

Remerciements :

Je tiens à remercier dans un premier temps, mon Directeur de stage M. Dominique Archambault, Professeur à l'Université Paris 8, Master Technologies et Handicap (HANDI), Sciences, Technologies, Santé (STS), pour sa confiance et de m'avoir choisi pour ce stage, ainsi, de me permettre de traiter un sujet très important et très proche à mes confession personnelle, venir en aide d'un être humain pour monter les obstacles pour se sentir comme un être entière est un grande chance qu'on n'aura pas toujours, également, un grand remercie pour sa disponibilité et ses précieux conseils avant et pendant la conception et la rédaction du rapport ce qui m'a permis de mener à bien ce stage.

Mes sincères gratitude à Mme Fabienne Corre-Menguy, Co-Directrice de Stage et Maître de Conférence et Chargée de Mission handicap, chez le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Direction générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, Sous-direction de l'Egalité des Chances et de la Vie Etudiante, pour sa gentillesse et son accueil chaleureux pendant l'élaboration de stage et ses conseils avisés ce qui m'a permis de saisir avec une grande confiance les points essentiels de l'enquête de terrain, ainsi, de travailler sans cesse pour accomplir ce travail et d'être à l'hauteur de la responsabilité placée en moi.

Je voudrais également présenter mes remerciements spéciaux à Mme Maire Coutant, Co-Directrice de Stage, Ingénieure d'études à l'EHESS, Accueil des Etudiants Handicapés, Programme Handicaps et Sociétés (PHS), Présidente de l'APACHES pour l'accueil chaleureux et sa sympathie et son énergie et ses aides permanente pendant mon travail, ce qui m'a permis de rencontrer des personnalités formidables pendant mon enquête de terrain et d'apprendre des nouvelles méthodes de travail.

Je souhaite adresser mes gratitude à M. Jaime Lopez Krahe, Directeur du laboratoire THIM d'accepter ma présence pendant mon travail dans le laboratoire THIM, ainsi, pour le grand travail qu'il a accompli avec nous pendant toute l'année, je suis reconnaissante pour ses aides et son soutien permanent.

Je tiens également présenter mes remerciements à l'ensemble de l'équipe pédagogique de Master Technologie et Handicap (HANDI), et l'ensemble de l'équipe du laboratoire THIM, M. Gérard UZAN, Mme. Isis TRUCK, Mme. Zehira Haddad, M. Anis ROJBI, M. Jack SAGOT, M. Mohammed ZBAKH, M. Saber HENI et tout le monde pour leurs présences.

Mes gratitude pour l'équipe de la Mission handicap de Strasbourg, Mme Fabienne Rakitic et Mme Jackie Didierjean ainsi l'équipe de la Mission handicap de l'Institut technologie de Karlsruhe pour m'avoir accordé le temps et pour leurs efforts qui m'a aidé de s'entretenir avec les personnels d'équipe et les étudiants entrant de mobilité. Un grand merci également à Mme Anne Rodriguez de Paris-Dauphine de m'a donné la chance d'entretenir avec elle, malgré ses occupation.

Je tiens aussi de remercier M. Sylvain LE MAY et l'équipe d'Accueil et de Soutien aux Etudiants Handicap de l'université Québec à Montréal pour l'accueil chaleureux et de m'a donné la chance de connaître en pratique leurs méthodes de travail et leurs implications pour assister les étudiants en situation de handicap.

Je ne veux pas oublier de présenter toutes mes gratitude aux responsables de la Mission handicap de l'Université de Zurich de Sciences Appliquées pour leurs initiatives de prendre contact avec moi pour présenter les méthodes d'accompagnent dans leur université, ainsi, les responsables de la Mission de handicap de l'Université technique de Vienne, et l'Université de Linz pour leurs collaborations et l'attention accordée pour mon travail.

Toutes mes sincères gratitude à toutes et à tous les étudiants qui ont apporté leurs témoignages avec grand plaisir pour aider les futurs étudiants d'avoir la même chance et de partir en mobilité à l'étranger, une expérience formidable avec beaucoup d'émotion et de plaisir.

Enfin, je tiens à remercier ma famille, toutes les personnes et les amis qui m'ont entouré pendant ce travail et à tous ce qui m'ont apporté de l'aide pour accomplir ma mission.

Sommaire

Remerciements	01
Sommaire	03
Introduction	05
Le Laboratoire THIM.....	05
Association des Professionnels d'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur(Apache).....	06
Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR).....	07
I. Les matériels et méthodes	19
A. Déroulement d'Enquête	19
1. Université de Québec à Montréal.....	20
2. Université de Strasbourg	20
3. Université de Paris Dauphine.....	24
4. Université de Paris Diderot Paris7.....	27
5. Institut de technologie de Karlsruhe	27
B. Réalisation de Formulaire d'interview	34
1. Formulaire Séjour à l'étranger.....	34
2. Questionnaire détaillé bilingue	35
C. Choix des étudiants	37
1. Etudiants français en mobilité à l'étranger	37
2. Etudiants européen en mobilité à Strasbourg :.....	38
3. Etudiants étranger en mobilité en France et en Europe.....	39
D. Réalisation des interviews	40
1. Enquête de terrain sur place	41
2. Interviews via vidéoconférence et téléphone	44
E. Création et Structure de Site	46
II. Les résultats de l'enquête	47
A. Cadre législatif international et communautaire de handicap	48
1. Définition législative du handicap :.....	48
2. La législation internationale et communautaire.....	50
B. Canada, le système québécois	53
1. Le cadre législatif canadien et québécois :.....	53
2. L'innovation de système.....	55
3. Le Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants en Situation de Handicap.....	57
a. Organisation de service :.....	58
b. Accompagnement et d'aménagement proposés.....	60
4. Témoignage de mobilité au Québec.....	62
C. France	65

1. Cadre législatif.....	65
2. Organisation du service.....	67
3. L'individualisation de service de la Mission handicap.....	70
4. Nécessite de développer la sensibilisation des acteurs.....	71
5. Accompagnements et aménagement proposés.....	72
6. Témoignages : Mission handicap est-il doté d'un système efface ou pas ?	75
D. Allemagne.....	82
1. Cadre législatif	82
2. Organisation du service.....	84
a. l'université de Hochschule Offenburg.....	85
b. L'Institut de technologie de Karlsruhe.....	88
c. L'Université technique de Munich.....	96
E. Irlande.....	101
1. Cadre législatif.....	101
2. Organisation de service :.....	102
III. Présentation et Développement de Site.....	104
A. Présentation de Site.....	104
1. Contexte du site.....	104
2. Objectifs du Site.....	105
3. Etude de l'existant.....	106
4. Publics cibles.....	108
5. Arborecence.....	109
6. Charte graphique (aspect visuel du site) :.....	113
B. Développement de site	113
1. Choix technologies	113
2. Fonctionnalités du site.....	114
2.1. Le guide.....	114
2.2.Réseau collaboratif HandiMob.....	114
3. Référencement.....	117
4. Outils d'accessibilité du site.....	118
5. Sécuriser notre site.....	119
6. Statistique de site.....	121
IV. Conclusion	122
Discussion et perspectives.....	126
Bibliographie.....	127
Annexe.....	133
Annexe1.....	133
Annexe 2.....	134
Annexe 2.....	135

Introduction

▪ Le Laboratoire THIM :

Le laboratoire Technologie, Handicap, Interfaces et Multimodalités (THIM) est une unité spéciale de l'Université de Paris spécialisé dans la « Cognition Humaine et Artificielle », le laboratoire est dirigé par M. le Professeur Jaime Lopez Krahe, Professeur, Directeur de « Master Technologie et Handicap » (HANDI), Mention « Ingénierie et cognition » (IC) Domaine : « Sciences Technologies, Santé » (STS) de l'université Paris 8. Le laboratoire est doté d'une équipe de grands spécialistes et des chercheurs des multidisciplinaires, cette équipe prend en charge l'enseignement pour le Master HANDI. L'équipe du laboratoire essaie d'utiliser les développements scientifiques et technologiques dans le domaine d'informatique pour faciliter l'accessibilité des personnes handicapés et des personnes âgées. L'équipe multidisciplinaire tente d'appliquer les avancements et de mettre en pratique pour développer l'intégration de ces personnes dans la société et d'éviter leur exclusion de la société. Ce dernier temps, les travaux de l'équipe sont concentrés sur la résolution des problèmes d'accessibilité et de trouver des solutions innovantes pour les nouveaux problèmes de la société. La page officielle du laboratoire indique les domaines d'intervention de l'équipe comme suivants ¹:

- *« La conception d'interfaces multimodales et aides techniques adaptatives.*
- *Les adaptations technologiques et ergonomiques dans l'assistance au déplacement des personnes à besoins spécifiques (personnes aveugles, etc.).*
- *Le développement d'outils de traitement du signal, de l'image et reconnaissance des formes pour l'accessibilité.*
- *Les interactions entre la technologie, la Langue des Signes Française (LSF) et le Langage Parlé Complété (LPC).*
- *Les environnements interactifs d'apprentissage adapté.*
- *Télécommunications et téléassistance.*
- *Développement de logiciels adaptés.*

¹) Voir sur domaine d'intervention et de recherche de THIM ; <http://www2.univ-paris8.fr/ingenierie-cognition/master-handi/recherche/Thim.pdf>

- *Les systèmes de communication alternatifs (pictographiques) ».*
- Association des Professionnels d'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur (***Apache***)² :

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 sur « *l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées* » a obligé les établissements de l'enseignement supérieur de prendre en charge les étudiants handicapés inscrits dans leurs établissements, comme les étudiants valides, ainsi, que ces établissements doivent accueillir ses étudiants et de les accorder l'Accompagnement nécessaires pour qu'ils réussissent leur intégration au sein de l'université. Les présidents des universités françaises ont répondu sur l'appel de la loi par les deux chartes de 2007 et 2012, dans lesquelles, les établissements supérieurs se sont engagés d'améliorer l'accessibilité et la prise en charge des étudiants handicapés dans ces établissements avec l'engagement de Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche de subventions les services de la Mission de handicap pour améliorer les conditions de la vie des étudiants handicapés. L'***Association des Professionnels d'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur*** est l'une de l'institution créée à Paris le 30 novembre 2012 après la deuxième charte de l'université/handicap 2012 pour rassembler tous les professionnels de l'accompagnement dans l'enseignement supérieur afin de développer les méthodes d'accompagnement et de mieux accompagner les étudiants handicapés dans leurs cursus universitaire. Les professionnels et les responsables des services de la Mission handicap devraient lors de leurs rassemblements échangés sur les problématiques de handicap et les nouvelles méthodes d'accompagnement proposées pour faire face et d'accorder aux étudiants handicapés les meilleures conditions nécessaires à leur réussite. Ainsi, de promouvoir la politique de handicap dans les différents établissements en travaillant en partenariat avec tous les acteurs principaux dans le domaine. *Apache* pourrait également jouer un rôle important dans les années à venir dans la définition des méthodes les plus adaptées pour faire face des problématiques des « populations des étudiantes émergente » que probablement seraient besoins les efforts de tous les professionnels de handicap pour trouver les solutions adaptées aux besoins d'intégration des étudiants handicapés au sein de l'université.

²) <http://asso-apaches.fr/>

▪ **Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR)**

Pour lutter contre l'exclusion des étudiants handicapés de système de l'éducation supérieure et s'engager à leur intégration, le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche travaille conjointement avec la Conférence des Présidents d'Université pour mettre en place une stratégie générale pour améliorer l'accueil des étudiants handicapés au sein de l'université, en mettant en exécution les dispositions de la loi du 11 février 2005 sur « *l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées* », cette collaboration consiste de la création de service de la Mission handicap dans chaque établissement de l'enseignement supérieur pour s'occuper de l'accueil et de l'intégration des étudiants handicapés, ainsi, de subventions accordées à ces structures afin d'être capables de répondre à ses engagement. La Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement et de la recherche est engagé aussi dans la politique de l'insertion des étudiants handicapés dans la vie professionnelle, et l'inclusion dans le monde d'emploi. Le Ministère vielle que tous les différents acteurs de la problématique de handicap respecte mutuellement ses engagements, de mettre en place la politique de financement concernant les prestations que chaque université sensé de fournir, afin d'assurer les meilleurs conditions d'accueil et de déroulement des projets des étudiants handicapés et de développer l'autonomie et l'indépendance des étudiants pour les préparer à l'insertion des étudiants handicapés dans le monde professionnel. Le Ministère de l'éducation nationale aide les université de mettre les aides humaines nécessaires à la dispositions des services de handicap pour mieux gérer l'augmentation à croître des étudiants dans l'enseignement supérieur, ainsi, de favoriser de mettre en place de politique de handicap dépend sur les études de terrain conduisent par des spécialistes et des chercheurs pour mieux comprendre les besoins exacts des étudiants handicapés, notre enquête de terrain est l'un de ces travaux de terrain financier par le Ministère. Sans oublie que l'équipe des responsables de dossier de handicap est parmi les grands spécialistes qui mène un grand compagne de sensibilisation auprès de tous les acteurs de la problématique de handicap. La sensibilisation pour la raison de handicap est probablement l'un de grands défis que tous les acteurs doivent s'asseoir pour y arriver.

Aujourd'hui, l'augmentation des nombres des étudiants en situations de handicap qui fréquentent les universités, et en pareille, les services handicaps des universités françaises et européennes. Ces augmentations constantes exigent l'innovation dans le développement de service handicap et les personnels travaillant dans le service, non seulement pour accompagner les étudiants français handicapés pendant ses études dans les universités françaises ou les étudiants handicapés européens et étranger souhaitant à étudier en France, en outre, pour aider les étudiants français de partir à l'étranger en mobilité pendant ou à la fin de ses études. De ce fait, les services handicaps des universités françaises seraient dans l'obligation de mettre en place des nouvelles actions pour aménager et de modifier les offres et l'organisation totale de service. L'augmentation du nombre des étudiants qui sont atteints des « troubles psychologiques » et de « santé mentale », des « troubles du développement » et du « déficit de l'attention » sont considérées de plus en plus comme des obstacles au déroulement des études. Les services handicaps devraient être prêts pour envisager et de mettre en place des aménagements correspondants à chaque cas, ce travail doit être effectué conjointement avec les autres services concernés, notamment, les conseillers pédagogiques d'orientation et le service de la Médecine Préventive. Cependant, les personnels de service de la Mission handicap seront dans l'obligation d'être préparés afin d'intervenir et de s'organiser avec les différents partenaires pour mettre en place des solutions avec les acteurs d'une façon personnalisés.

La mobilité des étudiants handicapés à l'étranger est l'un des sujets qui a besoin plus d'innovation et d'une organisation avec tous les acteurs concernés, ainsi, d'une adaptation en permanentes aux besoins des étudiants en situation de handicap pour pallier les obstacles qui les empêchent de prendre l'initiative de partir en échange, et de les encourager de s'intéresser auprès au sujet de la mobilité. Notamment, qu'il est fortement souhaitable et même obligatoire pour les étudiants de partir à l'étranger au cours de leur formation.

Les avancées spéculaires dans taux des étudiants handicapés qui désirent de continuer ses études supérieurs pour obtenir un diplôme universitaire et d'être plus compétitive sur un marche de travaille de plus en plus exigeant, ainsi, pourquoi pas d'accéder un poste de responsabilité au sein de leur travail dans l'avenir. Face à cette augmentation de nombre des étudiants handicapés qui peuvent dorénavant suivre les études supérieures avec des étudiants qui ne présentent aucune déficience corporelle ou mentale. Reste à savoir, pourquoi le

pourcentage des étudiants handicapés en mobilité pendant ou à la fin de leurs études ne dépasse pas le 01% des étudiants inscrits dans les universités françaises ? Dans le même temps, la mobilité des étudiants valides au cours de leur formation ou à la fin des études est en augmentation permanente.

Notre travail ne consiste pas de parler de l'histoire ou de la théorie de handicap et des personnes handicapées en France et dans les grands pays européens voisins, mais nous sommes plutôt intéressés par le développement de la situation des étudiants handicapés, leur place dans nos sociétés, leur intégration dans au sein du milieu universitaire et leur mobilité au niveau européen et à l'international. Analyser et décrire la réalité de la situation actuelle dans laquelle se trouvent la majorité des étudiants handicapés et de démontrer le progrès effectués par les sociétés occidentales et les universités dans les différents pays européens depuis que la communauté internationale³ et la plupart des législateurs européens⁴ ont intervenu dans le but d'assurer « l'égalité des droits et des chances et la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »⁵. Les efforts fournis par les différents pays européens, ainsi que la France pour essayer d'améliorer les conditions de la vie des étudiants

³) « Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » du 10 décembre 1948 (Assemblée générale des Nations Unies) ; « Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif », signée à New York le 30 mars 2007 ; Convention et Protocole ratifiés le 1er août 2008.

4) « Convention européenne des droits de l'homme », Rome, le 4 novembre 1950 et entrée en vigueur le 3 septembre 1953. Révisée le 21 septembre 1970 et entrée en vigueur le 20 décembre 1971 et janvier 1990. La Convention a été présentée tel qu' amendé par les dispositions du Protocole n° 14 (STCE n° 194) et entrée en vigueur le 1er juin 2010. « Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne », Adoptée le 7 décembre 2000. Le « Traité de Lisbonne » de 2007 a reconnu une valeur juridique contraignante dans l'article sur les « Droits fondamentaux » à l'encontre des deux pays : la Pologne et le Royaume-Uni. Voir, Laurence BURGORGUE-LARSEN, « L'apparition de la Charte des droits fondamentaux dans la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés », Note sous Parlement c. Conseil, 27 juin 2006, AJDA, 4 décembre 2006, n°41/2006, pp.2286-2288. La disposition de l'article 26 prévoit l' « Intégration des personnes handicapées » ; « L'Union reconnaît et respecte le droit des personnes handicapées à bénéficier de mesures visant à assurer leur autonomie, leur intégration sociale et professionnelle et leur participation à la vie de la communauté ». Conseil de l'Europe, « Egalité et insertion des personnes handicapées », « Commission sur l'égalité et la non-discrimination », Projet de résolution et projet de recommandation adoptés à l'unanimité par la Commission le 3 décembre 2014 à Paris.

5) **France** : Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d' « Orientation en faveur des personnes handicapées » ; Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de la « scolarisation dans les classes ordinaires » ; Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » ; Décret n° 2010-356 du 1er avril 2010 portant publication de la « Convention relative aux droits des personnes handicapées » (ensemble un protocole facultatif), signée à New York le 30 mars 2007 et entré en vigueur le 20 mars 2010. **Allemagne** : Loi fédérale sur « L'égalité des personnes handicapées » du 27 avril 2002, BGBl. I, p. 1467 ; *Deutscher Bundestag*, imprimé 15/4538, *Gesetz zum Schutz vor Diskriminierung (Antidiskriminierungsgesetz – ADG)* (loi relative à la protection contre la discrimination, 2006). **Irlande**, l'*Employment Equality Act* 2006, a établi une définition de handicap ; La *National Disability Authority (NDA)* 1999, *Disability Act* 2005.

handicapés et les conditions d'études pour s'intégrer au sein du milieu universitaires, il est nécessaire de faire de l'existence des zones sombres qui nous devons les affronter tôt ou tard.

Pour comprendre où nous sommes situés aujourd'hui par rapport de l'avancement souhaité depuis l'entrée en vigueur de la loi française de 2005, ainsi, la volonté des différents acteurs principaux de l'intégration et de la mobilité des étudiants handicapés, nous sommes allés à la rencontre des différents acteurs, les étudiants handicapés qui sont en mobilité actuellement, ou déjà ont effectué une mobilité à l'étranger et les responsables et les personnels de l'université chargés de la Mission Handicap. Notre objectif est de savoir quels sont les essentielles problématiques rencontrées par les acteurs et qui les empêchent de trouver des solutions adaptées pour améliorer la situation des étudiants handicapés concernés⁶. Etudier et analyser les différents systèmes de grands pays européens voisins qui sont actuellement les destinations principales de la mobilité pour les étudiants français handicapés, ainsi, le système canadien, notamment, Québec qui a fait ses preuves depuis plusieurs décennies et présentant en apparence moins de difficultés dans l'application⁷.

Malgré le progrès réalisé dans le domaine de l'intégration des étudiants handicapés dans la société et au sein du milieu universitaire, il faut avouer que les raisons culturelles constituent les principaux freins de l'intégration et de la mobilité, même si dans certains cas, il semble que les difficultés de mettre en place de plan d'aide pour les étudiants ayant des besoins spéciaux restent plus complexes.

Notre enquête concernant la mobilité des étudiants « ayant des besoins particuliers » à l'étranger au cours de leur formation est liée à l'intégration au sein du milieu universitaire. A partir de ce constat, la réussite d'établir un plan de prise en charge qui permettra l'intégration à la fois sociale et universitaire des étudiants handicapés, nécessite tout d'abord la volonté d'« acceptation du handicap », ensuite, un esprit capable d'affronter cette problématique. Nous n'allons pas aborder les problèmes causés par certains programmes universitaires qui jouent un rôle non-négligeable dans non-insertion entière au sein des universités françaises, ni

⁶) « Education inclusive, enjeux et perspectives », Reliance Revue, n° 22, dirigée par Charles GARDOU, Yves JEANNE et Denis POIZAT, Éditeur, Érès, 2007.

⁷) « Charte canadienne des droits et libertés » 1982 fait partie fondamentale de la « Constitution canadienne du 17 avril 1982 » ; « Loi canadienne sur les droits de la personne » L.R.C. (1985), ch. H-6, visant à « compléter la législation canadienne en matière de discrimination » ; Loi sur l'équité en matière d'emploi L.C. 1995, ch. 44, visant d'établir « l'égalité en milieu de travail » ; *The Ontarians with Disability Act (2002)* ; *The Accessibility for Ontarians with Disabilities Act (2005)* ; DUCHESNE Hermann, BELAMNGER Nathalie, Des écoles en mouvement, inclusion d'élèves en situation de handicap en éprouvant des difficultés à l'école, Ottawa, Edition Presse universitaire d'Ottawa, 2010.

l'incapacité de nos société de traiter ou voir la situation dans son ensemble. Par contre, il faut indiquer que la plupart des locaux, salles d'études, bibliothèques universitaires ne sont pas complètement accessibles pour les étudiants handicapés, mobilités réduites ou des aveugles, ce qui montre l'existence des grands obstacles à relever par la société toute entière.

En réalité, à nos jours, nous ne sommes pas en mesures de comparer la mobilité des étudiants handicapés aux des étudiants valides, car notre société n'a pas encore utilisé tous les moyens technologiques disponibles pour rendre la totalité de nos établissements accessibles. Les efforts de chercheurs travaillant dans ce domaine ont été traduits par plusieurs interventions législatives sur la question de l'intégration et de la mobilité des étudiants handicapés ces dernières années. Reste à savoir, qu'il existe toujours plusieurs factures qui ralentissent le progrès vers les résultats souhaités, d'un part, les difficultés financières pour financier les programmes d'aide et d'adaptation, d'autre part, la non-volonté de la société de voir la problématique dans son intégrale, nous laisse penser que nos sociétés ne sont pas encore prêtes de donner une place pour les personnes handicapées afin qu'elles puissent participer, en tant des êtres entière, socialement.

Cependant, le monde politique n'est pas resté insensible, ainsi, la France n'est pas un cas isolé. Des politiciens et des chercheurs ont commencé à s'intéresser de plus en plus à la question des personnes et des étudiants handicapés, et à leur intégration dans la société française et au sein du milieu universitaire. Pour détourner les obstacles précédents et de sensibiliser la société à la cause de handicap, ils ont eu l'idée de mettre en avance l'histoire des personnes et des étudiants handicapés qui ont réussi de se faire connaître dans certains milieux par leurs compétences et leurs mérites. Lors de notre enquête de terrain, nous avons rencontré, l'un de ces étudiants que malgré son handicap moteur, il a réussi de donner l'exemple par sa volonté déterminée, Thibaut un ancien étudiant de l'École de Management de Strasbourg qui est parti un an en mobilité en Allemagne. Actuellement, il est employé par le Conseil de l'Europe suite de son stage effectué au sein cette Institution européenne, aussi représentant des jeunes alsaciens à la FÉDÉEH, membre de la Commission National de la politique de la jeunesse, il a surtout couronné ses efforts et son travail par une rencontre bouleversante avec le Pape François le 27 novembre 2014, et il est devenu l'une des rares personnes qui ont eu cette chance.

Pour comprendre pourquoi certains pays ont pris d'avance en ce qui concerne la question de l'intégration au sein du milieu universitaire, ainsi, la mobilité des étudiants

handicapés et, l'intégration des personnes handicapées au sein de la société. Il nous semble que la meilleure façon pour aboutir notre but est d'y aller voir comment ça se passe chez nos voisins européens ? Et, surtout de procéder d'une comparaison entre c'est que nous avons réalisé jusqu'à nos jours avec les autres systèmes qui ont pu réussir d'aborder depuis plusieurs d'année cette problématique. Pour cette raison, nous avons choisi un pays qui a la tradition francophone, le Canada, Québec qui est considéré aujourd'hui comme un exemple en ce qui concerne l'intégration au sein des milieux universitaires et la mobilité des étudiants handicapés.

Une étude comparative de travail de terrain effectué au cours de ces derniers 6 mois entre la France et les différents pays européens que nous avons eu d'avoir contact d'un part, et le Canada d'autre part, s'impose pour démontrer la nature de la problématique de handicap et les difficultés qui empêchent nos étudiants de s'intégrer au sein des universités françaises, et, en conséquences, les ralentissent de prendre la décision de mobilité en comparaison avec leurs collègues de classe dans les universités françaises, ainsi, les étudiants handicapés canadiens.

Pour saisir les conditions des étudiants handicapés au sien des universités canadiennes, d'un côté, nous avons effectué des observations dans la région du Québec, et des entretiens avec les responsables de Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants en Situation de Handicap de l'université de Québec à Montréal⁸, d'autre côté, dans plusieurs universités françaises, l'Université de Strasbourg⁹, l'Université Paris-Dauphine¹⁰, l'Université Paris-Diderot Paris 7¹¹, des universités allemande, l'Institut de Technologie de Karlsruhe¹²; Hochschule Offenburg¹³, Université de Sciences Appliquées ; l'Université Technique de Munich¹⁴ ; des universités italiennes, Facultés des Lettres et Histoires, l'Université de Bologne¹⁵ ; des universités autrichiennes, l'Université de Technologie de Vienne¹⁶, l'Université de Linz¹⁷, des universités suisses, l'Université de Zurich de Sciences Appliquées¹⁸. Dans certaines universités françaises et allemandes nous avons eu la chance d'entretenir avec les différents acteurs concernés, des responsables et des personnels de

⁸) <http://www.ugam.ca/>

⁹) <https://www.unistra.fr/index.php?id=16897>

¹⁰) <http://polehandicap.dauphine.fr/>

¹¹) http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=relais_handicap&np=ACCUEIL

¹²) <http://www.kit.edu/index.php>

¹³) <http://www.hs-offenburg.de/>

¹⁴) <https://www.tum.de/>

¹⁵) <http://www.unibo.it/it>

¹⁶) https://www.tuwien.ac.at/tuwien_home/

¹⁷) <http://www.jku.at/content>

¹⁸) <http://www.zhaw.ch/en/zurich-university-of-applied-sciences.html>

service de la Mission handicap, ainsi, des étudiants en mobilité, en France, nous avons entretenu avec des étudiants français en mobilité à l'étranger dans plusieurs pays européens et au Canada, aussi, avec des étudiants européens et étrangers en mobilité en France. En Allemagne, les étudiants qui font le sujet de notre enquête sont des étudiants venants de l'Amérique latine, ils n'ont pas eu les mêmes aménagements accordés par les services handicaps en France. En ce qui concerne les universités italiennes, autrichiennes et suisses, nous n'avons pas surtout le temps, ni l'opportunité de rencontrer ou d'entretenir avec tous les acteurs, c'est-à-dire, les responsables de service handicap et les étudiants ensemble, mais nous avons entretenu, soit avec les responsables comme le cas pour les universités autrichiennes, suisse, soit avec les étudiants en mobilité, c'est le cas d'université italienne, de même pour les universités françaises, nous avons sollicité plusieurs rendez-vous ou entretiens téléphoniques mais nous n'avons pas suffisamment de temps pour les effectuer.

A partir de l'enquête et les témoignages des acteurs principaux de la question de handicap et de la mobilité des étudiants handicapés dans les universités canadiennes, surtout l'université de Québec à Montréal, nous allons mettre en évidence le rôle joué par la culture pour appliquer certains principes, et de s'interroger pourquoi nous sommes aujourd'hui en retard sur la question de la mobilité des étudiants handicapés ? La France tente depuis plusieurs d'année d'inspirer de système canadien pour améliorer l'intégration des étudiants handicapés au sein des universités, car la mobilité des étudiants n'est rien d'autre que le reflet de l'application d'une politique d'intégration réussite. Il est difficile de convaincre un étudiants ou une étudiante mal-intégrer au sein de son université d'origine en France, de prendre l'initiative pour partir à l'étranger au cours de ses études afin d'effectuer une échange éducative ou un stage de fin d'étude dans un pays qu'il (elle) ne connaît pas encore, même si la mobilité au cours ou à la fin de formation est souhaité ou obligatoire pour certaines formations. Partir à la découverte d'un pays étranger demande beaucoup de réflexion et de courage, ainsi, de la volonté de la part des étudiants handicapés, même si ils connaissent d'avancer que le marche de travail est devenu de plus en plus exigeant et une telle expérience serait bien appréciée par leurs futures employeurs.

L'enquête de terrain avait pour un objectif de comprendre pourquoi et quelles sont les principales raisons qui poussent les étudiants en situation de handicap en France de renoncer à la mobilité, en demandant d'être dispensés de partir en mobilité à l'étranger au cours de leur formation même si la mobilité est obligatoire ? Lors des entretiens avec les responsables des Services, des Missions, des Pôles, des Relais Handicaps des universités françaises, nous avons

appris que la majorité des unités de service handicap sont devenues indépendantes en 2009, suite à la manifestation de la volonté politique des présidents des Universités Françaises par la Charte Université/Handicap 2007¹⁹, puis, un peu plus tard pour améliorer l'intégration des étudiants en situation de handicap et la sensibilisation des personnels aux problématiques liées au handicap, Charte Université/Handicap 2012²⁰, ainsi, des présidents des Grandes Ecoles par la Charte Grandes Écoles/Handicap 2008²¹. Toutefois, les Chartes Universités/Handicaps n'ont pas été que l'application et la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 sur « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ». La création d'un service d'accueil et d'accompagnement au sein des universités françaises pour aider les étudiants handicapés d'intégrer a reçu le soutien financier du Ministère de l'Education Nationale, et de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche. Sur l'autre côté, il est facile de constater l'énorme retard dans ce domaine, quand nous comprenons que la Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants En Situation de Handicap de l'Université de Québec à Montréal a été mise en place en 1985. De ce fait, la complexité des problématiques concernant le sujet de l'intégration des étudiants en situation de handicap au sein des universités françaises, et, en conséquences de mettre en évidence les difficultés de la mobilité des étudiants handicapés, ainsi, la nécessité d'élaborer une stratégie nationale permettant de former des personnels spécialisés dans la question de handicap, comme il a prétendu l'article 4 de la Charte Université/Handicap 2012. Des personnels capables de faire avancer et évoluer les recherches sur le sujet de l'intégration et la mobilité au niveau national et international, ainsi, de mettre en avance la lisibilité des informations concernant la question de handicap, et d'approfondir l'étude afin de trouver des solutions innovatrices pour les différents problèmes rencontrés par les personnes concernées, notamment, que les services de la Mission handicap sont affrontés à des nouvelles problématiques qui ont besoin des solutions pour avancer la situation des étudiants handicapés.

En France, d'après l'enquête et les informations disponibles sur les sites des universités françaises, il est assez facile de constater que la question de la mobilité des étudiants en situation de handicap au cours de la formation ne constitue pas une partie intégrante des services handicaps des universités françaises. D'ailleurs, la mobilité des étudiants handicapés comme tous les étudiants de l'université fait partie de « Service des Relations Internationales », ce service se trouve dans la plupart des universités loin de service

¹⁹) <http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/66/8/20668.pdf>

²⁰) http://cache.media.handi-u.fr/file/Mediatheque/25/0/CharteUniversiteHandicap4mai2012_235250.pdf

²¹) <http://www.cge.asso.fr/>

handicap, même dans certains cas, chaque établissement au sein de la même université dépose de son propre service des relations internationales qui peut être bien indépendant ou liée à un autre service dans le même établissement.

Aujourd'hui, nous avons choisi de travailler sur un sujet qui exige de réponse innovante, en prenant en compte que la meilleure façon d'encourager les étudiants handicapés de prendre la décision de la mobilité se trouve dans l'organisation d'accompagnement et d'aménagement particulier accordés aux étudiants pour suivre leur cours et de passer leurs examens dans les universités françaises. Plusieurs services sont associés pour accompagner les étudiants handicapés et de prendre en charge ces tâches ; le Service de la Mission, Pôle, Relais Handicap et le Service Universitaire de la Médecine Préventive, en plus, les services sociales qui intervient dans certains cas. Compte tenu que nous avons besoin d'améliorer et à définir les différentes tâches pour permettre à tous ces services de travailler ensemble pour aider les étudiants handicapés d'intégrer au sein des universités, et également de profiter d'outils numériques et technologiques modernes que les universités disposent aujourd'hui pour faciliter l'intégration et l'accompagnement des étudiants dans leurs démarches dans l'université et à l'internationale.

L'objectif est de faire partie intégrale du monde pour mieux comprendre comment la question de handicap et notamment, de l'intégration et de l'accompagnement des étudiants handicapés évolués, ainsi, des multiples les échanges entre les chercheurs français et européens et les organisations mondiales travaillant dans ce domaine pour s'approcher et apercevoir les expériences réussites dans les autres pays, c'est le cas de Canada, et d'évoluer la situation des étudiants handicapés.

L'accompagnement des étudiants handicapés est le premier pas de l'intégration au sein des universités, ce qui nécessite de mettre des solutions adaptées et personnalisées pour les étudiants concernés, et d'élargir l'application de ces modes d'accompagnement sur les troubles qui touchent de nouvelles générations des étudiants, troubles « psychologiques » et de la « santé mentale », et troubles de « déficit de l'attention » etc. Dans le même temps, d'étudier les différents aspects négatifs et positif de l'application de ces modes accompagnements pour savoir quels sont les limites de leur application et le pourcentage de réussite de tels accompagnements ? Ce qui va nous permettre d'élaborer un système d'accompagnement plus efficace et, qui traduit les différentes visions constituent à partir des essais qui ont été réalisés.

L'accompagnement des étudiants handicapés ne devraient pas sous aucune prétexte d'être limité par le fait de les accorder certains aménagements, tels ; aménagement pédagogique, aménagement technique, aménagement médical et aménagement social. En fait, « *l'égalité des droits et des chances* » et l'intégration au sein des universités françaises devraient être traduites par une révolution d'information dans le but de mettre les étudiants handicapés au même niveau des autres étudiants. Lors des entretiens, les étudiants handicapés nous ont confié qu'ils n'ont pas suffisamment d'information concernant la question de mobilité à l'internationale, ni l'accompagnement présenté par les services concernés.

Un étudiant handicapé a besoin beaucoup plus de temps pour pouvoir avoir lui-même les informations nécessaires concernant la mobilité, ainsi, toutes les démarches administratives à remplir, et peut-être dans d'autre cas, il se trouve dans l'obligation de changer l'université, d'une université parisienne à l'autre, pour réaliser son rêve de mobilité afin d'effectuer ses études dans un autre pays européen, ainsi, d'accrocher un double diplôme, comme il a souhaité pendant le choix de ce domaine d'étude. Par manque d'information et des difficultés administratives, la moitié des étudiants souffrant handicapées motrices, ainsi, les aveugles et malvoyants qui ont effectué de séjour à l'étranger au cours de leur formation ont été obligé de la reporter et, ils avaient besoin au moins un an complet pour s'enseigner et d'avoir l'information nécessaire sur les démarches administratives auprès de leurs universités d'origine et leurs universités d'accueil. Ces étudiants n'ont pas pu partir en mobilité qu'au cours de la deuxième année. Par contre, la question de mobilité pour les étudiants valides ne constitue pas une grande problématique, ils pourraient terminer toutes les démarches nécessaires au cours de deux mois.

Constaté le manque d'information destiné aux étudiants handicapés en consultant les différents sites des universités françaises qui se contentent d'indiquer en bref les démarches nécessaires pour s'inscrire dans le service de la Mission handicap de l'université, ou les adresses de différents services partenaires. D'ailleurs, aucun de ces sites proposent aux étudiants handicapés d'inscrire en ligne dans le service de handicap, ni d'effectuer leurs démarches en ligne, les étudiants doivent se déplacer dans les locaux de service de la Mission handicap pour constituer un dossier, cette démarche doit aussi être effectuée chaque an par l'étudiant. Loin des efforts et le manque de temps pour les étudiants handicapés, nous pouvons imaginer d'avancer tous les problèmes et les conséquences résultant de ne pas se présenter pour se réinscrire et de renouveler son dossier, notamment, si l'étudiant souffert des troubles psychologiques ou des troubles de déficit d'attention.

L'objectif de la réalisation de cette enquête de terrain est de décrire et d'analyser tous les aménagements, les accompagnements et les démarches accordés par les différents services de la Mission handicap que nous avons visité lors de des entretiens, ainsi les témoignages des responsables des services handicaps, et les étudiants handicapés qui ont effectué la mobilité au cours de leur formation. Ces informations recueillies vont faciliter et permettre aux futurs étudiants handicapés souhaitant d'effectuer leur mobilité dans l'avenir au sein de l'un des universités qui vont l'objet de l'enquête, d'avoir toutes informations pratiques pour accélérer les démarches administratives dans son université d'origine et d'améliorer la qualité de leur séjour à l'étranger, les informations seront exposées un peu plus loin pays par pays.

Nous avons été intéressés par l'accompagnement présenté par les différents services de la Mission handicap de chaque université, ainsi, les aménagements accordés par ces universités aux étudiants handicapés, en prenant en compte, la situation et le handicap de chacun. Néanmoins, la personnalisation de l'accompagnement et de l'aménagement a été le centre de notre attention pendant ce travail, car il est essentiel de comprendre la nature de la relation entre les étudiants handicapés et les services de la Mission handicap. Cependant, nous avons observé dans certains cas que les étudiants handicapés sont beaucoup plus qu'un dossier d'accompagnement et d'aménagement, mais, une véritable histoire humaine, et les étudiants handicapés considèrent les personnels de service de la Mission handicap font partie de leurs histoires, d'autre côté, nous avons eu le sentiment que les étudiants handicapés ne sont que un dossier d'accompagnement et d'aménagement, ainsi, les personnels de service handicap consacrent la majorité de leur temps pour exécuter la politique de l'université qui consiste de faire de rencontres ou séminaires politique sur le sujet de l'intégration et de l'accompagnement des étudiants handicapés dans l'université. Choqué par cette contradiction, l'un des responsables a nous avoué qu'il investit plus de 60% de temps de travail pour préparer des rapports et l'organisation de prochaine manifestation concernant le handicap, dans le même temps, il n'a pas eu le temps d'actualiser le site de l'université, ni de faire les rapports d'évaluation des étudiants handicapés.

Les informations et les données recueillies sont destinées, en premier lieu, aux étudiants handicapés, c'est la raison pour laquelle, nous avons créé un site d'Internet hébergé sur la plateforme Handiman, ce qui va nous permettre de l'utiliser comme un guide d'accompagnement pour les étudiants handicapés. Pour l'entretenir et de rester d'actualité, ce site va faire l'objet d'un développement et d'actualisation permanente par l'université Paris 8,

en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche et l'association Apaches. Ainsi, il va être considéré comme un lieu de rencontre et de partage virtuel entre tous les étudiants handicapés en mobilité à l'étranger ou entrants de mobilité, et ceux qui sont en train de préparer les démarches pour partir à l'étranger. Chaque étudiant pourrait s'exprimer sur sa mobilité, en indiquant les points positifs et négatives, et de répondre sur les questions posées et de donner des conseils aux autres. Dans le deuxième lieu, le site pourrait être au service des professionnels de service de la Mission handicap, les chercheurs et les industriels de handicap qui ont besoin d'avoir plus de informations pratiques sur la mobilité des étudiants français à l'étranger, et, surtout ils pourraient également collaborer au développement de site en donnant les informations recueillies par leurs services de la part des étudiants européens et internationaux en mobilité en France.

Nous allons démontrer les Matériels et les Méthodes (I) qui nous avons utilisé pour réaliser l'enquête, ce qui nous a permis d'y aller à la rencontre des acteurs principaux de la question de l'accompagnement, des étudiants handicapés en Europe et au Canada, au Québec et, d'effectuer une observation sur place concernant les locaux d'accueil et de travail. Les Résultats (II) de l'enquête vont être exposés selon les pays que nous avons eu l'opportunité de faire le travail de terrain, ou les pays qui s'affichent parmi les destinations principales de la mobilité pour les étudiants français. Pour rendre les résultats du travail accessible aux étudiants handicapés, ou futurs étudiants concernés par la question de l'accompagnement et de la mobilité, nous avons créé un site d'Internet (III) qui servirait dans l'avenir comme un guide de l'accompagnement et de la mobilité des étudiants handicapés dans les pays européens et au Canada, et il serait un lieu de rencontre virtuel où les étudiants entrant de mobilité et ceux qui sont en train de préparer leurs démarches pour partir en mobilité. Notre travail termine par une conclusion (IV) où nous allons essayer de suggérer les prochaines étapes pour maintenir le site guide de l'accompagnement et de la mobilité en Europe et au Canada, en actualité, ainsi, la possibilité d'élargir le terrain de l'enquête en partant à la rencontre des responsables et personnels de service de handicap dans les pays que nous n'avons pas l'opportunité, et d'intervenir d'avantage avec plus des étudiants rentrant ou sortant en mobilité pour avoir leurs visions sur la mobilité.

I. Les matériels et méthodes

Dans cette partie, nous allons démontrer le déroulement de l'enquête (A) qui a été réalisé dans plusieurs pays européens et à l'international, en utilisant un questionnaire (B) qui a été préparé pour l'occasion, séparément pour responsables et personnels et l'autre pour les étudiants. Toutefois, notre travail est destiné en premier lieu pour les étudiants handicapés de préférences français (C) afin de les accompagner dans la mobilité. Pour les entretiens (D), nous avons eu la chance de faire des entretiens face-à-face avec certains étudiants et via des vidéoconférences ou téléphonique. Pour faire circuler les informations recueillies la création de site Internet (E) s'impose pour le bien de la communauté des étudiants.

A. Déroulement d'Enquête

Dès que nous avons mis un accord sur les points essentiels de notre enquête, nous avons eu plusieurs rencontres avec l'équipe encadrant de travail ; M. Dominique Archambault, Directeur de recherche, Professeur, Université Paris 8, [Master Technologie et Handicap](#), et Chargé de Mission Handicap, [AAATE](#) Board member - Project Officer, Secrétaire Général de l'[IFRATH](#), Vice-Président de l'[APACHES](#) ; Mme Fabienne Corre-Menguy, Maître de Conférence et Chargée de Mission handicap, chez le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Direction générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, Sous-direction de l'Egalité des Chances et de la Vie Etudiante ; Mme Maire Coutant, Ingénieure d'études à l'[EHES](#), Accueil des Etudiants Handicapés, Programme Handicaps et Sociétés (PHS), Présidente de l'[APACHES](#), l'objectif essentiel de ces rencontres a été de faire le choix des universités que nous allons effectuer l'enquête en France et celles qui peuvent nous servir comme un appui de comparaison à l'échelle européenne et internationale.

Nous avons pris contact avec les responsables du « Service d'Accueil et d'Accompagnement des Etudiants Handicapés » dans les établissements d'enseignements supérieurs en France et à l'international pour avoir un rendez-vous et d'y aller faire des observations dans ces établissements et d'entretenir avec les responsables et les personnels de Service de la Mission Handicap, ainsi, avec les étudiants français, européens ou étrangers qui sont en mobilité.

1. Université de Québec à Montréal :

Pour démarrer, **un premier rendez-vous** a été prévu le mois de mars 2015 à Montréal, au Canada, l'un des pays qui est réussi de trouver le juste équilibre entre la problématique et l'acceptation du handicap, en appliquant des solutions innovantes pour l'intégration et l'accompagnement des étudiants handicapés. Nous avons entretenu avec Mr. Sylvain Le May, Responsable et Conseiller, Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants En Situation de Handicap²², Centre des Services d'Accueil et de Soutien Socioéconomique, de l'Université de Québec à Montréal²³, et le Président AQICESH²⁴, dont nous avons discuté sur l'histoire de « Service d'Intégration des Personnes Handicapées » qui a été le premier service connu au sein de l'établissement, à cette époque seulement 30 étudiants ont été inscrits. L'année 2012-2013 le nombre des étudiants fréquents le Service d'Accueil et de Soutien est de 916 étudiants, une augmentation spectaculaire en comparaison de nombre des étudiants handicapés inscrits dans les grandes universités européennes. Nous avons posé nos questions concernant l'aménagement et l'accompagnement accordés par le service aux étudiants handicapés canadiens et étrangers qui nous allons exposer en détailles dans la deuxième partie de notre travail. Ensuite, nous avons entretenu avec la totalité d'équipe administrative, les conseillers et les techniciens de service où chacun a nous expliqué son rôle dans la stratégie de l'intégration et de la mobilité des étudiants handicapés.

Après avoir terminé les entretiens, en accompagnant l'équipe de service d'Accueil et de Soutien, nous avons visité le bâtiment principal où se situe le service d'Accueil et de Soutien, les salles de travail, la bibliothèque et les salles de cours où nous avons pu constater l'organisation, l'aménagement et les travaux effectués pour rendre tous les bâtiments de l'université accessible pour tous les étudiants handicapés.

2. Université de Strasbourg :

Le mois d'avril-mai 2015, nous avons eu **notre deuxième rendez-vous** d'observations dans l'Université de Strasbourg²⁵ à Strasbourg, les étudiants handicapés qui ont été inscrits au service handicap pour l'entrée de 2010 est 189 étudiants, ce chiffre est en augmentation de

²²) Le terme de Service de Handicap sera utilisé pour « Accueil et de Soutien aux Etudiants en Situation de Handicap ».

²³) <http://www.ugam.ca/>

²⁴) <http://aqicesh.ca/>; « Association Québécoise Interuniversitaire des Conseillers aux Etudiants en Situation de Handicap ».

²⁵) <http://www.unistra.fr/index.php?id=accueil>

20% chaque année et considéré plus élève que le niveau national des autres universités françaises avec 15%. L'année scolaire 2014-2015 le nombre des étudiants identifiés par le service est de 445 étudiants. L'université de Strasbourg fait presque la même taille comme l'université de Québec à Montréal, toutes les deux universités sont fréquentés au cours de l'année 2014-2015 par environ vers 46 000 à Strasbourg et 43 945 Québec, reste que le nombre des étudiants handicapés qui sont pris en charge presque le double à l'université de Québec.

A notre arrivée à la ville, nous avons eu notre **premier entretien** avec Thibaut, un étudiant français de l'Ecole de Management de Strasbourg, entrant de mobilité en Allemagne, nous avons discuté de l'accompagnement qui a été lui accordé par le service de la Mission handicap de Strasbourg depuis son intégration à l'université, les difficultés et les points positifs et négatifs de l'aménagement, et nous avons tracé ensemble son parcours et les démarches administratives nécessaires pour sa mobilité en Allemagne. Les motifs de sa mobilité et les problèmes rencontrés en France et pendant sa mobilité en Allemagne et surtout l'accompagnement et l'aménagement qui ont été lui accordés par le service handicap de l'université d'échange, Hochschule Offenburg, Université de sciences appliquées.

Dans la deuxième journée, nous avons l'opportunité d'entretenir avec deux étudiantes rentrantes de mobilité, Charline étudiante en M1 Chimie à l'université de Strasbourg, elle a été en mobilité Faculté des Sciences au Québec - Canada, elle avait son propre histoire personnelle, depuis son arrivée à l'université, elle était accompagnée par le service de la Mission handicap pour effectuer changement d'orientation de pharmacie pour étudier la chimie. Le service a réussi de la proposer d'aménagement convenable à sa situation de handicapée motrice, elle nous a raconté ses difficultés d'accepter un tel aménagement et le rôle psychologique qui a été joué par l'ensemble de l'équipe pour la convaincre d'essayer son fauteuil roulant lift électrique, cet outil technique qui a fait partie de son aménagement actuellement et qui a effectué le voyage avec elle pour Canada. Nous avons discuté sur les problèmes des démarches administratives pour les financements concernant la mobilité, le manque d'information dans nos universités, malgré l'existence des conventions bilatérales d'échange, l'accueil et l'accompagnement et l'aménagement qui ont été l'accordés au Québec, et surtout tenterait-elle dans l'avenir d'effectuer la mobilité dans un pays anglophone ?

Dans la deuxième moitié de journée, nous avons accueilli un cas spécial qui peut servir d'exemple dans l'avenir, notamment, à ceux ou à celles qui ont de problèmes d'acceptation du handicap. Julie M. étudiante L3, Ecole de Management de Strasbourg, nous a confié que la peur des regards des autres, d'être rejetée par la société, la culture traditionnelle qui voit les personnes handicapées, en tant que quelqu'un incapable de réaliser ou être comme les autres, toutes ces raisons l'ont poussé de ne pas accepter son handicap. En conséquence, elle n'a pas accepté les conseils de son médecin traitant, ni de spécialiste pour avoir d'accompagnement spécial de la part de service de la Mission handicap de son université, pendant ses deux premières années, elle n'a pas eu aucun aménagement ni à l'université, ni sur son lieu de travail où elle a effectué un stage obligatoire à Strasbourg. Elle a même refusé les propositions de son patron qui a voulu l'accorder des aménagements spéciaux qui ont été proposés par sa société, en vain. Lors de l'entretien sur les démarches effectuées pour son départ en Espagne, et les difficultés et les problèmes causés par son manque d'information sur l'université d'échange, sa situation médicale et la possibilité d'avoir les soins nécessaires en cas de crise sur place. L'homme est assez fiable face à la maladie, par le manque d'accompagnement et d'aménagement convenable à son état de santé, elle a subi plusieurs attaques et elle était obligée d'abandonner l'échange. A son retour à Strasbourg, elle a suivi les soins nécessaires par ses médecins, elle a fait appel au service de la Mission handicap pour être accompagnée et avoir l'aménagement nécessaire, elle rejette son ignorance dans le passé, mais elle vit bien son handicap aujourd'hui.

Nous avons terminé notre journée à Strasbourg par l'entretien avec les piliers de service handicap de Strasbourg, Mmes, Fabienne Rakitic, Coordinatrice de la Mission handicap, et Jackie Didierjean, Chargée d'accueil, Mission handicap université de Strasbourg. Elles nous ont parlé de la Mission handicap depuis sa création en 2009 jusqu'à nos jours, le développement de l'organisation et de la fonctionnalité de service, la stratégie de service pour améliorer et d'attirer l'attention des étudiants sur les vrais sens de problématique de handicap, ainsi, l'accompagnement et l'aménagement personnalisés accordés aux étudiants handicapés, chacun selon son état et sa situation. Nous avons été surtout intéressé par la nature de la relation entre les personnels de service et les étudiants handicapés identifiés par le service, ainsi, en observant tous les acteurs pendant ces deux jours, nous avons conclu l'existence des vrais liens entre l'équipe de la Mission handicap et les étudiants handicapés. En fait, derrière chaque étudiant une véritable histoire et c'est exactement les histoires de ces étudiants qui

guident le travail de service de la Mission handicap qui connaît bien chaque étudiant inscrit et ses besoins pour mieux être intégré au sein de l'université.

Tous les détails de notre entretien seront détaillés dans la deuxième partie sous réplique France. Nous avons effectué une visitée de terrain pour vérifier les travaux d'aménagement faits dans les locaux de service et dans l'université pour les rendre plus accessible aux étudiants handicapés. Nous avons reçu une liste des étudiants handicapés qui sont partis en mobilité à l'étranger depuis la création de service jusque 2014-2015.

Dans notre troisième journée des observations, nous avons rendu visite encore à plusieurs bâtiments de l'université pour constater l'accessibilité des bâtiments et de salles de classes, ainsi, les salles de matériels technique proposés par le service. Dans la journée, nous avons également essayé d'entrer en contact avec tous les étudiants inscrits sur la liste remise par le service de la Mission handicap, nous avons eu de réponses positives de la part de 4 étudiants, d'autres étudiants ont souhaité de participer à l'enquête, mais la nature de leurs maladies les empêchent de déplacer ou de répondre par téléphone, donc, nous avons envoyé le questionnaire par courriel, mais à ce jour, nous n'avons pas encore reçu de réponse de leur part.

Les entretiens de 4 étudiants ont été faits après notre retour à Paris, en préférence via vidéoconférence ou par téléphone ;

Victor F., français, M2, Institut de Sciences politique à Strasbourg qui a été en mobilité en Irlande, et nous avons entretenu avec lui au cours de mois de juin après la fin de ses examens, il nous a fourni une comparaison entre l'accompagnement et l'aménagement entre les deux services, son point de vu pour améliorer le service en France, ses conseils pour les étudiants qui souhaitent effectuer une mobilité en Irlande, le rôle de professeurs dans l'intégration au sein du milieu universitaire.

Luisa F., italienne, Doctorante à la faculté de Droit, Strasbourg, elle a eu la chance d'être accompagnée par plusieurs services, à l'Université de Bologne et de Sienne en Italie, à l'Université de Strasbourg en France, ainsi, elle était en mobilité en Irlande. Nous allons utiliser son expérience en Irlande avec celle de Victor pour établir les points positifs et négatifs de l'accompagnement en Irlande, aussi son expérience en Italie va nous servir pour comparer le développement et l'organisation dans l'université de Bologne dont l'un de nos contacts est actuellement en mobilité dans cette université.

Également, nous avons entretenu avec Emmanouil D., grec, L1 faculté de Droit, BTS de journalisme en Grèce, lors de notre discussion nous avons appris que l'existence de service handicap en Grèce est inefficace, et l'accompagnement et l'aménagement n'existe que dans les brochures universitaires. En outre, nous avons tracé ensemble son parcours de son arrivée à Strasbourg, l'accompagnement et l'aménagement qui a bénéficié de la part de service handicap, son intégration dans le milieu universitaire pendant ses cours de la langue française, ensuite, l'aménagement actuel en tant étudiant en droit, les problèmes et les difficultés rencontrés par les étudiants atteints d'une déficience visuelle, surtout l'insensibilisation de certains enseignants face la problématique.

De même, une autre étudiante étrangère aveugle d'origine algérienne venant pour continuer ses études à Strasbourg, Maroua R., M2 Langue anglais, Faculté des Lettres, Strasbourg, d'accompagnement et d'aménagement ont été accordés par le service de la Mission handicap, nous avons parlé de son intégration et des problématique de handicap pour les étudiants aveugles, et nous avons de réponse presque similaires de tous les étudiants aveugles qui nous avons rencontré, manque de communication, l'insensibilisation de certains étudiants et professeurs à la question de handicap, manque des moyens d'autonomie dans les transport....

Nous pouvons résumer notre enquête au sein de l'université de Strasbourg que le travail effectuée par le service de la Mission handicap pourrait faire une référence, mais nous sommes toujours loin de système appliqué dans l'université de Québec à Montréal, l'équipe aura besoin de renfort humain pour suivre l'augmentation de nombre des étudiants handicapés chaque année à l'université, des conseillers en orientation qui travaillent en permanents avec l'équipe, et chaque étudiant handicapé doivent être suivi par le même conseiller si possible au cours des études, c'est qui peut créer certain confiance entre l'étudiant et le conseiller. La question subvention financière devrait être traitée, notamment, pour les contrats de recrutement d'assistantes d'études, et de diminuer le plus possible l'auxiliaire de vie qui donnera aux étudiants plus d'autonomie.

3. Université de Paris-Dauphine :

Juin 2015, nous avons eu **une deuxième réponse** positive de la part de Pôle handicap de l'université Paris-Dauphine, ce qui a nous donné l'opportunité d'effectuer notre enquête et

de faire des observations. Université de Paris-Dauphine est université de petite taille en comparaison avec l'université de Québec et Strasbourg ; 8 750 étudiants fréquentant l'université en décembre 2014, et seulement 93 étudiants handicapés inscrits au Pôle handicap parmi eux 13 étudiants soufferts des troubles. La deuxième université française qui nous a accordé le temps nécessaire pour entretenir avec la responsable de Pôle handicap, ainsi, l'un des rares étudiants de l'université qui ont été en mobilité ses dernières années.

De 2005-2011, le Pôle handicap a été attaché au « Service des Relations Internationales » situé au premier étage, l'une ces personnels s'occupe temporairement des étudiants handicapés, mal accessible pour les étudiants en situation de handicap. En 2011, le Pôle handicap s'est séparé de service des relations internationales et Mme, Anne Rodriguez est nommée à la tête de service, et s'est installé au rez-de-chaussée juste à côté de la Médecine Préventive, infirmière et assistante sociale, l'accessibilité est bien améliorée pour accéder au Pôle handicap, en outre, beaucoup des travaux d'aménagement dans les salles de cours et la bibliothèque à faire, mais vu que le bâtiment principal est ancien, il est difficile dans l'avenir de rendre la totalité accessible pour tous les étudiants handicapés.

Nous n'avons pas la possibilité de constater l'évolution de méthode employée d'accompagnement au sein de service, nos informations ne concernant que le période que Mme Rodriguez. L'aménagement proposé aux étudiants handicapés est personnalisé cas par cas, sauf que le service exige que les étudiants soufferts de troubles soit accompagné à l'extérieur, sinon ils ne bénéficient plus de l'aménagement accordé par le service. Malgré, la promotion faite par l'université de Paris-Dauphine pour inciter les étudiants de partir en mobilité, un seul étudiant en fauteuil roulant est parti ces derniers trois ans. La majorité des étudiants lourdement handicapés, ainsi, les aveugles ne préfèrent pas partir à l'étranger au cours de la formation. Nous avons visité la salle de matériels techniques et le grand salon d'entrée où des travaux d'accessibilité ont été réalisés.

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a joué un rôle important dans la création de Pôle handicap Dauphine. La politique de l'université exige beaucoup de travail et d'organisation des conférences sur la question de handicap et d'insertion professionnelle de jeunes handicapés, la responsable de Pôle handicap est parmi les personnes chargées de ce travail, ce qui rend la tâche trop difficile de suivre auprès le rendement de l'accompagnement et l'aménagement sur l'intégration des étudiants

handicapés au sein de l'université. Nous avons appris que probablement une deuxième personne rejoindra le service selon la stratégie de 2016.

Malgré que l'université a plus de 70 conventions avec des universités à l'internationale, la question d'accompagnement des étudiants pour la mobilité a besoin beaucoup de travail pour convaincre les étudiants de partir à l'étranger, notamment, la mobilité est obligatoire dans plus de la moitié des disciplines proposées.

Dans deuxième temps, nous avons entretenu avec l'un de rares étudiants en situation de handicap qui a effectué une mobilité à l'université technique de Munich, en Allemagne. Dorian F., français, M1 Langues appliquées-allemand, troubles de santé (diabétique), a préparé depuis long temps sa mobilité à l'étranger, en profitant d'une promotion de la part de l'université de Paris-Dauphine. Nous avons entretenu sur sa motivation de mobilité, ainsi, les difficultés rencontrées à Paris-Dauphine et la fonctionnalité de pôle handicap, ensuite l'accompagnement et l'aménagement accordés par l'université technique de Munich. Le manque de communication et l'insensibilisation de certains professeurs sont les principales difficultés pour les étudiants handicapés à l'université. D'ailleurs, l'accompagnement de mobilité est quasi inexistant selon la majorité des étudiants qui sont partis à l'étranger. Nous avons discuté sur l'efficacité de l'accompagnement et de l'aménagement accordés pour lui pendant sa mobilité en Allemagne, la communication permanente entre le service de Pôle handicap et relations internationales avec les étudiants étrangers en mobilité, la comparaison entre la prise en charge par le service de handicap de deux universités. L'application efficace de système de tutorat entre les nouveaux et les anciens étudiants, le rôle de professeurs dans l'intégration des étudiants handicapés au sein de l'université, prise de contact direct avec les professeurs, des rencontres entre professeurs et des étudiants handicapés et des sorties entre étudiants sans distinction organisées par l'université, enfin, le niveau d'accessibilité de la ville de Munich et de l'université d'échange. Les détails de l'expérience seront sous réplique Allemagne. Une expérience réussie, il nous a indiqué qu'il serait ouvert pour toutes les propositions de partir à l'étranger après cette expérience, soit pour un stage, soit pour travailler, en Allemagne ou d'autre pays anglophone.

4. Université Paris Diderot Paris 7 :

Dans un troisième temps, suite d'un échange avec le Relais Handicap de l'université Paris-Diderot Paris 7, nous avons reçu un courriel de la part de Jonathan S., M1 Histoires et Civilisations comparées, à l'université Paris-Diderot Paris 7, français, malvoyant, toujours en mobilité à Université de Boulogne, Italie, pour se témoigner et de partager son expérience en actualité. En fait, il a beaucoup travaillé depuis son entrée à l'université pour réaliser son rêve de mobilité au cours de la formation, pendant son L3 des Langues étrangères appliquées à l'université Paris-Sorbonne, Paris 3, outre, il a tenté sans cesse d'avoir les accompagnements nécessaires pour préparer la mobilité mais le service handicap lui a indiqué l'impossibilité de partir à l'étranger, soit en Allemagne ou soit en Italie. Un ancien étudiant handicapé de l'université Paris 7 qui a été en mobilité en Bologne, Italie, lui a fourni les informations nécessaires sur les universités françaises qui aident les étudiants en situation de handicap de partir en mobilité à l'étranger, il a choisi le Master 1 Histoires et Civilisations Comparées de Paris 7 en collaboration avec l'université de Bologne. Il a reçu l'accompagnement nécessaire pour préparer ses démarches administratives, et il a réussi de partir le mois de septembre 2014. Nous avons effectué avec lui une comparaison entre les trois services fréquentés, et dans le même temps, nous avons pu mettre à jour les informations concernant le service handicap de l'université de Bologne que nous avons eu par Luisa F., qui a fréquenté en 2009. La ville a fait grand progrès concernant la question de l'accessibilité, de l'accompagnement et de l'aménagement pour les étudiants handicapés, jugés très proche de service présenté par l'université de Paris 7. Le service organise des rencontres et des sorties entre tous les étudiants pour faire d'échange et se discuter entre eux. En outre, les étudiants handicapés sont bien entourés par le service, et leur tuteurs d'anciens étudiants de l'université aident les nouveaux étudiants d'effectuer certaines démarches administratives, promenade et sorties entre étudiants. La problématique de handicap ne consiste pas un problème culturel pour la société italienne.

5. Institut de Technologie de Karlsruhe (KIT) :

Dans la deuxième moitié de mois de mai 2015, après voir notre entretien reporté plusieurs fois pour des raisons techniques, le départ des responsables de service handicap à l'étranger pour participer dans une conférence sur le sujet de handicap, ensuite, l'organisation des rencontres scientifiques au sein de l'établissement, nous avons eu une confirmation pour **notre troisième visite de terrain** qui s'est passé en Allemagne, Institut de Technologie de

Karlsruhe (KIT)²⁶, l'un des prestigieux établissements de l'enseignement supérieur en Allemagne, une université de taille moyenne, le nombre des étudiants inscrits en 2014 est de 24 528 étudiants et parmi eux 4 192 sont des étudiants étrangers venant de monde entier, aucun étudiant français handicapés ne figure pas sur la liste des étudiants en mobilité ces dernières années.

Notre premier rendez-vous a été avec Mr. Gerhard Jaworek, Assistant de Recherche, Centre d'Etudes pour les Malvoyants qui nous a expliqué la fonctionnalité de service handicap, l'aménagement accordé aux étudiants handicapés qui porte plus l'emprunte de système anglo-saxon, concernant le temps majoritaire des examens 50% et la possibilité de passer en oraux plus 80% des examens. Le Centre des études pour les aveugles et malvoyants fait partie de l'université de KIT depuis 4 ans et les 15 chercheurs, (professeurs et cadres) travaillant sur AT et IT, spécialisés dans les « Aides spéciales pour les étudiants ayant une déficience visuelle ». En plus, il a souligné que depuis trois ans l'Institut reçoit un ou deux étudiants aveugles ou malvoyants étrangers par an, ce dernier temps, il y avait 3 étudiants aveugles, 2 étudiants venant de l'Amérique latine (Mexique et Brésil) et le troisième est venu de la Russie. Le brésilien Lucas R., M1 Science Computers, a passé 6 mois en mobilité de fin des études en 2014, les deux autres, le mexicain Luis G., M1 Mécatronique et le russe Michael S., M1 Science Computers sont toujours en mobilité pour l'année 2015 et 2016. Aujourd'hui, il n'y a pas parmi les personnels travaillant dans le service handicap des experts en mobilité des personnes aveugles et malvoyants, outre, le service fait appel à des entreprises spécialisées dans la mobilité des personnes aveugles et malvoyants pour entraîner et de guider les étudiants concernés par la mobilité de connaître les différentes chemines. Rester à savoir, que le recours à ses professionnels coûte trop cher environ 100€heure, et un étudiant a besoin entre 15 à 50 heures accordés une fois dans sa vie. Faute de moyens financiers, l'université est dans l'obligation de renvoyer les dossiers au « Système de Santé Sociale » (*Social Support Health System*) pour prendre en charge le frais, si les étudiants allemands pourraient bénéficier de cette démarche directement, les étudiants atteints de déficience visuelle étrangers devraient séjourner au moins un an et d'avoir une reconnaissance de handicap selon la loi allemande pour se bénéficier. Les difficultés financières ont été invitées au cours de notre enquête, car il trouve que le financement accordé par l'Etat fédérale et le gouvernement local n'est pas suffisant pour affronter l'augmentation des personnes en situation de handicap, il a proposé

²⁶) <http://www.kit.edu/index.php>

que les Etats européennes devraient essayer des nouvelles solutions innovantes pour trouver le financement nécessaires, imposer des taux sur les jeux de Loto, l'alcool, cigarette, etc.

Après avoir trouvé le financement nécessaire environ 80 000 dollars, lauréat du « *Google Faculty Research Award* », les chercheurs de l'Institut de Technologie de Karlsruhe travaillent sur une solution innovante « Une aide à la mobilité et à la navigation pour les malvoyants »²⁷, en profitant de l'avancement technologique de Smartphone de ces dernières années, ce qui va permettre aux personnes malvoyants de se repérer dans leur environnement.

Lors de notre **deuxième rencontre de la journée**, nous sommes été accueillies par Dr. Karin MÜLLER, Chef adjoint de la CEM, Gateway - Gestion de projet, elle nous a montré les différentes aides techniques proposent pour les étudiants aveugles et malvoyants, notamment, l'imprimante tactile 3D à reconnaissance vocale qui permet aux étudiants non et malvoyants de connaître et comprendre les choses en touchant, cette imprimante est capable de faire impression en couleurs et de différentes tailles. Concernant les moyens de financement pour venir étudier en Allemagne, elle a indiqué l'existence d'un programme de financement, le DAAD (*Deutscher Akademischer Austauschdienst*, Office allemand d'échanges universitaires) qui a pour mission de promouvoir la coopération universitaire entre l'Allemagne et l'étrangère, en particulier, à des échanges d'étudiants, de chercheurs et d'enseignants. Elle a insisté sur « l'égalité de traitement » des tous les étudiants non et malvoyants pour bénéficier de toutes les aides techniques et technologiques existant dans le Centre. Outre, à nos jours, l'université ne peut pas accorder d'aides financières aux étudiants concernés en cas de difficultés.

Malgré, qu'elle a été souffrante depuis quelques jours, elle a essayé de nous aider dans notre recherche, puis, elle nous a accompagné pour notre **troisième rencontres de la journée** avec Mme, Angelika Scherwitz-Gallegos, Responsable d'accueil pour les étudiants handicapé, en discutant sur les aménagements accordés aux étudiants non et malvoyants étrangers qui viennent d'université étrangère possédant une convention d'échange avec KIT, elle nous a souligné que le convention d'échange ne précise pas le type d'aménagement qui devrait être accordés aux étudiants étrangers. Donc, ces derniers bénéficient de même aménagement et, ils ont le droit de négocier leur aménagement, c'est-à-dire, d'avoir un temps majoritaire de 1/3 pour les examens comme en France, ou jusqu'à 100% dans certains cas avec l'accord de professeurs concernés. A noter que l'aménagement accordé n'est pas le même dans toutes les

²⁷) http://www.atelier.net/trends/articles/un-smartphone-suffit-orienter-malvoyants_423907

universités allemandes, cela dépend de la taille de l'université et de la région, ainsi de la capacité de l'université d'avoir le financement nécessaire pour ses projets.

Depuis le mois de mai 2015, la KIT conduit de négociation avec d'autres universités en Autriche et en Italie pour mettre un accord sur l'unification de règlement d'aide et d'aménagement accordés pour les étudiants handicapés des trois pays, mais, la négociation n'a pas encore abouti à des résultats concrets.

Le service de handicap organise régulièrement des rencontres entre les étudiants entrants de mobilité, les personnels de service handicap et les étudiants de l'Institut pour discuter de mobilité, les démarches nécessaires et les éventuelles universités d'échange, les réunions rassemblent à la fois les étudiants handicapés et les étudiants valides. Pour le moment, la majorité des étudiants aveugles et malvoyants de l'université pensent qu'il est convenable de terminer les études en Allemagne et de partir en mobilité, pour faire un stage de fin d'études dans un autre pays européen.

Reste à savoir, que la communication au sein de service à une seule direction, c'est-à-dire, le service ne va pas à l' rencontre des étudiants handicapés, mais ces derniers doivent se présenter dans le service pour bénéficier des aides. Lors de des entretiens avec les étudiants concernés, nous avons constaté leur ignorance de l'existence de service, l'un des étudiants a pris connaissance de service deux mois avant la fin de séjour en Allemagne.

Les étudiants handicapés sont conseillés d'avoir un logement près des station de tramway, de métro ou de train pour avoir l'accessibilité nécessaire pour se rendre à l'université, un logement qui coûte plus cher, en conséquence, le Service Sociale de la Santé prend en charge la différence, également, l'université possède une résidence universitaire dans et dehors de la ville. Le Centre avait de problème d'accessibilité pour les étudiants handicapés en fauteuil roulant, à présent, il n'est plus d'actualité, les travaux d'accessibilité de Centre a été financé par l'Institut de technologie de Karlsruhe. Tous les nouveaux bâtiments de KIT sont accessibles à tous les étudiants en situation de handicap et des travaux d'accessibilité ont été réalisés sur tous les anciens bâtiments. La ville de Karlsruhe conduit de grands travaux d'accessibilité dans les rues, les stations de métro et de train, nous les avons constatés le jour de l'enquête.

Pas des étudiants en situation de handicap en mobilité à Karlsruhe, nous avons préféré quand-même d'entretenir avec les étudiants étranger venant étudier à l'Institut de Technologie de Karlsruhe pour réaliser la différence entre l'aménagement proposé par le service handicap et l'aménagement accordé aux étudiants concernés.

Premier entretien avec Michael S., le russe, a bénéficié d'un cours allemand gratuit après son inscription à l'université, tous les matériels techniques nécessaires pour les besoin de travail, des cours dans des formats adaptés aux besoins des personnes concernés. Il faut noter qu'il n'a jamais reçu un vrai aménagement avant sa mobilité en Karlsruhe, sauf certains aménagements techniques, ordinateur avec une lecture d'écran, les matériels techniques existant sont de modèles plus anciens de ceux qu'il bénéficie à KIT, outre, la Russie n'accorde aucun aménagement de temps pour les étudiants en situation handicap sauf la possibilité de deviser l'examen en deux parties écrit et oral.

La communication permanente entre les professeurs et les étudiants en situation de handicap est l'un de point positif d'aménagement accordé pour les étudiants concernés. En fait, les professeurs prennent le temps nécessaire pendant et après les cours pour assurer que les étudiants handicapés sont au même niveau de compréhension comme les étudiants valides, et certains proposés de cours d'une heure par semaine aux étudiants en situation de handicap en cas de problème. De ce fait, certains professeurs acceptent la négociation de temps majoritaire à 100% de temps d'examen, ou de passer certains examens en oraux. Une campagne de sensibilisation pour comprendre le vrai sens d'handicap, la problématique face à la société et l'intégration au sein d'université, des visites des entreprises sont organisées pour connaître le monde de travail, ainsi des cours assurent par des professionnels de marche de travail ou de patron des entreprises 3 à 4 fois par an. Aujourd'hui, il a pu emprunter tous les matériels techniques qui a besoin pour son travail et il attendra la reconnaissance de son handicap selon la loi allemande pour bénéficier de l'aide pour avoir une Plage braille.

Le deuxième entretien avec le mexicain Luis G. a bénéficié d'une bourse de DAAD²⁸ accordée aux étudiants handicapés venant de l'Amérique latine, également, de cours d'allemand pendant 4 mois et deux cours de 4 mois. Il n'est pas pris connaissance de l'existence de service handicap qu'à la fin de deuxième cours d'allemand, c'est-à-dire, 6 mois après son arrivée, suite d'un problème d'aménagement de temps d'examen avec son professeur. Le service handicap a intervenu pour résoudre le problème. Puis, il a reçu

²⁸) http://paris.daad.de/bourses_et_subventions.html; <https://www.daad.org/>

l'aménagement personnalisé en tant non-voyant, un Smartphone occupé d'une application pour les malvoyants pour s'orienter dans la ville et les bâtiments de l'université, bénéficiant également de tous les matériels techniques proposés par le service handicap. Réside dans une résidence universitaire ancienne sans aucun aménagement spécial dans la chambre, il pense qu'il manque panneaux de signalisation en couleurs dans l'université et dans les rues pour améliorer l'orientation des personnes malvoyantes.

Un **troisième entretien** s'est passé avec le brésilien Lucas R., aveugle, l'impossibilité de trouver des formateurs ou des professionnels qualifiés dans le domaine de la mobilité des étudiants aveugles, dans l'université fédérale du Paraná ou dans les autres services handicap de pays, ainsi le manque des professionnels des sociétés privées spécialisés ont été parmi les raisons de sa mobilité en Allemagne. Par exemple, obliger de déplacer dans plusieurs villes au Brésil à la recherche d'un formateur capable de lui apprendre l'utilisation de clavier d'ordinateur. En outre, le manque de la communication et de la formation concernant la question de mobilité des étudiants handicapés, ainsi, l'absence des solutions de la part de service handicap et l'inaccessibilité de l'université pour les personnes handicapés, et le besoin d'apprendre des nouvelles méthodes de travail dans le domaine de sciences computer ont été suffisants pour qu'il tente sa chance et de partir en mobilité à Karlsruhe. Sans accompagnement de service handicap sur les démarches administratives, ou l'obtention de bourse de mobilité, il a pu avoir les informations concernant la KIT et l'existence d'une convention d'échange avec son université d'origine. Après avoir eu une acceptation de la KIT, son université a lui accordé une bourse de fin d'études de 6 mois. Le service consulaire allemand a pris en charge ses démarches administratives et il a pu avoir une dérogation pour son chien.

Il était logé par le service de la Mission handicap dans une résidence universitaire dehors de la ville, un logement qui n'était pas adapté aux aveugles, ensuite, il a pu avoir une chambre d'une résidence universitaire proche de l'université et assez adapté à ses besoins.

L'accompagnement et l'aménagement accordés par le service handicap de la KIT ont lui aidé d'être indépendant de toutes aides humaines. Droit d'enregistre de cours, documents adaptés envoyés par les professeurs, réunions avec les professeurs et le service pour discuter de problématique de compréhension et des cours accordés aux étudiants pour les mettre au même niveau aux étudiants valides. Il nous a confié que c'était la première fois pour lui d'avoir autant d'informations sur l'intégration, de l'accompagnement et de l'aménagement

aux étudiants handicapés, notamment, atteints de déficience visuelle, c'est la raison pour laquelle, il a travaillé sans cesse sur tous les documents qui ont été remis à lui par ses professeurs.

D'après son retour au Brésil, il continue de travailler sur la question de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans le but d'améliorer la situation dans son université d'origine et de trouver de solutions adaptés à leurs besoins.

Comme nous l'avons démontré au cours de notre expose, dans les trois pays précédents, Canada, France et Allemagne, nous avons eu l'opportunité et certaine fois de la chance d'entretenir directement avec les acteurs principaux de la question de handicap et de l'accompagnement des étudiants handicapés, ainsi, avec les étudiants concernés qui sont toujours en mobilité ou entrant de mobilité, ce qui nous a permis d'évaluer la différence entre la théorie et la réalité d'application et ce qui attendent les étudiants handicaps, ainsi les cherches, les responsables et les professionnels de la problématique de handicap et de l'accompagnement des étudiants handicapés pour trouver des solutions plus innovantes permettent aux étudiants d'intégrer dans le milieu universitaire et de prendre l'initiative de partir en mobilité au cours de la formation à l'étranger. La législation concernant « *l'égalité des droits et des chances* » ne pourrait pas atteindre son but, à savoir, l'intégration des étudiants handicapés au sein de l'université sans être suivi par des pratiques capables de mettre en place des solutions adaptés aux besoins des intéressés, tel est le cas dans le système canadien.

Egalement, nous avons entretenu avec des responsables et des personnels de service handicap dans deux autre pays, la Suisse et l'Autriche, outre, nous n'avons pas eu les possibilités d'avoir des rencontres avec des étudiants handicapés en mobilité ou entant de mobilité ou en train de suivre d'études sur place. En bref, les deux systèmes appliquent d'accompagnement et d'aménagement proche de système français et allemand, mais, la culture familiale et le manque de financement empêchement les étudiants handicaps moteurs de partir en mobilité. Plus des détails sur l'accompagnement, l'aménagement et les lois de deux pays seront disponible sur notre site Internet.

B. Réalisation de Formulaire d'interview

1. Formulaire Séjour à l'étranger :

En ce qui concerne les étudiants en situation de handicap, l'enquête de terrain a été réalisée sur la base d'un formulaire d'information simple, intitulée : « Séjour à l'étranger »²⁹ et un questionnaire détails (français/anglais), qui ont été préparés pour cette occasion, après plusieurs rencontres et des consultations avec le Directeur de recherche, ainsi l'équipe d'encadrement d'enquête. Le formulaire, séjour à l'étranger, avait double objectif, d'un côté, de donner les étudiants handicapés une idée sur les points essentiels de l'enquête, de démontrer que l'enquête n'est pas un simple recette d'histoire, mais une tentative de trouver des solutions innovantes pour la problématique de mobilité, d'autre côté, il nous permet d'organiser nos priorités d'entretiens, commençant par les étudiants français handicapés, des destinations de mobilité les plus fréquentes ces derniers, la durée de séjour à l'étranger, la taille des établissements d'enseignements supérieurs de pays d'origine et d'échange, les établissements des grands tailles ont plus de moyens pour mieux accompagner ses étudiants par rapport ceux des petits, la mobilité obligatoire ou souhaité pour comprendre l'indépendance d'étudiant et l'acceptation de handicap en soi.

Nous avons mis un accord sur les principaux points de formulaire pour avoir les informations qui vont faire la base du questionnaire détail. Les étudiants ont été sollicités de nous fournir leurs noms et prénoms, un moyen de contact de préférence E-mail, possibilité de donner numéro de téléphone pour ce qu'ils veulent ou préfèrent d'être contact par téléphone, âge d'étudiant pas obligatoire, mais ça peut servir de savoir si l'étudiant d'actualité dans l'étude, l'efficacité d'aménagement accordé ou par contre, préfère de partager l'année sur deux ans d'études, pays (ville) où se trouve aujourd'hui, le diplôme en cours en 2014-2015, dernier diplôme obtenu, université d'origine dans laquelle, il a suivi ses études avant la mobilité ainsi le pays d'origine, français qui suit ses études en France or résident qui a bénéficié d'aménagement de service handicap d'universités françaises. Ensuite, des informations sur les pays d'échange européen ou international, ainsi l'université d'échange, l'objectif de mobilité à l'étranger (Cours de formation, Conférences, travail de terrain, Stage

²⁹) Voir Annexe 1, p. 133

de fin d'études), la nature de la mobilité, obligatoire ou souhaité par l'étudiant concernés, durée du mobilité et le financement accordés (Erasmus, Promotion de l'université, Bourse d'études du fond public ou privés ou son propre compte, etc.). Puis, des informations pratiques concernant les moyens de transport pour voyager à l'étranger, les accompagnements et les aménagements accordés par les différents prestataires : trains, avions, bus, les difficultés qui souhaitent d'être éviter dans l'avenir. L'installation dans le pays d'accueil, logement, adapté ou pas à leurs besoins, son emplacement et son accessibilité, par rapport des moyens de transports publics et l'université d'échange, les difficultés rencontrées lors d'utilisation les transports publics. Enfin, le budget consacré pour la mobilité pour comprendre le coût de déplacement pour les étudiants en situation de handicap selon leurs situations et leurs handicaps.

2. Questionnaire détaillé bilingue :

En ce qui concerne les responsables et les personnels travaillant ou en relation direct avec les étudiants handicapés³⁰, nous avons recouru au questionnaire bilingue français/anglais pour avoir les informations pratiques sur la fonctionnalité de service handicap, l'accompagnement et l'aménagement accordés aux étudiants handicapés inscrits dans leurs services, l'évolution de service après la législation concernant l'intégration et l'accompagnement des étudiants handicapés, les principales raisons qui ont poussé leurs étudiants de partir en mobilité ces dernières années, les difficultés liées aux démarches administratives de financement et d'accompagnement en mobilité, le rôle de professeurs et d'enseignants et leurs implications pour inciter ou aider les étudiants concernés de prendre la décision de mobilité, l'insensibilisation de certains enseignants à la problématique de handicap et le rôle de service face un tel problème, les principaux clés de stratégie de service pour augmenter la mobilité des étudiants en situation de handicap, les solutions proposées pour faire face au coût élevé concernant les étudiants lourdement handicapés. D'autres questions concernant la relation entre le service et les familles des étudiants en situation de handicap, l'autonomie des étudiants, le rôle de directeur de formation et les conseillers d'orientation, le service des relations internationales, les moyens utilisés pour rester en contact avec les étudiants en mobilité, et le rôle de service en cas de problème.

La fonctionnalité de service pour accueillir les nouveaux étudiants handicapés et la promotion de service auprès des étudiants, des familles, des lycéens, les raisons qui poussent

³⁰) Voir Annexe 2, p. 134.

certaines étudiants de ne pas affranchir le bus pour y aller vers service de la Mission handicap. Peut-on réorganiser le service et de former plus de professionnels pour rattraper le retard dans ce domaine, les moyens technologiques mettent à la disposition des étudiants pour compenser leur handicap ? Les modalités d'accompagnement pour les étudiants français ou étrangers, la redéfinition des modalités d'accompagnement pour les étudiants étrangers en mobilité en France et les français en mobilité à l'international, les personnels de service sont l'un d'atout de réussite d'intégration, faut-il augmenter leur nombre ou simplement les former pour bien gérer l'augmentation à croître de nombre des étudiants en situation de handicap ?

Le rôle de la nouvelle technologie d'information pour mettre à la disposition des étudiants handicapés les informations concernant le logement adapté à leurs besoins, les partenariats avec les différents acteurs pour mieux intégrer les nouveaux étudiants, l'accessibilité de la ville, les moyens de transports publics pour les étudiants concernés.

Les activités culturelles et sociales sont parmi les moyens d'intégrer les personnes handicapés dans la société, le rôle des associations de personnes handicapées et le partenariat avec le service pour aider les étudiants qu'ils ne peuvent pas bénéficier de la formation de mobilité, le rôle des anciens étudiants de l'université qui ont réussi leurs vies, ou des personnalités publiques handicapées pour motiver les étudiants en formation.

Les solutions accordées aux étudiants lourdement handicapés ou aveugles pour se nourrir dans le restaurant universitaire, les applications utilisées par le restaurant pour aider les étudiants handicapés de recommander à distance leurs repas.

La collaboration internationale entre les différentes universités, les dérogations accordées aux étudiants handicapés concernant les réglementations organisant le choix de l'université d'échange, les services handicaps européens pourraient-ils faire face à des nouvelles problématiques pour faciliter la mobilité des étudiants européens à l'international, la reconnaissance de handicap au niveau européen faciliterait la mobilité des étudiants entre les universités européennes, le développement de site de service de la Mission handicap et la mise en ligne les formulaires nécessaires pour l'inscription au service pourrait encourager de demander l'aide de service.

L'objectif est de comprendre le travail de service de la Mission handicap et de faire une comparaison avec le service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants En Situation de Handicap de l'université de Québec à Montréal qui fait référence à l'intégration et

accompagnement des étudiants handicapés, et que les universités doivent s'adapter aux besoins des étudiants ce qui facilite dans l'avenir l'intégration des étudiants handicapés dans l'enseignement universitaire ordinaire, et de se éloigner de la problématique personnelle de handicap et l'enseignement individualisé.

C. Choix des Etudiants

Le choix des étudiants fait partie intégrale de l'objectif de l'enquête, celui de comparer l'accompagnement et l'aménagement accordés aux étudiants en situation de handicap français avec l'accompagnement et l'aménagement accordés aux étudiants français concernés en mobilité en Europe ou à l'international, afin d'opérer les points positifs et négatifs de différents systèmes. Les résultats obtenus font l'objet de une comparaison avec les autres systèmes bien développés ou à pointe concernant la problématique de l'intégration au milieu universitaire et en arrivant d'aider les étudiants de pouvoir poursuivre leurs études dans les meilleures conditions dans le but d'avoir leur diplôme, en gardant un œil sur le développement de l'autonomie personnel, et l'indépendance qui sont considérés indispensables dans futur proche pour l'intégration dans la société et dans le monde professionnel.

1. Etudiants français en mobilité à l'étranger :

Pendant l'enquête, nous avons reçu plusieurs listes de la part des services de la Mission handicapés de différentes universités que nous avons visité, la liste la plus importante est celle de service de la Mission handicap de l'université de Strasbourg au totale 19 étudiants en mobilité à l'international ou venant d'étudier à Strasbourg. Au totale 10 étudiants français en situation de handicap sont partis en mobilité à l'international, 2 étudiants en mobilité en Irlande, 2 étudiants en mobilité en Angleterre, l'une parmi eux est gravement malade et a été expatrié en urgence deux fois pour se soigner en France, 2 étudiants en mobilité en Allemagne, 1 étudiant en mobilité à New-Jersey, 1 étudiant en mobilité en Australie et 1 étudiante en mobilité en Espagne, partie sans prendre la précaution nécessaire pour sa maladie, ni aménagement ni accompagnement, elle a pris compte plus tard la gravité de sa maladie et l'insuffisance de moyen médicale pour être soignée sur place, elle était obligée de mettre terme à sa mobilité et expatrié en France.

D'abord, nous avons choisi de prendre contact avec les étudiants français souffrants de handicaps moteurs, en mobilité au Québec, en Allemagne et en Irlande, vu de leurs disponibilités et la possibilité d'avoir un entretien direct face-à-face avec certains et via vidéoconférence avec l'autre. Les étudiants souffrants des troubles de la santé, l'une a assisté l'entretien avec nous, mobilité en Espagne, la deuxième, mobilité en Angleterre, son état de santé l'empêchée de déplacer souvent et nous l'avons envoyé le formulaire et le questionnaire par E-mail, après avoir son accord d'être contactée mais pas de réponse pour le moment. Certains étudiants n'ont pas donné leurs accords d'être contactés, le deuxième étudiant en mobilité en Irlande, L3 Droit, et le deuxième étudiant en mobilité en Angleterre M1 Droit, les deux autres étudiants en mobilité en Australie et à New-Jersey ont donné leurs accords et nous les avons envoyé le formulaire de séjour à l'étranger et le questionnaire, mais pas de réponse pour le moment, l'une L2 langue et la deuxième M1 Sciences politiques.

L'université de Paris-Dauphine avait seulement 3 étudiants qui ont effectué de mobilité ces dernières cinq ans, il ne s'affiche pas parmi eux aucun étudiant lourdement handicapé, 1 seul étudiant en Langues appliquées allemand a été en mobilité à Munich en Allemagne, c'est avec lui que nous avons entretenu, les autres sont partis en Espagne et Hong-Kong n'ont pas répondu à nos sollicitations, le formulaire et le questionnaire ont été envoyés au cas où ils changeront d'avis.

L'université Diderot Paris 7, un seul étudiant, malvoyant, le premier français atteint de déficience visuelle sur la liste, en Histoires de Civilisations Comparées, il était très motivé de témoigner et de partager son expérience, notamment, qu'il a été obligé de changer d'université pour partir en mobilité. Nous avons sollicité le service handicap de faire un appel encore une fois à l'entrée auprès des étudiants handicapés à l'université pour partager avec nous leurs expériences heureuses et les difficultés rencontrées pour préparer la mobilité et pendant la mobilité.

2. Etudiants étrangers en mobilité à Strasbourg :

La deuxième partie de la liste concerne les étudiants étrangers en mobilité à Strasbourg, au totale 9 étudiants étrangers venant des plusieurs pays, l'Italie (avec mobilité avant en France et en Irlande), Belgique, Luxembourg, Les États-Unis, Grèce, Pologne, Albanie, Brésil (avec mobilité avant en Portugal et Québec). Nous avons entretenu avec les étudiants venant de Grèce où le système presque quasi-inexistant, Algérie pas de système d'accompagnement les étudiants aveugles qui sont orientés automatiquement vers les filières

littérateurs, Italie, le système d'accompagnement a fait un progrès considérable ces dernières années, confirmé par l'entretien avec l'étudiante de Strasbourg et un étudiant français en mobilité actuellement dans la même université. Les autres étudiants étrangers n'ont pas donné l'accord de les contacter, mais nous avons envoyé un e-mail sollicitant un rendez-vous, accompagné de formulaire et de questionnaire.

Nous pouvons observer sur la liste des 10 étudiants français qui sont partis en mobilité à l'étranger, que la mobilité chez les filles est plus importante que chez les garçons, 7/10 sont des filles. Les étudiants de droit sont plus nombreux que les autres filières où la mobilité obligatoire, les étudiants de Sciences Politiques, Ecole de Management et Langues Appliquées sont en deuxième place, les étudiants de Sciences appliquées, Chimie, il n'y a qu'une étudiante qui a pris la décision de mobilité, même si sa famille n'était pas d'accord. Les étudiants étrangers venant en mobilité à Strasbourg n'échappent pas à la règle précédente, 7/9 sont des filles, 5 étudiants en droit attirent par l'existence des grandes Institutions européennes dans la ville, 2 Langues appliquées, 1 Sciences Politiques et 1 Sociologie. Les étudiants français de l'université de Strasbourg souffrant des handicaps moteurs, des troubles de santé sont de premier lieu de mobilité. Par contre, chez les étudiants étrangers, les étudiants atteints de déficience visuelle sont en mobilité à l'étranger.

3. Etudiants étranger en mobilité en Europe :

L'Institut de Technologie de Karlsruhe nous a communiqué la liste 3 étudiants étrangers venant en mobilité à Karlsruhe, il ne figure pas parmi eux des étudiants français, ils sont tous sans exception répondu à notre appel pour partager leurs expériences de mobilité afin d'aider et d'encourager les étudiants de partir en mobilité en Allemagne. Tous les étudiants sont atteints d'une déficience visuelle, aveugles, venant de l'Amérique latine pour avoir des nouvelles méthodes d'accompagnement et d'apprendre plus sur l'avancés technologiques dans le domaine AT, IT.

Nous avons partagé les expériences des étudiants sujets de l'enquête, selon leurs pays d'origine, et l'accompagnement qui ont reçu avant leurs départs en mobilité à l'étranger.

Premier groupe, les étudiants français pour comparer leurs expériences d'accompagnement et d'aménagement en France et dans le pays d'accueil de mobilité afin de trouver des solutions adaptées aux futurs étudiants partant en mobilité. Le deuxième groupe, les étudiants européens et pays occidentaux développés venant en mobilité en France ou en

Europe, nous avons entretenu avec ce groupe dans le but de faire lumière sur l'accompagnement et l'aménagement accordés par leurs pays d'origine, et de les comparer avec l'accompagnement et l'aménagement accordés par les services de handicap des universités françaises, une référence pour les étudiants français souhaitant ou tenter par ces pays dans l'avenir. Dernier groupe est consacré aux étudiants étrangers venant de pays en voie de développement, l'Amérique latine, l'Afrique du nord et l'Afrique, le but de l'enquête est de démontrer jusqu'où les méthodes utilisés par le système d'accompagnement en France et en Europe sont efficaces et capables d'intégrer des étudiants qui n'ont jamais eu un véritable accompagnement dans le milieu universitaire.

D. Réalisation des interviews

Pour réaliser les entretiens, nous avons essayé autant que possible que la plupart des rendez-vous et d'enquête de terrain, soit réalisé sur place dans les établissements visités, premièrement, pour être en contact direct avec tous les acteurs principaux de handicap, à savoir, les responsables et les personnels de service handicap, ainsi, les étudiants handicapés, ce qui nous a permis de constater leur nature de relation ; deuxième, pour que nous serions la possibilité de modifier nos questions selon des informations apportées par l'un des deux parties et de comparer ce qui a été annoncé par les responsables et personnels de service de la Mission handicap et ceux qui a été mis en place et dans le même temps de connaître l'opinion des étudiants handicapés à certaines propositions que nous avons prévu avant de commencer l'enquête, organiser des rencontres avec les anciens étudiants de chaque université pour donner leurs avis sur l'avancement réalisés dans la vie professionnelle concernant les personnes handicapées ; des personnalités publiques et associatives handicapés qui ont réussi par leurs compétences d'occuper un poste important dans leurs domaine de travail, des personnalités travaillant sur la problématique pour discuter les solutions proposées et leurs efficacités dans la pratique.

Nous pensons que les étudiants handicapés devraient être dans la première ligne de défense pour améliorer leurs situations et l'intégration dans le milieu universitaire, car les niveaux des besoins des étudiants d'aujourd'hui nous apparaissent complètement différents qu'il y a trois ans. L'avancement technologique d'aujourd'hui pourrait être plus favorable à l'intégration rapide si les différents services travaillant sur l'accompagnement des étudiants ont bien coordonné leurs interventions.

1. Enquête de terrain sur place :

Nous avons réalisé notre première interview avec Mr. Le May et l'équipe de Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants en Situation de Handicap de l'université de Québec à Montréal, ensuite avec certains Conseillers de l'Association Québécoise interuniversitaire des Conseillers aux Etudiants en Situation de Handicap (AQICESH) pour avoir plus des informations concernant leurs méthodes d'intervention pour assurer le bien d'être des étudiants et leur intégration en évoluant leur autonomie et leur indépendance.

L'interview est passée dans le bureau de Mr. Le May où nous avons mis devant lui nos questions sur la fonctionnalité de service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants en Situation de Handicap de l'UQAM, l'accompagnement et l'aménagement proposés pour les étudiants en situations de handicap canadiens et aux étudiants étrangers en mobilité à l'UQAM. Y-a-t-il des différences de traitement selon la nationalité ou l'origine des étudiants venant d'étudier au Canada, ou si les traitements se changent si les universités d'origine ont des conventions d'échange avec l'UQAM ou pas ? Nous avons essayé de discuter avec Mr. Le May les réponses à nos questions pour mieux comprendre les méthodes d'accompagnement et d'aménagement proposés, comment l'université a pu développer un système qui assure à la fois l'intégration dans nouveau milieu, pour obtenir un diplôme en développant dans le même temps, la capacité personnelle des étudiants handicapés? Nous avons noté ses remarques et ses propos sur le développement de système et en s'interrogeant sur ses souhaits pour l'avenir, surtout sur l'amélioration de mobilité échange au niveau international ? Un entretien de 4 heures consécutives, ensuite, nous avons enchaîné les entretiens avec l'équipe de service, l'accueil, la communication, les conseillers d'orientation, les techniciens et les supports technologiques, et à la fin de journée d'interviews, l'équipe d'Accueil et de Soutien nous a organisé une visite guidée de laboratoire de service, la salle des matériels techniques, les salles de cours, etc., pendant la visité l'un des techniciens de service nous a donné plus des explications sur chaque supporte technique et son importance pour les étudiants handicapés.

Nous avons discuté les méthodes d'orientation avec l'un des conseillers qui a été invité pour l'occasion, il nous a indiqué l'importance d'utilisation des méthodes d'orientation interuniversitaire qui ont été défini pour les orientations futures et des acquis de l'année précédente.

Nous avons fait une visite de terrain deux jours plus tard pour visiter les différents bâtiments de l'UQAM pour constater les travaux d'aménagement qui ont été réalisés pour les rendre accessible pour tous les différents handicaps. Des bus spéciaux se rendent à l'UQAM sur un simple appel pour ramener les étudiants handicapés de vers leurs résidences universitaires, ainsi, des travaux d'accessibilité et d'aménagement depuis beaucoup de temps ont été faits dans toutes résidences universitaires et privées qui accueillent des étudiants handicapés, les chambre sont distribuées sur les étudiants selon la nature de handicap.

Deuxième interview a été réalisée dans l'université de Strasbourg dans le bureau de service de la Mission handicap. Nous avons entretenu avec l'un des étudiants entant de mobilité d'Offenburg, en Allemagne, après avoir présenté le projet d'enquête et l'importance pour les futurs étudiants en situation de handicap désirant partir en mobilité à l'étranger. Thibaut B. membre de la Commission nationale de la politique de la jeunesse (CNPJ) en tant représentant des jeunes alsaciens, il nous a présenté son parcours avec l'handicap, comment l'acceptation de son handicap lui a permis d'y aller vers l'avant sans avoir peur de regards des autres, ses aventures avec les personnes dans la rue et comment il s'arrête certaine fois pour s'expliquer aux autres la nature de son handicap, l'insensibilisation de certains collègues de cours à Offenburg, et pourquoi son handicap ne fait pas de lui moins que aux autres, son handicap n'est qu'une maladie comme toutes les maladies connues, et que la société doit prendre en charge la compensation son handicap pour se sentir comme tout le monde.

Pour nous l'interview a été mouvementée et émotionnelle, ses paroles et sa détermination pour partir en mobilité à l'étranger pour avoir plus d'indépendance loin de sa famille, sa décision de partir de la maison de sa mère pour habiter seul quand il a échoué la première fois d'avoir le financement nécessaires pour sa mobilité. Ses activités associatives au sein des différentes associations et organismes représentant les jeunes handicapés ou son confiance dans l'avenir et son souhait de l'extension des compagnes de sensibilisation pour inclure les enseignants et les étudiants. Aujourd'hui, il est fortement difficile que nos enseignants soient insensibles à la cause de handicap et certains déclarent clairement qu'ils sont contre l'aménagement de temps accordé pour certains handicaps. Presque plus 3 heures de discussion sur son séjour à Strasbourg et sa mobilité à Offenburg et il nous a confirmé qu'il serait prêt dans l'avenir de faire d'autres entretiens, nous souhaiterons de réaliser une interview vidéo pour tracer son parcours.

Les interviews de deuxième journée ont été plus chargées, nous avons réalisé 4 entretiens, plus d'une visite de la salle des matériels techniques, la bibliothèque et les salles des cours. Nous avons reçu la première étudiante rentrante en mobilité du Québec, Canada, son parcours difficile et le travail de l'équipe de conseillers d'orientation après avoir raté son concours de pharmacie, ses aventures avec son fauteuil roulant électrique lift proposé par les différents acteurs d'accompagnement et son refus d'accepter pour ne pas sentir moins que les autres, même si elle est sportive, aujourd'hui, elle a réalisé que cet outil technique est bénéfique pour son travail, car elle peut réaliser tout ce qu'elle veut sans être obligé de recourir aux aides d'autres, les sentiments d'autonomie et d'indépendance ont favorisés sa décision de partir en mobilité sans avoir consulté sa famille. Elle est aujourd'hui prête de continuer l'aventure avec l'équipe de service handicap de Strasbourg pour continuer ses études en doctorat.

Notre deuxième rendez-vous a été aussi avec une étudiante d'Ecole de Management, une rebelle au sens positif de chose, elle a révolté contre sa maladie, contre la décision de suivre des traitements, en partant en mobilité sans prendre la précaution nécessaire, elle voulait prouver à elle-même et aux autres dans le même temps qu'elle est plus forte que la maladie. Une fille travailleuse de grande qualité qu'elle a été touché fortement par sa maladie en pleine mobilité, elle est rentrée à Strasbourg, outre, elle n'a pas pu passer ses examens ni en Espagne ni à Strasbourg car les deuxième semestres a été déjà commencé, elle s'est lancée dans la vie professionnelle pour son compte, elle a signalé sa maladie à tout le monde, elle sent en paix avec elle-même et accepte que sa maladie fait partie de sa vie probablement elle serait de retour en Espagne dans un futur proche.

Notre troisième rendez-vous d'interview a été avec l'équipe de service de handicap, Mmes Rakitic et Didierjean, nous avons commencé l'interview avec Mme Rakitic qui nous a donné une présentation générale de service de la Mission handicap, l'évolution de la politique de l'université de Strasbourg face à la problématique, les solutions apportées aux nouveaux problèmes, l'histoire personnelle de chaque étudiant en situation de handicap. Nous nous voulons de connaître tout sur l'organisation de travail et comment une équipe de deux personnes depuis 2009 jusqu'à nous jour a pu gérer l'augmentation de nombre des étudiants handicapés inscrits chaque année à l'université et dans le même temps, de apportée des solutions innovantes malgré le budget limité accordé par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur de la Recherche en comparaison le budget alloué au service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants en situation de handicap à l'UQAM. Elle nous a

avoué que le service de la Mission handicap a besoin de recruter pour l'année 2015-2016 au moins une personne pour tenir le rythme de travail et accorder aux étudiants handicapés l'accompagnement qui les rendent plus autonome. Nous avons conclu que l'équipe a pu tenir tout ce temps grâce leur stratégie de travail en partenariat avec les autres partenaires et institution d'état. Plus de 3 heures d'entretien que nous souhaiterons de s'entretenir encore une fois avec elle et son équipe pour filmer l'interview et la mettre sur le site.

Après avoir terminé avec Rakitic, nous avons accueilli Mme Didierjean, avec plus de 445 étudiants, difficile à n'importe qui de connaître les étudiants inscrits, mais pas à Mme Didierjean qui nous a tracé l'histoire de plus de 20 étudiants en mobilité sur le simple nom et domaine d'études, même pour les étudiants étrangers venant en mobilité à Strasbourg, les difficultés de partir de leur pays d'origines, à leurs arrivées en France, les premiers contacts avec le service de la mission handicap, leurs réticences d'accepter l'aménagement accordé par l'équipe même avant d'essayer. Elle nous a parlé sur l'organisation de travail en équipe et le jour-même de notre arrivée en mois d'avril, elle était en train de préparer les dossiers des étudiants en situation de handicap venant étudier dans l'année de 2015-2016. Nous avons apprécié de réaliser de telles interviews qui étaient les premières à faire en France, nous avons appris beaucoup de choses sur les difficultés et les tâches assurées par le service de la mission handicap et leurs quotidiennes chargées.

La troisième interview, l'Institut de Technologie de Karlsruhe, les interviews ont été réalisées sur place en anglais avec les responsables et les personnels de service de la Mission handicap. Pendant la préparation, nous avons traduit le questionnaire concernant l'accompagnement et l'aménagement accordés aux étudiants en situation de handicap en anglais pour unifier les questions posées à tous responsables et personnels de service, ainsi à tous les étudiants handicapés en mobilité. Ce qui va nous permettre d'analyser les résultats obtenus.

Quatrième interview a été réalisée dans l'université Paris-Dauphine dans l'unique bureau de Pôle handicap face-à-face pour accueillir les réponses de Mme Rodriguez et l'évolution de service depuis son arrivée en 2011 jusqu'à nos jours. Une interview d'une heure exactement vu qu'elle était la seule personne qui s'occupe de Pôle handicap, ainsi elle était engagée pour participer d'une réunion d'organisation d'une conférence sur l'insertion professionnelle des jeunes handicapés.

2. Interviews via vidéoconférence et téléphonique :

Nous avons réalisé d'autres interviews encore avec 3 étudiants de l'université de Strasbourg, un français par téléphone, car il était trop difficile pour lui de déplacer pendant notre séjour à Strasbourg, nous avons constaté une grande volonté d'entraide entre les étudiants entrants de mobilité et les futurs étudiants désirant de partir. La deuxième a été réalisée par vidéoconférence avec un étudiant européen venant de Grèce pour étudier à Strasbourg, une détermination d'obtenir un diplôme de droit d'une faculté prestigieuse et pourquoi pas travaillant dans l'un des Institutions européennes de la ville. La troisième a été réalisée par téléphone avec une étudiante venant de l'Afrique de nord, dans le but d'accrocher un diplôme d'un pays européen afin d'avoir dans l'avenir un poste important dans son pays d'origine.

D'autres interviews avec trois étudiants étrangers en mobilité à Karlsruhe, l'interview avec l'un des étudiants a été réalisée par téléphone sur sa demande, et le deuxième, l'interview est passée via vidéoconférence *Skype*. Le troisième est rentré dans son pays d'origine le Brésil, il a demandé l'envoi le questionnaire par E-mail et il nous a communiqué ses réponses détaillées sur les questions par E-mail, nous l'avons pris contact avec lui via vidéoconférence *Skype* pour lui remercier et d'accueillir ses sentiments concernant son séjour et les méthodes technologies accordés aux étudiants aveugles, il nous a confié qu'il est aujourd'hui confiant pour l'avenir et il a même créé un blog pour raconter son séjour à l'étranger.

De l'université Paris-Dauphine, nous avons réalisé une interview par téléphone avec le seul étudiant en mobilité ces dernières années, discuté sur la comparaison et les différents accompagnements accordés par le Pôle handicap et le service handicap de l'université technique de Munich, loin que la comparaison est très difficile entre deux universités de taille différentes, la grande question a été l'insensibilisation dans l'université Paris-Dauphine en comparaison d'enseignants de l'université de Munich.

Notre cinquième et dernière interview et peut-être l'un de plus belle interview comme celles de l'université de Strasbourg a été réalisée avec un étudiant, de l'université de Paris Diderot Paris 7, qu'il était très motivé pour partager son témoignage, l'interview a été réalisée via vidéoconférence *Skype* et téléphone à la fois, car pendant l'intervention la qualité de réseau n'a pas été totalement stable. Une interview qui a nous touché beaucoup, notamment, par la détermination de cet étudiant qui a tout fait pour réaliser sa mobilité comme l'organisation dans son plan depuis qu'il a commencé son parcours universitaire.

E. Création et Structure de Site

La création d'un Site d'Internet pour mettre en ligne et de communiquer toutes les informations concernant l'accompagnement des étudiants handicapés et la mobilité à l'étranger que nous avons rassemblé tout au long de l'enquête, ainsi, les futures informations concernant les nouvelles solutions pour améliorer l'accompagnement pour augmenter le nombre des étudiants handicapés français partant en mobilité à l'international est essentiel pour accomplir ce travail.

Ce Site a pour objectif d'augmenter le niveau de communication entre les étudiants handicapés désirant de partir en mobilité à l'international et les étudiants en situation de handicap qui sont toujours à l'étranger dans le pays ou la ville où les nouveaux étudiants handicapés préparent leurs démarches pour partir, ainsi, les étudiants entrants de mobilité qui peuvent partager leurs expériences sur l'accompagnement et l'aménagement accordés par l'université d'échange, le niveau d'accessibilité dans la ville et celle de l'université.

Les étudiants handicapés des toutes les universités françaises pourraient poser leurs questions concernant la possibilité de partir en mobilité à l'étranger dans le pays de leur souhait, et les autres étudiants handicapés qui sont dans ces pays, français ou européens ou étrangers pourraient donner des réponses à leurs questions, ainsi, nous pourrions intervenir pour apporter des réponses, soit par les personnes chargées de l'actualisation du site, ou de solliciter l'intervention de l'un des services de la Mission handicap qui a déjà eu l'expérience ou a déjà accompagné l'un de ces étudiant pour partir en mobilité dans la région.

Le Site aiderait les étudiants en situation de handicap de prendre les précautions nécessaires pour assurer le bon déroulement de leur mobilité, notamment, les étudiants handicapés qui souffrent de graves troubles de santé. Ils auront la possibilité de connaître l'existence ou pas un service médical capable de les prendre en charge en cas de crise, pour qu'ils ne soient pas obligés de mettre terme à leur mobilité par manque de soins dans la région. L'existence d'un aéroport plus proche de l'université d'échange, ce qui permettrait d'être expatrié au plus vite possible en cas de crise de santé vers la France, c'est aussi, le cas de l'une des étudiantes qui a été en mobilité en Angleterre, mais nous n'avons pas pu entretenir avec elle, à cause de son état de santé lors de notre enquête à Strasbourg, espérant que nous pourrions accueillir son témoignage dans l'avenir.

Les informations pratiques concernant l'accompagnement et l'aménagement accordés aux étudiants handicapés français, européens et étrangers en mobilité sont notre priorité. En outre, les professionnels de la question de handicap, à savoir, les responsables et les personnels de service de la Mission handicap des universités françaises, ainsi les chercheurs, les enseignants, les conseillers d'orientation, et enfin les associations des personnes handicapées en France et à l'étranger qui travaillent en partenariat avec les services de la Mission handicap seront invités de participer à l'évolution de site.

La construction de site a été réalisée en utilisant **WordPress**, un logiciel gratuit et accessible, en essayant de favoriser l'indexation et l'exploitation de continuer de site par les moteurs de recherche. L'accessibilité de **WordPress** pour l'amélioration de l'accessibilité de site pour rendre l'expérience d'utilisateur plus agréable et de faciliter l'exploitation de continus. Nous avons choisi de diviser les informations proposées par pays pour plus de clarté. Pour le moment le site contient les informations concernant les pays où les étudiants handicapés ont été déjà en mobilité ou lesquels nous avons entretenu avec les responsables et personnels de service de handicap pour promouvoir et de mettre en avant la qualité de travail et d'accompagnement réalisés par ces universités. Les détails de construction de site seront exposés dans la troisième partie de notre travail.

Dans la prochaine partie, nous allons élaborer un guide pratique concernant la problématique de handicap, notamment, les solutions innovantes pour les nouveaux problèmes présentent en prenant en compte l'augmentation de nombre des étudiants en situation de handicap qui souhaitent inscrire à l'université pour obtenir un diplôme afin d'améliorer la qualité de leurs vie dans l'avenir. Nous nous commencer par le cadre législatif de sujet (A), la définition de handicap, puis la position des législations internationales et communautaires de handicap. Pour arriver à ce but, nous allons exploiter toutes les informations pratiques que nous avons pu les rassembler lors de nos interviews, au Canada (B), en France (C), en Allemagne (D), en Irlande (E).

II. Les résultats de l'enquête

A. Cadre législatif de handicap :

1. Définition législative du handicap :

La loi française du 11 février 2005 a donné une nouvelle définition de Handicap, en s'alignant avec l'engagement de la France, notamment, avec les textes européens adoptés par la loi 2004 relative à la Politique de Santé publique³¹, dans le même temps, elle a essayé d'anticiper les nouvelles dispositions de la « Convention Internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées », 2006 (CRDPH), l'article 2, article L. 114 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant* »³².

De son côté, la loi canadienne a également défini la personne Handicapée comme : « [...] *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* »³³. Un point commun de la définition de Handicap entre les deux lois de la tradition francophone est la « durabilité de déficience » et l'« incapacité » de réaliser d'activités quotidiennes de la personne. La loi française considère que l'environnement devient *constitutif* dans la *limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société*. Dans ce sens, l'altération fonctionnelle ne constitue pas en elle-même le handicap, mais les « conséquences en termes de capacité et de participation »³⁴.

³¹) Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

³²) La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

³³) La loi assurant « l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale » (L.R.Q., c. E-20.1, a. 1).

³⁴) Vincent PAGÈS, « Maxi-fiches. Handicaps et psychopathologies », 2^e éd. DUNOD, 2015, p. 10 et S. La liste de déficiences a été élargie depuis la loi de 30 juin 1975 jusque le Décret n°2007-15-74 du 6 novembre 2007 Modifiant l'annexe 2-4 du « Code de l'Action Sociale et des Familles », établissant le « Guide-barème pour l'évaluation des Déficiences et Incapacités des Personnes Handicapées ».

La Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CRDPH) de 2006, a défini également dans son article premier, les personnes en situation de handicap, comme : « [...] des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles **durables** dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »³⁵. Comme dans la définition adoptée par la loi française et canadienne, la Convention s'appuie sur le principe de durabilité de la déficience, et l'empêchement de pouvoir réaliser les activités quotidiennes.

Cependant, la tentative de trouver une « *définition universelle* » de Handicap s'est multiple par des chercheurs³⁶, des professionnels de la santé³⁷, des associations de droits des personnes handicapées³⁸ et des politiciens travaillant sur la problématique. Reste à savoir, qu'une définition de handicap reste floue, si nous ne pouvons pas préciser l'ensemble des personnes incluses ou concernées par une telle définition. Nous ne pourrions pas aborder toutes les définitions proposées par les auteurs, par contre, nous avons choisi les propos de philosophe et anthropologue de l'infirmité, Henri-Jacques Stiker qui présente un point de vue important sur le sujet :

«Le handicap n'existe pas, il n'y a que des personnes singulières affectées chacune singulièrement, avec des retentissements psychique individuels. [...] il n'y a pas une essence de l'infirmité, et encore moins du handicap, pourtant elles manifestent toutes une même inquiétude, appréhensions, ambivalence. [...]Nous plaçons les personnes handicapées ni trop ni loin, ni trop près de nous, comme au seuil de nos maisons parce qu'elles sont à la fois l'image repoussée et aimée de nous-mêmes »³⁹.

³⁵) <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?navid=24&pid=608>;

³⁶) Danielle MOYSE, « Pour une révolution du regard : phénoménologie du regard porté sur les corps hors norme », 2010 ; Alain BLANC, « Le désordre des apparences », Paris, Editions Armand Colin, 2006 ; Charles GARDOU, Le handicap au risque des cultures, Edition érès, 2012

³⁷) Jean-Pierre GAGNIER, Richard LACHAPELLE, « Pratiques Emergentes en Déficience Intellectuelle : Participation et Nouveaux Rapports », Presse de l'université de Québec (PUQ), 2002

³⁸) « Réseau International sur le Processus de Protection du Handicap » (RIPPH)

³⁹) Henri-Jacques STIKER, « Les métamorphoses du handicap De 1970 à nos jours », Presses Universitaires Grenoble (PUG), Collection, Handicap Vieillesse Société, mars 2009 p. 208-209-210 ; Philippe SANCHEZ et Henri-Jacques STIKER, « Justice pour les personnes handicapées », Presses Universitaires de Grenoble (PUG), 2014.

2. La législation internationale et communautaire :

Suite la grande évolution de la nouvelle technologique depuis quelques années, la vie de personnes en situation de handicap ne cesse pas de prendre des nouvelles dimensions, l'avancés technologiques et scientifiques proposent chaque jour d'initiative et des solutions innovantes pour faciliter l'intégration des personnes handicapées et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle. Cette révolution technologique a incité les pays membres des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour que les personnes handicapées profitent pleinement de solutions innovantes qu'elles les donnent plus d'autonomie et d'indépendance afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Les travaux menés par l'Assemblée Générale des Nations Unies ont été abouti sur ce que nous appelons, la « Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées » (CIDPH)⁴⁰, cette Convention a été adoptée par tous les Etats membres le 13 décembre 2006, et a ouverte à la signature le 30 mars 2007, de son côté, les Unions Européenne a ratifié la Convention des Nations Unies le 5 janvier 2011⁴¹. Après la ratification les pays membres s'engagent à respecter les droits et les obligations imposées par la Convention. Aujourd'hui, 16 pays européens dont la France ont ratifié la Convention, le Canada aussi est parmi les 103 pays dans le monde qui ont ratifiée⁴².

L'objectif essentiel de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées est de garantir l'entière intégration des personnes handicapées dans la société, de l'éducation et dans le monde professionnel. L'article 5 de la Convention prévoit le « droit de l'égalité et non-discrimination » dispose que : « [...] *toutes les personnes sont égales devant la loi et en vertu de celle-ci et ont droit **sans discrimination** à l'égale protection et à l'égal bénéfice de la loi ; [...] interdisent toutes les **discriminations fondées sur le handicap** et garantissent aux personnes handicapées une égale et effective protection juridique contre toute discrimination, quel qu'en soit le fondement ; Afin de promouvoir l'égalité et d'éliminer la discrimination, [...] prennent toutes les mesures appropriées pour faire en sorte que des aménagements raisonnables soient apportés ; Les mesures spécifiques qui sont nécessaires pour accélérer ou assurer l'égalité de facto des personnes handicapées ne constituent pas une discrimination au sens de la présente Convention »⁴³. Après l'égalité des droits, l'un des droits fondamentaux*

⁴⁰) <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?navid=24&pid=608>;

⁴¹) <http://www.cfhe.org/upload/accueil/ratificationUE.pdf>; <http://www.cfhe.org/convention.html>

⁴²) <http://www.un.org/french/disabilities/countries.asp?id=1300>

⁴³) Article 5, « Convention relative aux droits des personnes handicapées », 2006.

qui assure par la présente Convention est ; le « droit de mobilité » des personnes en situation de handicap, soit sur le territoire national ou soit à l'étranger. L'article 20 de la Convention dispos que : « [...] *prennent des mesures efficaces pour assurer la mobilité personnelle des personnes handicapées, dans la plus grande autonomie possible, y compris en : Facilitant la mobilité personnelle des personnes handicapées selon les modalités et au moment que celles-ci choisissent, et à un coût abordable; Facilitant l'accès des personnes handicapées à des aides à la mobilité, appareils et accessoires, technologies d'assistance, formes d'aide humaine ou animalière et médiateurs de qualité,[...]; Dispensant aux personnes handicapées et aux personnels spécialisés qui travaillent avec elles une formation aux techniques de mobilité; Encourageant les organismes qui produisent des aides à la mobilité, des appareils et accessoires et des technologies d'assistance à prendre en compte tous les aspects de la mobilité des personnes handicapées* »⁴⁴. C'est l'un des droits qui permet aux étudiants handicapés de choisir librement la destination ou l'établissement universitaire dans lequel, ils voulaient partir au cours de la formation, afin d'effectuer une mobilité d'étude ou fin d'étude, Stage... Pour assurer l'autonomie et l'indépendance des personnes en situation de handicap, la Convention oblige les Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour assurer « [...] *l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication* [...] »⁴⁵. De ce fait, les personnes handicapées ont le droit d'avoir un accompagnement et un aménagement personnalisés selon leur situation et leur état de santé, ainsi, les Etats sont dans l'obligation de promouvoir le droit des personnes handicapées d'accès aux moyens de « télécommunication moderne », notamment l'internet⁴⁶ et « l'apprentissage du braille » et de « langue de signes ».

Pour promouvoir l'application dans tous les Etats membres, la Convention a précisé que la « Coopération internationale » entre les pays est le meilleur mieux moyen pour réaliser les buts de la Convention, ainsi, la possibilité d'un « partenariat » avec les « Organisations internationales et régionales » et les association non-gouvernementales et les associations des personnes handicapées. Des « *programmes de développement internationaux* » destinés aux personnes handicapées, [...] « *l'échange et des partages d'informations, expériences, de programme de formation et de pratiques références* » ; promouvoir « *la recherche de l'accès aux connaissances scientifiques et techniques* » ; l'entraide sans l'obligation de prise en charge de la part d'un pays vers l'autre, dans le domaine « *d'assistance technique et*

⁴⁴) Article 9, Ibid.,

⁴⁵) Article 9, Ibid.,

⁴⁶) Article 9, Ibid.,

économique, et de faciliter « l'acquisition et la mise en commun de technologie d'accès et le transfert de technologie »⁴⁷.

La Convention oblige les Etats membres de s'engager pour prendre les dispositions nécessaires pour « *sensibiliser la société* », contre la stigmatisation de handicap et promouvoir « *les droits et la dignité des personnes* » en situation de handicap, de « *faire connaître les capacités et les contributions* » des personnes handicapées. Les Etats membres devraient « *favoriser l'attitude à l'égard des droits* » des personnes handicapées, d'encourager l'embauche des personnes handicapées en mettant en avant leurs « *compétences, mérites et leurs aptitudes* », ainsi, leurs contributions dans le monde professionnel. L'organisation de « *programmes de formation en sensibilisation aux personnes handicapées et aux droits des personnes handicapées* »⁴⁸.

Dans son article 5, la Déclaration des Droits des Personnes Handicapées, du 9 décembre 1975 dispose que : « *La personne handicapée a droits aux mesures destinées à lui permettre d'acquérir la plus large autonomie possible* »⁴⁹.

L'article 15 de la Charte Sociale européenne (Révisée) 1996 dispose que : « *Le handicapé a droit à l'autonomie, à l'intégration et à la participation à la vie de la communauté* »⁵⁰.

La Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne, adopté le 7 décembre 2000, interdit dans son article 21 toute « discrimination contre les personnes handicapées », ainsi l'article 26, concernant « l'intégration des personnes handicapées » et le développement de l'autonomie et l'intégration dans la vie sociale et professionnelle⁵¹. Le Traité de Lisbonne, adoptée le 12 décembre 2007, et entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2009⁵², a reconnu les valeurs juridiques à la Charte Droits Fondamentaux dans son article 6 sur l'Union Européenne. La Commission de l'emploi et des Affaires Sociales, a mis un rapport par le député européen, M. Ádám Kósa sur la « *mobilité et l'intégration des personnes handicapées* » et la « *stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées* »,

⁴⁷) Article 32, Ibid.,

⁴⁸) Article 8, Ibid.,

⁴⁹) Article 5, « Déclaration des Droits des Personnes Handicapées », Résolution 3447, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies du 9 décembre 1975.

⁵⁰) <http://www.coe.int/T/DGHL/Monitoring/SocialCharter/Presentation/ESCRBooklet/French.pdf>

⁵¹) http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf ; Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne (2000/C 364/01).

⁵²) http://europa.eu/pol/pdf/consolidated-treaties_fr.pdf; Traité sur l'Union Européenne ; Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne ; Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne.

le rapport propose l'amélioration de situation des personnes en situation de handicap dans le monde de travail d'ici jusqu'au 2020⁵³.

Après avoir exposé les législations internationales et communautaires concernant les personnes handicapées, nous allons accéder à l'analyse des informations pratiques recueillies lors des interviews avec les différents acteurs de handicap dans les pays que nous avons effectué de travail de terrain.

B. Canada, le système québécois

1. Le cadre législatif canadien et québécois :

La Charte Canadienne des Droits et Libertés de 1982, assure l'« égalité des droits », l'un des droits fondamentaux de la Constitution de 1982⁵⁴ qui interdit toutes sortes de « *discrimination fondée sur le handicap* », ainsi, elle oblige de prendre tous les dispositions adaptées pour améliorer la situation de personnes handicapées⁵⁵. Egalement, la « Charte des Droits et Libertés de la Personne Québécoise »⁵⁶ entrée en vigueur le 1976, qualifié quasi-constitutionnelle, dans son premier Chapitre assurer la reconnaissance « *des droits et libertés de tous les citoyens* » en interdisant toutes les « *pratiques de discrimination* »⁵⁷ à l'encontre des personnes handicapées⁵⁸. Pour lutter contre la pauvreté et exclusion de personnes handicapées dans le monde professionnel, en 1978, une disposition de La loi assurant « *l'exercice des droits des personnes handicapées* »⁵⁹ prévoyait la possibilité d'élaborer un « *plan d'embauche* » par les entreprises afin de « *favoriser l'insertion professionnelle* » des personnes handicapées. La Loi assurant « *l'exercice des droits des personnes handicapées* »

⁵³) <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+COMPARL+PE-460.981+01+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

⁵⁴) Nicole DUPLÉ, « Droit constitutionnel : Principes Fondamentaux », 3^e édition collection « Le Manuel de l'étudiant », Montréal, Wilson & Lafleur, 2007.

⁵⁵) Charte Canadienne des Droits et Libertés, Partie I, Loi Constitutionnelle de 1982, Édictée comme l'annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada*, 1982, ch. 11 (R.-U.), entrée en vigueur le 17 avril 1982.

⁵⁶) André MOREL, « La Charte québécoise : un document unique dans l'histoire législative canadienne », « De la Charte québécoise des droits et libertés : Origine, nature et défis », Montréal, Thémis, 1989.

⁵⁷) Article 10 Charte de la Québécoise.

⁵⁸) Muriel GARON, « Pour une approche intégrée de la discrimination systémique : convergences et contributions des sciences sociales et du droit », R.D.U.S., n°17, 1986, pp. 194-242.

⁵⁹) « Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées », L.R.Q., c. E-20.1 ; pour plus des détails sur les recommandations, Voir, « Le Bilan des 25 ans de la Charte Québécoise des droits et libertés », Études réalisés par la Commission Des Droits De La Personne ET Des Droits de la Jeunesse, Sous la direction de Pierre BOSSET, 2003 ; http://www.cdpdj.qc.ca/Publications/bilan_charte.pdf

en vue de leur « *intégration scolaire, professionnelle et sociale* » a été modifié le 17 décembre 2004 par la loi n° 56, assurant « *l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives* » (L.Q., 2004, c. 31) dans le but de renforcer les obligations de société québécoise à l'encontre des personnes handicapées, il vise de sensibiliser les ministères, les organismes publics et les municipalités en imposant ; Article 61.1 prévoit la production de plan annuel des « *obstacles à l'intégration des personnes handicapées*, ainsi, les articles 20 et 69, prévoient l'accessibilité des tous bâtiments gouvernementaux pour les personnes lourdement handicapées, et l'article 67 la *collaboration entre tous les partenaires de transport public* pour le développement des moyens de transports pour les personnes handicapées, et en assurant que toutes les acquisitions des biens publics soient accessible aux personnes handicapées, article 61.3, L' « Office des Personnes Handicapées du Québec » (OPHQ) a été chargé de contrôler la mise en application les dispositions concernés et de palier les dysfonctions. La loi a été actualisé par le gouvernement québécois en adoptant la politique « *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité* », qui prévoyait une amélioration significative dans les dizaines d'année à venir sur la situation des personnes handicapées ; la société québécoise devrait élaborer un plan de lutter contre la « *discrimination systématique* » contre les personnes handicapées, ainsi de prendre en compte les interventions pour améliorer leurs conditions de vie. Une « *société solidaire et équitable* » pour favoriser l'insertion des personnes handicapés dans la vie professionnelle et de lutter contre la facture de pauvreté des personnes handicapées. Enfin, le droit des personnes handicapées de participer dans les décisions concernant leur vie et l'obligation de société de les rendre possible par des services mise en place pour les accompagner dans leurs démarches⁶⁰.

Le 11 mars 2010, le Canada a ratifié la « *Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées* » de 2006⁶¹, et entrée en vigueur le 12 avril 2010. Le gouvernement fédéral a mis en place le « *Bureau de la Condition des Personnes Handicapées* » (BCPH)⁶², qui est chargé des problématiques concernant les personnes handicapées, en prenant en compte le large progrès réalisé dans le domaine « *d'intégration et inclusion* » des personnes

⁶⁰) Sylvain LE MAY, « Handicaps émergents à l'université : Défis et pistes de solution », *Pédagogie Collégiale*, Vol. 25 n° 4, 2012, pp. 23-26.

⁶¹) France HOULE, « Arrêt Baker : Le rôle des règle administratives dans la réception du droit international des droits de la personne et en droit interne » *Queen's L. J.* 2002, 513, concernant la compétence de gouvernement fédéral et les compétences des provinces.

⁶²) Premier rapport du Canada sur « la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées », 2014, <http://www.ccdonline.ca/fr/international/un/canada/crpd-first-report#sec-quebec>

handicapées, le gouvernement a élaboré une politique favorisée « *la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernement provincial et territorial (FPT)* » afin d'améliorer les conditions des personnes handicapées en adoptant des « solutions innovatrices » aux problématiques et en laissant l'application de politique des programmes adaptés « aux besoins spécifiques de chaque région ». Pour mettre en place une politique d'avenir concernant les personnes handicapées, Le BCPH prévoit des collaborations entre « des comités intraministériels et interministériels », travaillant avec des « partenaires des gouvernements FPT » et les associations des droits des personnes handicapées, ainsi, les universités et les secteurs privés, pour élaborer une vision futuriste où les « *personnes handicapées et leurs familles seront le point central* ». En s'appuyant sur « *l'élimination des obstacles et favoriser l'inclusion, des stratégies fondées sur des principes de répondre aux enjeux existants et nouveaux, former et améliorer les connaissances des fonctionnaires canadiens à l'égard des problématiques des personnes handicapées et la gestion horizontale de ces questions à l'échelle du gouvernement du Canada ; cerner les possibilités de collaboration avec les partenaires des provinces et des territoires ; mobiliser les parties intéressées par les questions des personnes handicapées et bâtir des partenariats dans l'ensemble du gouvernement fédéral et avec des partenaires externes* »⁶³.

2. L'innovation de système :

Les législations québécoises constituent en réalité de renforcer la position des personnes handicapées de plus en plus dans la société, en mettant « la société devant sa responsabilité » à l'encontre des personnes handicapées d'une part, et en donnant les personnes handicapées toutes les moyens pour s'intégrer dans la société, la vie sociale, scolaire, universitaire et professionnelle, ainsi de décider selon leurs besoins et de les accompagner pour les réaliser. Notre entretien avec M. LE MAY, Responsable Accueil et Soutien aux Etudiants En Situation de Handicap à UQAM et Président de AQICESH⁶⁴ nous a permis de prendre compte des efforts de la société québécoise ainsi tous les organismes publics, municipalités, sociétés de transports, les écoles, les universités pour l'inclusion et l'intégration des étudiants handicapées dans la société, dans le milieu universitaire et dans le monde de travail plus tard. Les universités québécoises ont donné les étudiants handicapées la

⁶³) <http://www.ccdonline.ca/fr/international/un/canada/crpd-first-report#sec-quebec>

⁶⁴) Association québécoise interuniversitaire des conseillers aux étudiants en situation de handicap (AQICESH).

possibilité d'intégrer par leurs propres moyens. De ce fait, les universités ont s'adapté aux besoins des étudiants handicapés, en accordant l'accompagnement personnalisé pour chaque étudiant selon sa situation, son état de santé et son handicap, les institutions ne demandent pas à la personne de s'adapter, mais c'est bien l'institution québécoise qui ont adapté aux étudiants.

Des auteurs canadiens ont réalisé des travaux de terrain sur « l'inclusion des élèves dans l'école » au Canada et d'autres pays occidentaux, ils ont pu résumer la relation entre les institutions et les personnes handicapées :

*« ... l'inclusion s'entend entre autre comme un processus qui prend en compte la **diversité des besoins** des apprenants pour maximiser la participation à l'apprentissage, à la vie sociale et culturelle de l'école et de la communauté, et pour réduire le nombre d'exclus d'école ou exclus au sein même de l'école. L'éducation inclusive sous-entend la reconnaissance, voire la célébration, des différences, minimisant pour là, dans le mouvement revendicatif, l'accent mis sur la recherche de ce qui est **commun à un groupe d'individus, d'enfants**, sur les similitudes entre ces derniers. Elle implique une culture du changeant à l'école et concerne tous les élèves et les acteurs scolaires. Il s'agit alors d'éloigner une conception qui situe le problème dans l'individu, de l'éloigner de l'idée d'une « tragédie personnelle », pour interroger plutôt les **conditions d'accueil** de tous les élèves à l'école ou dans tout autre arène sociale. (Armstrong et Moore 2004). Le mouvement pour l'inclusion préconise une **pédagogie centrée sur l'enfant et adapté à ses besoins** plutôt que centrée sur des standards d'apprentissages et des rythmes d'apprentissages préétablis »⁶⁵.*

Malgré que les auteurs préfèrent utiliser le terme « inclusion » plutôt d'« intégration », nous pensons que l'intégration ne signifie pas que les étudiants handicapés qui doivent adapter à l'établissement universitaire, mais plutôt les établissements universitaires ont établi un plan d'aménagement personnalisé selon la capacité et des besoins de chaque étudiant afin de les donner par ses propres moyens la possibilité d'intégrer et non d'adapter en fonctions des caractéristiques d'établissements.

⁶⁵) Nathalie BELANGER, et Hermann DUCHESNE, « Des écoles en mouvement, inclusion d'élèves en situation de handicap ou éprouvant des difficultés à l'école, Ottawa, Edition Presse de l'université d'Ottawa, 2010, pp.4-5.

L'enquête sur l'état de lieux qui a été réalisé à l'UQAM⁶⁶ pour connaître les pratiques utilisées pour aider les étudiants en situation de handicap d'intégrer au sein de l'université passe toujours par la première étape.

3. Le Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants en Situation de Handicap⁶⁷ :

Loi la *A part...Egales*, adoptée en 1985, qui a modifié la loi de 1978. Elle a mis les acteurs publics et privés et la société en face de leurs responsabilités en lançant les défis d'intégration des personnes handicapées. Le Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants En Situation de Handicap de l'Université Montréal est le résultat des mesures annoncées par la loi, c'est-à-dire, mettre l'université face à ses responsabilités de présenter l'aider aux étudiants handicapés, quand ils ont besoin pour s'intégrer au sein d'université, le Service d'Accueil et de Soutien a été nommé à l'époque le service d' « Intégration des Personnes Handicapées », avec 30 étudiants ont été inscrits dans le service en 1985, puis le service a changé de nom pour l'année scolaire 2004-2005, Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants en Situation de Handicap accueillant 178 étudiants. Aujourd'hui, le Service d'Accueil et de Soutien prend en charge plus de 916 étudiants inscrits et bénéficient de ses aides, soit presque le double de celui de l'université de Strasbourg qui est considérée la première destination pour les étudiants handicapés en France.

L'équipe de Service d'Accueil est composée de trois conseillers aux étudiants handicapés, une gestionnaire, et une commis chargé de l'accueil, de l'organisation et de l'orientation des étudiants vers les conseillers, elle est également capable de répondre aux besoins étudiants. L'équipes d'accueil et d'intégration est capable de prendre en charge tous les étudiants avec tous les problématiques qui se présentent, mais, l'équipe a préféré que chacun des personnels s'est « spécialisé » dans l'accueil et d'entretenir avec certains de population des étudiants avec des problématiques particulières. L'avantage de cette spécialisation, selon les conseillers qui ont entretenu, est de donner confiance aux étudiants en

⁶⁶) <http://www.ugam.ca/>

⁶⁷) http://www.instances.ugam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_44.pdf, Politique 44 ; « Accueillir et soutenir les étudiants en situation de handicap », « Guide à l'intention du personnel enseignant » http://vie-etudiante.ugam.ca/medias/fichiers/vous-etes_etudiant-situation-handicap/guide-soutenir-etudiants-sit-handicap.pdf 2014.

situation de handicap et de faciliter l'organisation d'entretien avec les étudiants présentant des problématiques spécifiques.

En fait, les conseillers de Service d'Accueil et de Soutien ont tous les moyens de prendre en charge les étudiants handicapés présentant des « handicaps traditionnels »⁶⁸, à savoir les déficiences « motrices, sensorielles et organiques »⁶⁹. Tous les établissements universitaires de Québec sont adaptés pour accueillir les étudiants handicapés souffrant des déficiences précédentes. Il faut qu'ils commencent de s'adapter pour les arriver des nouvelles générations de populations handicapées avec des « problématiques de santé mentale », ou caractérisés par la terminologie de « populations des étudiantes émergentes »⁷⁰, ces nouvelles populations qui sont de plus en plus nombreux présentent dans les universités québécoises. Elles ont besoins des nouvelles réflexions et d'aménagement, ainsi de soutenir des acteurs de l'intégration des étudiants handicapés dans le milieu universitaire. « Les populations étudiantes émergentes » sont caractérisées par de nouvelles troubles comme, « les troubles d'apprentissage (TA), les troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), les troubles envahissant du développement (TED) et les troubles graves de santé mentale (TGSM) »⁷¹.

M. LE MAY nous a indiqué que le Québec vit aujourd'hui un nouveau défi pour empêcher d'exclure une partie de population québécoise hors de la société, de l'école, de l'université et de marche de travail. Tous les services concernés doivent travailler ensemble afin de prendre en charge la « population émergente » et de les aider d'intégrer dans la société, de la vie sociale, de l'université et plus tard sur le marche de travail.

a. Organisation de service :

Pour mieux comprendre comment l'université de Québec à Montréal fait face à des telles problématiques de santé mentale, et comment ont-ils réussi d'intégrer les étudiants souffrant des handicaps traditionnels au sein de l'université, et quels sont les stratégies d'avenir pour éviter l'exclusion de cette « population émergente » de la société ?

La présence d'un conseiller est très importante dans la vie des « populations émergentes » comme était le cas pour les étudiants handicapés de déficiences traditionnelles.

⁶⁸) S. LE MAY, « Handicaps émergents à l'université : Défis et pistes de solution », op. cit., 2012, pp. 23-26

⁶⁹) Ibid.,

⁷⁰) Ibid.,

⁷¹) S. LE MAY, « Handicaps émergents à l'université : Défis et pistes de solution », op. cit., 2012, pp. 23-26.

En outre, un conseiller qui connaît bien les différents troubles serait toujours capable d'accompagner le développement des étudiants, ainsi de comprendre les besoins des étudiants.

Le service est organisé en trois parties selon les troubles présents chez les étudiants. Les étudiants souffrant des « troubles physiques », des « déficiences auditives », ainsi, les « déficits de la parole » seront attachés à un conseiller spécialisé dans le domaine, les étudiants souffrant des « déficiences visuelles » consistent le deuxième groupe de travail de deuxième conseiller, le dernier groupe des étudiants appartenant les « populations émergentes » qui est principalement lié aux problématiques des troubles de « santé mentale », présentant des troubles d'apprentissages, des troubles « envahissant du développement », des troubles du « déficit de l'attention »⁷².

L'unification des principes de travail des orientations futures et des acquis de l'année précédente est l'un des points forts de système des universités québécoises. Contrairement de système français où chaque université fonctionne individuellement, les conseillers de 17 établissements universitaires québécoises ont décidé de regrouper dans une organisation présente tous les conseillers travaillant avec les étudiants handicapés au Québec. L'« Association Québécoise des Conseillers aux Etudiants En Situation de Handicap », (AQICESH), cette association présente aujourd'hui plus de 3 971 étudiants en situation de handicap, 58% sont des « populations étudiante émergentes » dans le 17 établissements universitaires québécoises bénéficiant des services d'aides. Ce rassemblement officiel des conseillers a permis chaque université d'être au courant des toutes dernières méthodes ou des outils développés par d'autre université pour accompagner les étudiants en situation de handicap. De ce fait, le travail conjointement entre les conseillers de service d'Accueil et de Soutien des étudiants handicapés au Québec a permis meilleure diffusion d'information concernant les méthodes les plus efficaces pour lutter contre l'exclusion des « populations des étudiantes émergentes » de système universitaire, ainsi, de proposer des solutions innovantes visant à surmonter les défis ensemble.

⁷²) Ibid., Témoignage recueillie sur place à l'UQAM et nous citons l'article qui a été produit sur le sujet.

b. Accompagnement et d'aménagement proposés :

Le Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants En Situation de Handicap de l'UQAM ne propose pas d'accompagnement et d'aménagement différents de ceux proposés par les Services de la Mission handicap d'universités françaises, nous avons pu constater lors des entretiens que les accompagnements et les aménagements sont presque les mêmes en France et Québec. Cependant, peut-être la différence réside dans la modalité et de la manière de prise en charge des étudiants handicapés, et l'objectif est d'éviter toutes les « préjugés à l'encontre des étudiants handicapés », notamment, que l'Etat veut les distribuer un diplôme non-mérite ou sans variables efforts de leurs parts. Les conseillers de Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants En Situation de Handicap essaient de développer chez les étudiants handicapés l'autonomie qui est nécessaire pour pouvoir gérer au mieux leur vie, ainsi l'indépendance qui est indispensable pour leur future vie sociale, et professionnelle.

Premier service proposé est « *la prise de notes du cours* » afin de permettre les étudiants d'avoir une trace écrite en cas d'absence. L'organisation n'est pas la même comme en France, les étudiants sont investis dans leur projets de leurs études et le Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants En Situation de Handicap est juste là pour les aider de réaliser ces projet.

Les étudiants preneurs de notes ne sont pas rémunérés par le Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants En Situation de handicap de l'UQAM, mais par le « Ministère de l'Education, des Loisirs et du Sport » (MELS) du Québec qui prend en charge les étudiants « ayant de besoin particuliers » selon leurs situation. Les étudiants ayant des besoins particuliers après avoir inscrits à l'université, ils vont consulter un conseiller afin de négocier les aménagements accordés, après les étudiants doivent remplir un formulaire par leurs médecins pour que les dépenses liées à leur scolarité soit prises en charge par le MELS. Ensuite, les étudiants reviennent vers le conseiller pour préciser les nombreux des horaires qui devront être allouées pour la prise de notes, selon le programme de chaque étudiant. L'opération concerne chaque cours suit par l'étudiant où le conseiller devrait voir si l'étudiant a besoin ou pas de preneur de notes.

Après avoir terminé l'évaluation avec le conseiller, l'étudiant est invité d'assister au cours et de recruter lui-même le preneur de notes parmi les étudiants qui suivent le même cours, les étudiants « ayant besoin particuliers » sont invités sur le conseil de conseiller d'orientation de consulter les notes d'étudiants recruter ou de recruter quelqu'un parmi ses

connaissances. En cas de problème entre les deux étudiants le conseiller serait invité de trouver une solution, ce qui donne l'étudiant handicapé plus de liberté de choisir l'étudiant de son choix et être le principal acteur sa réussite. Ce qui va permettre à l'étudiant effectuant des démarches d'aides d'entretenir directement auprès de l'étudiant recruté et de lui expliquer sa situation, ce qui va renvoyer la vraie image de l'étudiant et n'est pas l'image de handicap.

Deuxième aménagement proposé est celui de « tutorat », un système qui existe dans plusieurs pays européen, ainsi en France, mais au Québec, là encore une spécificité de système est de travailler sur la sensibilisation psychologique qui va gérer la relation entre les deux étudiants tout au cours de soutien. Concernant le tutorat de développement personnel et gérer de stress, les étudiants intervenant sont choisis parmi les étudiants de psychologie, pour tutorat de lacunes de scolarité, dans le sens de développer certains cours, le tuteur sera choisi parmi les étudiants qui ont suivi le même cours universitaire.

Des autres services sont proposés pour les étudiants en situation de handicap, comme la possibilité de pouvoir étudier à temps partiel, avoir un interprète de la LSFQ pendant leur cours, mettre un salle de repos en cas de besoin, l'utilisation des outils technologiques nécessaires pour réussir son cours, ordinateur avec une lecture d'écran, dictaphone, et tous autres logiciels nécessaires, une carte permettant de s'orientation vers l'accès des sorties, des stationnements et des ascenseurs.

Des aménagements spéciaux sont aussi accordés pour la « passation d'examens », la possibilité d'avoir un temps majoritaire selon l'état de son handicap, avoir accès d'un local isolé, l'utilisation des matériels informatiques et technologiques adaptés à son handicap, lecture d'écran, correcteur orthographique et logiciel de reconnaissance vocale.

Pour mieux organiser les démarches des étudiants handicapés, les conseillers pourront demander les étudiants en situation de handicap de fournir les précédents analyses et données médicales, ainsi, la possibilité de faire intervenir un « médecin extérieur » pour fournir d'attestation de reconnaissance de handicap. Le Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants En Situation de Handicap investie pour la réussite des étudiants handicapés dans leur parcours universitaire. Nous avons observé une grande collaboration entre le Service d'Accueil et de Soutien pour la mise en place d'aménagement correspondant l'état de chaque étudiant et le service Médical de la Médecine Préventive concernant l'aménagement de passation d'examen, l'effet de faire intervenir ou de demander le service d'un médecin extérieur pour éviter la tension entre les services concernés.

4. Témoignage de mobilité au Québec :

Lors de nos entretiens en France, nous avons eu l'opportunité de rencontrer avec une étudiante qui a vécu l'expérience québécoise pendant un an de mobilité, l'année scolaire 2013-2014 pour son L3 de Chimie à la Faculté des Sciences, Chimie, au Québec. Elle avait reçu d'accompagnement et d'aménagement pendant ses études à l'université de Strasbourg, donc, c'est opportunité de savoir la différence entre les deux systèmes d'accompagnement et d'intégration au sein de l'université.

La mobilité n'a pas été obligatoire dans le cursus universitaire de Charline, elle a eu l'opportunité d'avoir une bourse pour partir à l'étranger pour son L3 Chimie, elle n'a pas hésité de prendre la décision de partir directement au Québec. Il faut souligner que sa décision n'avait rien avoir avec le progrès en matière d'accompagnement des étudiants en situation handicap, car il avait le choix entre plusieurs pays européennes, les États-Unis, Canada et Japon. La langue française a été la première raison de son choix, car elle craignait d'avoir problème pendant ses études avec la langue anglaise, ce n'est pas le cas après son retour du Québec, car la plupart de temps le contact dans le laboratoire passe en anglais, ainsi, les résultats de recherches doivent être communiqué également en anglais. Aujourd'hui, elle est prête pour la prochaine mobilité de partir dans un pays anglophone, pourquoi pas USA.

Problèmes de démarches administratives en France, un problème presque commun entre tous les étudiants handicapés français souhaitant de partir à l'étranger est le retard de décision financière, notamment, la décision d'accorder les bourses est toujours le mois d'octobre sans prendre en compte si l'étudiant devrait partir à l'étranger ou étudier en France. Contrairement, de système québécois où les étudiants recevaient les ressources financières à l'entrée universitaire. Ce qui nous pousse de s'interroger, pourquoi de ne pas établir des fonds spéciaux pour financier la mobilité des étudiants handicapés ? Notamment, un étudiant en situation de handicap moteur ne pourrait pas partir à l'étranger sans voir le financement nécessaire à ses études lui accordé, sinon, comment peut-il faire à l'étranger en cas de refus de lui accorder le financement ? Dans notre cas, l'étudiante a été obligée de faire recours à ses parents pour avoir l'argent nécessaires pour ses premières démarches en France et au Québec.

La mobilité au Québec est considérée comme un grand pas de son carrière, souhaitant qu'elle l'aide de mieux évoluer dans l'avenir, ainsi une bonne expérience de terrain montre sa capacité et sa détermination d'y aller en avant.

Campus universitaire et la question de l'accessibilité : elle considère que le Québec est bien avancé sur la problématique, les personnes « ayant des capacités réduites » ont toutes la possibilité pour se déplacer sans aucun problème dans tous les établissements universitaires, publics et les moyens de transports. Rendre l'établissement accessible permet de donner plus de visibilité pour les personnes handicapées concernées par les difficultés. L'accessibilité permet également de mettre tous les étudiants dans le même niveau de droit et d'égalité, pouvoir déplacer sans restrictions donne le droit d'être la même personne au sein d'établissement et fait évoluer la situation des étudiants souffrant de handicap moteur.

Accompagnement et aménagement proposés : au Québec, elle a bénéficié des mêmes aménagements, un fauteuil roulant lift pour son travail dans le laboratoire, et un deuxième fauteuil roulant manuel, le laboratoire a été bien aménagé pour accueillir qu'une en fauteuil roulant et de travailler sans avoir sollicité d'aides humaines d'autres personnes. La prise en charge par le Service d'Accueil et de Soutien est jugée plus encourageant et de permettre d'intégrer dans le milieu universitaire. Elle n'avait pas besoin d'aménagement spécial pour les examens car elle peut écrire sans aucune difficulté. Elle pourrait prendre contact avec son conseiller d'orientation n'importe que moment pour demander un rendez-vous ou de poser de question sur son travail.

Question de logement : il faut avouer que la plupart de nos conseillers prennent la plupart de grande partie de leurs informations de l'Internet sans certaine fois de prendre contact direct avec les personnes concernées. Affronté par le manque d'information et la confusion entre le Service des Relations Internationales Strasbourg et le Service d'Accueil et de Soutien au Québec, elle s'est trouvée sans logement à l'arrivée. Le Service d'Accueil et de Soutien a pris les mesures nécessaires pour la loger dans une petite chambre de 9M² dans la résidence universitaire non-aménagement pour les personnes en fauteuil roulant pendant deux semaines, la chambre a été pratique, car il y avait un baignoire ce qui l'a permis de bouger sans avoir des accidents imprévues dans la douche. Ensuite, elle a été admise dans une résidence aménagée pour l'accueillir les étudiants en fauteuil roulant, une grande chambre bien aménagée à l'intérieure et accessible. La résidence et le campus universitaire sont totalement accessibles par un souterrain qui permet d'accéder directement à l'université et l'inverse.

Le moyen de transport : tous les moyens de transports sont accessibles aux personnes handicapées moteurs, la loi obligée les sociétés de transports publics, les

municipalités, ainsi, les communes de prendre tous les mesures nécessaires pour rendre tous les moyens de transports accessibles. De prise en charge de l'arrivée à l'aéroport par l'université pour les étudiants lourdement handicapés. Sur l'avion de retour pour la France et contrairement de l'avion de départ vers le Québec, elle avait une place aménagée pour accueillir les personnes lourdement handicapées en tête ce qui peut faciliter son évacuation en cas de problème. La nouvelle ville est complètement accessible et tous les bâtiments sont accessibles pour les personnes lourdement handicapées, les centres commerciaux, et tous les bâtiments publics et les sociétés privées sont aménagés, (portes automatiques, ascenseurs, escalateurs intelligents) qui prend en compte les personnes en fauteuil roulant. Seulement, l'ancienne ville n'est pas trop accessible pour les handicaps moteurs, malgré les efforts de gouvernement, il est préférable dans ce cas que les personnes soient accompagnées. La ville de Montréal est bien accessible pour tous les handicapés moteurs, l'environnement architectural des établissements et des grands bâtiments prend en compte l'image que la politique gouvernementale veut les envoyer sur autres problématiques. Les taxis privés sont aménagés pour accueillir les personnes en fauteuil roulant, reste qu'ils sont un peu plus cher que les autres, 3/10 de bus sont aménagés pour accueillir plusieurs personnes en fauteuil à la fois, et tous les bus peuvent accueillir au moins de deux fauteuils roulant. Un dernier recours, les personnes en fauteuil roulant peuvent appeler ou réserver l'un des moyens de transports publics pour réclamer le passage d'un bus aménagés dans le temps qu'il veut.

Sorties culturelles et sociales : des sorties organiser par le Service d'Accueil et de Soutien dans la ville, certaine fois entre des étudiants handicapés et d'autres entre tous les étudiants de l'université pour permettre les étudiants handicapés d'avoir un contact sans stress avec leurs collègues de classe. Les tuteurs peuvent organiser des sorties culturels entre étudiants pour y aller au cinéma, théâtre, au musée. Les étudiants handicapés moteurs sont dans la capacité de faire de sorties au restaurant en tout automne, car sur le campus universitaire il existe tout ce qu'ils ont besoin, en souterrain il y avait d'épicière, des centres commerciaux qui peuvent faire de livraison à domicile conditionné par plafond d'achat de 50\$. Charline a vécu une expérience hors commune qu'elle a changé sa vie, ainsi elle sera prête de vivre l'expérience encore une fois, et peut-être pour toujours si elle aura la possibilité de partir pour son doctorat ou de travailler au Québec ou à l'étranger.

C. France

1. Cadre législatif :

L'article 1^{er} de la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen »⁷³ du 26 août 1789 dispose que « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit* », premier principe confirme l'égalité des personnes et interdit toutes discriminations. Loi 75-535 du 30 juin 1975 relative aux « *Institutions Sociales et Médico-Sociales* » est considérée le premier pas vers une véritable politique législative de « Solidarité et d'Intégration » orienté vers des « personnes handicapées ». Ainsi, la mise en place une institution chargée des affaires des personnes handicapées, le « Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées » (CNCPH). La précédente loi a été modifiée en 1996 par la loi n° 96-1076 du 11 décembre 1996 relative aux « *Institutions Sociales et Médico-Sociales et tendant à assurer une prise en charge adaptée de l'autisme* »⁷⁴ et la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'Orientation « *Relative à la Lutte Contre les Exclusions* »⁷⁵, pour lutter contre l'exclusion de personnes handicapées de monde d'emploi et de pallier les obstacles qui empêchent leur intégration professionnelle. Loi 2002-73 du 17 janvier 2002 « de Modernisation Sociale », qui a créé les « Conseils Départementaux Consultatifs des Personnes Handicapées » (CDCPH), qui sont chargés par le gouvernement d'étudier la situation locale et de faire des propositions pour mettre en collaboration avec les représentant d'Etat la politique concernée des personnes handicapées au niveau local.

La véritable révolution législative concernant la politique en direction des personnes handicapées a été mise en place par la loi du 11 février 2005 relative à « *l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées* ». La loi est consacrée à une « population ciblée » pour la première fois, à savoir les personnes handicapées, composé de 101 articles qui comportent des effets obligatoire, notamment, l'interdiction de toutes sortes des discriminations fondées sur le handicap et de promouvoir l'égalité des droits et des chances. Comme nous l'avons indiqué précédemment la loi de

⁷³) <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789.5076.html>

⁷⁴) http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CCEEAB8D286BC4F018AE5BB8AC49B192.tpdila20v_1?cidTexte=JORFTEXT000000746537&dateTexte=19961212

⁷⁵) http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CCEEAB8D286BC4F018AE5BB8AC49B192.tpdila20v_1?cidTexte=JORFTEXT000000206894&dateTexte=19980731

l'égalité des droits et des chances a été la première de donner une définition au handicap, imposée la solidarité de société en face aux personnes handicapées dans l'ensemble de territoire nationale, tous en s'appuyant sur l'accès aux droits fondamentaux accordés aux citoyennes. La loi a également obligé toutes les institutions publiques et privées de prendre tous les mesures nécessaires pour permettre les personnes handicapées (enfants, adolescents et adultes) d'accéder à l'éducation. L'autonomie des personnes handicapées a été l'une de préoccupation de dispositions législatives de la loi. Le « Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées » (CNCPH) est devenu attaché auprès du Ministère chargé des personnes handicapées, il fait la liaison entre le ministère et les différentes institutions et acteurs politiques travaillant dans le domaine de handicap, il est obligatoire de le consulter par le gouvernement en ce qui concerne les textes en application de la présente loi. Une autre institution importante a été créée par la loi est « les Maisons départementales des personnes handicapées » (MDPH)⁷⁶, qui jouent un important rôle auprès des personnes handicapées et leurs familles, l'attribution des droits, ainsi la sensibilisation de toute la société (les familles, les élèves, les étudiants, le monde de travail, etc.) au handicap.

Plusieurs droits ont été connus par la loi du 11 février 2005, nous sommes intéressées dans le domaine de l'enquête par le « Droit à compensation » du handicap accordé à toute « *personne handicap résidant de façon stable et régulière en France* » pour lutter contre l'inégalité de fait⁷⁷. Ainsi, le droit d'accéder à l'éducation supérieure et l'obligation des établissements d'enseignement supérieur de prendre tous les mesures nécessaires pour faciliter l'accueil des étudiants handicapés au sein de l'université. La loi prévoit la création de la Mission de service handicap dans chaque établissement pour prendre en charge les étudiants ayant besoin particuliers, accordé d'accompagnement, d'aménagement spécialisé et nécessaire pour le bon déroulement d'études. Les articles 47 et 48 prévoient le droit des étudiants handicapés d'accéder à « l'information et à la communication numérique », les universités françaises doivent mettre à la disposition des étudiants toutes les informations nécessaires sous forme numérique, administration, pédagogique accessible pour consultation sur le site de l'université. Les dispositions de la loi luttent également contre l'inégalité et l'exclusion des personnes handicapées de marche du travail, les universités sont invitées de développer une politique « d'insertion professionnelle et maintien d'emploi » pour les étudiants handicapés. La sensibilisation de la société à la problématique de handicap a été

⁷⁶) <http://www.social-sante.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/handicap-interlocuteurs-et,1898/les-maisons-departementales-des,13326.html>

⁷⁷) Article L 245-1, Code de l'action sociale et des familles.

l'une des préoccupations de législateur français, l'article 19 dispose : « *Les enseignants et les personnels d'encadrement, d'accueil, techniques et de service reçoivent, au cours de leur formation initiale et continue, une formation spécifique concernant l'accueil et l'éducation des élèves et étudiants handicapés et qui comporte notamment une information sur le handicap tel que défini à l'article L. 114 du Code de l'Action Sociale et des Familles et les différentes modalités d'accompagnement scolaire* »⁷⁸.

2. Organisation du service :

Nous avons visité lors de l'enquête deux services de la Mission handicap des universités françaises, le premier est le service de la Mission Handicap de l'université de Strasbourg, le deuxième est le Pôle de Handicap de l'université de Paris-Dauphine. L'université de Paris-Dauphine est une université d'une petite taille de 8 750 étudiants pour l'année scolaire 2014-2015, la structure de Pôle Handicap Dauphine a été subie de changement des personnels au cours de ces dernières cinq années avec le départ en 2011 l'ancienne chargée de service et l'arrivée de Mme Anne Rodriguez. Reste à savoir, que le service a besoin encore de renfort humain pour faire face d'augmentation à croître des étudiants en situation de handicap, et notamment celle des « *populations étudiantes émergentes* » souffrant des troubles de la « santé mentale », des « troubles d'attention » et des « troubles d'apprentissages », ainsi un nouveau local pour accueillir au mieux les étudiants handicapés. En fait, il est trop difficile d'accueillir 93 étudiants handicapés dont 13 soufferts des différentes troubles dans un bureau de 12 ou 14M², le Pôle handicap doit disposer au moins d'un bureau d'accueil et une salle de réunion dans le même endroit, cette dernière qui peut servir aussi une salle d'attente ou de rassemblement pour se discuter avec chaque groupe des étudiants souffrant des mêmes troubles.

L'université de Strasbourg est une université de grande taille avec 43 890 étudiants pour l'année scolaire 2014-2015, dispose d'une véritable structure depuis plusieurs années, le service de la Mission handicap se trouve au cœur de l'université, une véritable unité de travail, environ 460 étudiants handicaps identifiés pour l'année universitaire 2014-2015, composé d'une personne d'accueil, ainsi Mmes Fabienne Rakitic chargé de mission et Jackie

⁷⁸) Article 19, La loi du 11 février 2005.

Didierjean accueil et communication avec les étudiants. Il est fortement recommandé que le service de la Mission handicap peut avoir de renfort humain aussi pour l'entrée 2015-2016 pour qu'il soit capable de gérer les anciens étudiants inscrits dans le service et les nouveaux étudiants que le service est en train de préparer leurs dossiers lors des entretiens. Une personne de plus pourrait donner plus de disponibilité pour toute l'équipe, ainsi de garder le niveau et qualité de service.

Le local de service de Mission est suffisant pour accueillir plusieurs étudiants à la fois dans trois salles différentes, ainsi, une salle de réunion à la disposition des tous les étudiants. Les deux principales portes de service de la Mission handicap sont automatiques où les étudiants handicapés peuvent entrer sans difficultés, et depuis certain temps les étudiants disposent chacun d'un badge électronique remis par le service de la Mission handicap pour faciliter leur entrée si il n'y a pas quelqu'un des personnels présent.

Le service de la Mission handicap reçoit de subventions de Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche Supérieur, (MENERES), pour prendre en charge les besoins des étudiants handicapés inscrits ou identifiés par le service. Ainsi, des donations de Fonds publiques et privés, et il travaille en partenariat avec les représentants nationaux et régionaux sur les projets de mettre en application les dispositifs de la loi au niveau local, « Charte Université-Handicap, convention de partenariat avec la MDPH du Bas-Rhin ».

La division de travail au sein de service de la Mission handicap est probablement différente de celle de Service d'Accueil et de Soutien aux Etudiants En Situation de Handicap à l'UQAM, la division n'est pas selon la « problématique » des étudiants handicapés, mais plutôt d'activité, toutes les trois personnes peuvent accueillir tous les étudiants quelques soit leurs problématiques vécues. Les deux principales personnes de service de la Mission sont Mme Jackie Didierjean responsable d'accueillir les étudiants et la réalisation de contrats étudiants ainsi le paiement des heures allouées, quant à Mme, Fabienne Rakitic est responsable d'orientation des étudiants, les frontières entre les rôles pourraient certaines fois pas trop claire, notamment, quand l'une de deux personnes est absence. Peut-être prochainement la division pourrait changer en prenant compte la problématique des étudiants handicapés si le service recrutera une personne de plus au cours de l'année prochaine.

Le principal rôle de service de la Mission handicap est de favoriser et de permettre les étudiants handicapés de suivre leurs études dans les meilleures conditions. Le service de la

Mission travaille en partenariat avec plusieurs institutions pour offrir aux étudiants le service attendu au niveau de leur cours. Les étudiants sont envoyés directement vers la Médecine Préventive pour approuver et d'évaluer la problématique de handicap, ensuite, de proposer les aménagements nécessaires en fonction de son état et besoin pour chaque cours. Le service de la Mission est chargé également de recruter l'assistantes des examens pour les étudiants handicapés qui ont besoin d'aides rédactionnelle. Pour assurer l'intégration des étudiants handicapés au sein de l'université, le service de la Mission handicap travaille conjointement avec la Médecine Préventive, car les étudiants ont toujours besoin de revenir vers le service de la Mission pour demander de l'aide nécessaire à leur parcours.

Nous pouvons considérer que la présence et la prise en charge les démarches médicales par le Service de Médecine Préventive de l'université en France a grand effet de sur le coût de diagnostic réalisé sur place. Et, peut-être il faut dans l'avenir prendre les décisions de médecin traitant d'étudiant handicap avant son arrivée à l'université, car il connaît mieux sa situation. Reste à savoir, que l'existence deux services facilite les démarches de l'étudiant, notamment, quand l'avis de médical vient de service attaché directement à l'université. Lors des entretiens, certains étudiants nous a raconté que l'enseignant ne veut pas les accorde l'aménagement de temps accorder par le service de la Mission handicap et, ils se trouvent dans l'obligation d'avoir un avis médical pour appuyer l'aménagement accordé par le conseiller d'orientation. En outre, certains aménagements proposés par les conseillers d'accompagnement ont besoin d'être suivi par un médecin afin de savoir leur efficacité.

La présence de la Médecine Préventive a des effets positifs dans le système d'accompagnement français concernant les nouvelles problématiques de handicap des « populations émergentes », notamment, avec le manque d'effectif dans la plupart des services de la Mission handicap des universités françaises. Les effets que les étudiants avec la problématique des troubles de la santé mentale se trouvent avec en face d'un médecin pourraient les donner plus de confiance dans les aménagements proposés. En plus, il est plus facile pour le médecin d'accéder aux données médicales précédentes des étudiants handicapés et de faire une vision générale sur l'évolution de son état de maladie, cette possibilité pour le moment n'est pas disponible aux conseillers d'orientation.

Lors des entretiens dans tous les services de la Mission handicap que nous avons réalisé l'enquête, tous les conseillers d'orientation travaillant dans ce domaine sont bien sensibilisés à la problématique de handicap, quelque soit la nature des troubles touchant les

étudiants handicapés. Dans le même temps, tous les services de la Mission handicap européens sont récents dans la prise en charge des étudiants en situation handicap pour mieux intégrer au sein de l'université, en essayant les aides de développer certain degré d'autonomie et d'indépendance pour pouvoir dans le futur d'intégrer dans la société et dans le monde professionnel. Actuellement, nous ne pourrons prévoir si la spécialisation de conseillers d'orientation aura plus des effets positifs pour les étudiants handicapés ou pas, notamment, certaines universités n'a pas les moyens financiers nécessaires pour engager plusieurs conseillers. Et, peut-être nous devons essayer de tenter la spécialisation dans une université où le nombre des étudiants et leurs problématiques permettent de diviser les étudiants selon leurs problématiques.

3. L'individualisation de service de la Mission handicap :

Il était évident lors de l'enquête qu'il n'existe pas des liens entre que les pratiques universitaires de service de la Mission handicap, chaque service développe ses propres méthodes d'accompagnement, même si les aménagements sont un peu les mêmes dans toutes les universités, et certaines universités appliquent des méthodes qu'elles n'existent pas dans le réseau universitaire. Par exemple, certaine université exige que les étudiants avec de la problématiques des « troubles psychologiques » devraient être accompagnés à l'extérieur sinon l'étudiant va être prohibé de l'aménagement accordé, peut-on être d'accord ou pas ? C'est une question d'appréciation de la part de chaque service.

Malgré la formation de sensibilisation accorde pour les personnels de service de la Mission handicap de toutes les universités, il est probablement nécessaire dans un temps que toutes les personnes travaillant dans ce domaine se regroupent dans une seule institution pour pouvoir développer ensemble des méthodes d'accompagnement plus efficaces, et de profiter de changer des informations entre elles. Notamment, quand on sait que la majorité des personnels ne cherchent pas les informations de source directe, ce qui donne au moins de discuter sur l'efficacité d'une telle ou telle pratique utilisé ou essayé par l'une des universités, mais ils prennent leurs informations par Internet.

Une chose sûre qu'un étudiant français qui change l'université au cours de la formation n'aurait pas ni le même accompagnement ni le même aménagement qui ont été lui accordé dans l'autre université. La qualité de service, l'accompagnement, l'aménagement

dépend de la capacité de l'université de financier les aménagements proposer ou de la subventions accordées par l'Etat.

4. Nécessite de développer la sensibilisation des acteurs :

La dimension de la sensibilisation des acteurs devrait prendre en compte dans l'avenir un des acteurs le plus important dans l'enseignement supérieur, les enseignants et les professeurs, en fait, nous avons réalisé pendant l'enquête et lors des interviews en France et à l'étranger que beaucoup des étudiants ont plus des problèmes avec leurs enseignants et professeurs en France, ces problèmes sont beaucoup moins en Allemagne, en Italie et en Irlande.

Plusieurs professeurs ont contesté l'aménagement accordé pour certains étudiants de problématique des différentes troubles, un étudiant avec « trouble d'attention » a été obligé de passer l'examen dans la salle d'examen, car l'enseignant n' a pas accepté qu'il soit admis dans une salle isolé, l'autre, il était privé de son ordinateur portable et obligé de passer l'examen à l'aide d'un secrétariat d'examen, car son professeur pense qu'il va tricher. Heureusement, que la plupart des Directeur de formation dans les universités françaises sont conscience de l'ampleur de problématique de handicap et ils interviennent toujours en faveur des étudiants.

La sensibilisation doit prendre en compte tous les étudiants de l'université, loin de question de publicité, et il faut mettre en place de groupes de travail dans chaque université pour étudier la meilleure façon pour sensibiliser les étudiants à la problématique de handicap. Pourquoi pas propose un cours de formation au sein de chaque filière sur la question de handicap ou demander de chaque étudiant de rendre un travail obligatoire sur la question ? En fait, l'effet que l'étudiant donne le temps pour réaliser un tel travail et les recherches effectuent sur les différentes troubles va l'aider de comprendre la véritable problématique des étudiants handicap et va le rendre sensible au handicap. L'intégration des étudiants handicapés au sein de l'université a besoin de travail collectif des plusieurs acteurs et non des étudiants handicapés uniquement.

5. Accompagnements et aménagement proposés :

Est-il raisonnable de comparer entre le système d'accompagnement des étudiants handicapés au Canada, notamment au Québec et celui qui applique aujourd'hui en français ? Nous ne voulons pas de mettre en comparaison les deux systèmes, car l'un de deux a été mise en place il y a plus de trente ans, et un système qui est devenu indépendant et il a eu une véritable structure en 2009 quelques années après l'entrée en vigueur de la loi du 11 février 2005. Nous allons exposer le travail accompli par les personnels de service de la Mission handicap pendant ces dernières cinq années pour développer des méthodes d'accompagnement et de proposer d'aménagement aux étudiants handicapés pour les aider d'intégrer et de pouvoir suivre leurs cursus universitaire afin d'obtenir leur diplôme.

Le service de la Mission Handicap de Strasbourg a pu réaliser un fauteuil roulant lift électrique pour une étudiante afin de pouvoir faire elle-même toutes les manipulations dans son laboratoire de Chimie. L'étudiante a refusé l'idée et elle a demandé de continuer sans aucune aide, le fauteuil a été mis à sa disposition pour l'essayer quand elle voulait, de son premier contact avec l'outil technologique proposé par le service, elle a constaté que le fauteuil est le meilleur moyen pour son travail. Les tables de service sont adaptées aux étudiants en fauteuil roulant, nous avons été présent sur les tables en présence de deux étudiants avec de la problématique de handicap moteur. Des places spéciales ont été adaptées au besoin des étudiants handicapés moteurs dans la bibliothèque afin que les étudiants puissent suivre leurs recherches et les études dans un endroit adapté.

Le service essaie d'aider les étudiants souffrant des déficiences visuelles en développant des ordinateurs avec des logiciels spéciaux, lecture d'écran, une synthèse vocale, un scanner, des logiciels d'agrandissement de texte, et de modifier les couleurs. Il existe la possibilité de numériser certains ouvrages aux besoins des étudiants des déficiences visuelles, reste que le recours à cette méthode est toujours limité selon le budget allouée au service. Egalement, le service de la Mission handicap peut prêter les étudiants un ordinateur avec les logiciels nécessaires jusque qu'il pourrait avoir son propre matériel d'informatique. Les conseillers d'orientation essaient surtout d'améliorer les méthodes d'accompagnement, afin de permettre aux étudiants d'accéder plus facilement, ce qui pourrait encourager les étudiants de venir travailler à l'université, notamment, avec le niveau d'accessibilité existé. De ce fait, le service encourage les étudiants d'entrer en contact social avec les autres étudiants de l'université, ce n'est pas le cas, si l'étudiant reste de travailler chez lui.

Compte tenu de la possibilité que les demandes d'avoir des matériels nécessaires pour les études d'étudiants prennent plus de temps que prévu en attendant la réponse MDPH, en plus le service prêt des matériels aux étudiants pour travail chez, le service a mis également tous les matériels nécessaires à la disposition des étudiants dans un laboratoire où l'étudiant pourrait utiliser les matériels selon ses besoins, inclus la possibilité d'avoir une assistance technique en cas où.

Le service de la Mission handicap de quatre universités objet de l'enquête a mis en place le système de « tutorat », deux que nous avons visité sur place, et les autres nous avons entretenu avec un étudiant qui a testé le système. En fait, au début de l'enquête, nous n'avons pas assez d'information sur la réalité de système de « tutorat » dans les universités, uniquement quelques explications sur le site d'Internet de certaines universités. Donc, nous avons l'idée de devoir proposer la mise en place d'un véritable système de tutorat, comme celui appliqué depuis dizaines d'années au Québec, ou récemment en Italie, en Allemagne. Un système efficace qui peut aider véritablement les étudiants handicapés de gérer leur vie, et de s'améliorer dans leur parcours universitaire. De ce fait, quelque soit la manière d'engagement des tuteurs, il faut que le service de la Mission handicap teste la véritable raison de l'engagement de ces derniers, ça peut être pour l'argent ou pour aider les étudiants handicapés de réussir leur vie, et ça peut être volontariat, une chose sûre qu'il faut que les étudiants soient sensibles à la problématique de handicap.

Les témoignages des étudiants en mobilité en Allemagne, en Italie et au Québec nous indiquent que le système en France n'a pas été à l' hauteur de leurs attentes, des difficultés de contact entre les étudiants, peut-être car l'étudiant handicapé souhaite avoir plus de relation avec le tuteur qu'un simple service, ou peut-être le tuteur devient fatigué par les demandes sans cesse d'étudiant handicapé. Certains étudiants considèrent que les étudiants leur rendent service par pitié et qu'ils attendent une relation humaine réciproque, bien sûr ils n'attendent pas une véritable amitié mais au moins que les autres étudiants donnent un peu de son temps pour sortir discuter autour d'un verre.

Le service de la Mission handicap est chargé de recruter les preneurs de notes du cours, en plus, il est dans l'obligation de former ces étudiants pour être plus efficaces à l'aide accordée et productifs, afin d'aider les étudiants d'améliorer leur niveau d'études. De formation de sensibilisation est obligatoire pour tous les nouveaux preneurs de notes chaque année. En plus, le service est dans l'obligation de gérer la relation entre les deux étudiants en

cas de conflit, car le preneur pourrait juger que la qualité de ces notes est bonne, mais pas l'étudiant handicapé. Le service de la Mission handicap propose certaine fois de mettre d'aménagement anonyme pour les étudiants handicapés qui ont un problème d'accepter d'aménagement en tant handicapé. Dans ce cas, le service dans l'obligation de gérer à la place d'étudiant handicap et le preneur de notes doit éviter de démontrer en public.

Un autre tâche revient au service de la Mission de handicap est d'organiser les difficultés pratiques et de mettre en place l'aménagement, notamment, pour les étudiants lourdement handicapés ou ceux qui ont besoin de soins ou assistantes de vie. Le service doit gérer le plan d'étudiant pour que chacun d'intervenant ne dérange pas le travail effectué par l'autre, par exemple, les preneurs de notes ne doivent pas assister l'étudiant pour y aller manger ou faire son toilette, mais une autre personne afin de donner l'étudiant beaucoup plus d'autonomie et la possibilité d'entre en contact avec plusieurs acteurs.

Reste à savoir, qu'il est nécessaire de développer plusieurs méthodes pour augmenter le niveau d'autonomie chez les étudiants à la problématique de handicap, et de faciliter l'intégration au sein de l'université, et l'indépendance nécessaire pour gérer leur vie dans un avenir prochain dans la société et le monde de travail. Probablement, nous devons développer plus le réseau pour travailler conjointement avec les responsables de service handicap dans l'éducation avant supérieur pour préparer l'arrivée des étudiants à l'université. En réalité, le passage des élèves à l'éducation supérieur peut créer une sorte de choque chez l'étudiants, dans le même temps que le travail de service de la Mission consiste d'améliorer l'autonomie d'étudiant. Dans ce cas, le service est invité de gérer la famille avant d'accorder l'aménagement pour l'étudiant, certaines familles sont opposées aux aménagements accordés par le service en prétendant qu'ils ne sont adaptés à la situation de leurs enfants. Ces étudiants sont aujourd'hui totalement indépendants de leur famille et ils sont partir en mobilité à l'étranger tout seul et à leur retour ils ont décidé de faire leur vie indépendamment.

Egalement, nous devons penser comment nous allons affronter l'augmentation à croître de nombre des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur et de trouver des méthodes d'accompagnement adapté aux nouvelles générations des « populations émergentes ».

6. Témoignages : Mission handicap est-il doté d'un système efface ou pas ?

Nous avons plusieurs témoignages concernant le service de la Mission handicap à Strasbourg, au totale 9 étudiants qui ont été accompagné par les différents services de la Mission handicap de trois universités, Strasbourg 4 étudiants français et 2 étudiants européens et une étudiante étranger d'Afrique de nord. En plus, les témoignages d'un étudiant français de l'université de Paris-Dauphine et 1 étudiant français de l'université Paris Diderot Paris 7.

L'une des étudiants de Strasbourg n'avait pas été accompagné avant souffrante des troubles de la Santé, elle avait préféré de ne pas recourir à l'aide de service de la Mission par peur d'écarter par la communauté et ses collègues. De son retour d'Espagne le mois de février, elle s'est orientée vers la Mission handicap, elle est accompagnée par le service pour l'année 2015-2016.

Le deuxième étudiant français est parti en mobilité en Allemagne de la ville d'Offenburg, aucun accompagnement n'a pas été lui accordé sauf, le temps majoritaire d'examen à 50% de temps, mais il a négocié pour avoir 1/3 temps comme en France, ce qui a lui été accordé selon sa volonté. En réalité, il était le premier étudiant handicap en mobilité dans cette petite ville, et probablement les étudiants de la Hochschule Offenburg n'ont jamais eu un contact direct avec un étudiant handicapé en fauteuil roulant. Tous les bâtiments de l'université n'était pas accessible, la ville est inaccessible pour les étudiants en fauteuil roulant, mais il a déplacé souvent par taxi ou en voiture privé.

Par contre, il a reçu des accompagnements exemplaires, selon son état, qui ont abouti à sa réussite. Handicap en fauteuil roulant, jamais utilisé un ordinateur avant son arrivée au service de la Mission handicap. A son arrivée, il était accompagné de sa mère et son assistante de vie scolaire, il a exigé qu'elle l'ait accompagné pendant ses cours pareil comme au lycée. Le service a lui proposé d'attacher le service d'une auxiliaire de vie à la place d'assistante de vie scolaire et qu'il aurait un preneur de notes au cours jusqu'il pouvait utiliser un ordinateur portable un outil technologique qui a été proposé.

L'auxiliaire de vie a été présente sur le campus pour lui donner de manger et d'aider pour son toilette, et un preneur de notes pour le cours, il avait également d'aménagement de temps d'examen à 1/3 de temps pour la première année avec une secrèterait d'examen. Pour la deuxième année, il n'avait pas besoin de preneur de notes, car il pouvait utiliser son ordinateur pour taper ses cours, ainsi, pour les examens, pas de secrèterait d'examen, il a

utilisé son ordinateur pour passer ses examens. Il est aujourd'hui diplômé de l'Ecole de Management et il a fait son entrée dans la vie active cette année après un stage au sein de Conseil de l'Europe. Le reste de son témoignage en Allemagne et les besoins de sensibilisation de la société.

Troisième étudiant est également handicapé moteur, il est parti en mobilité en Irlande, et il a eu d'accompagnement et d'aménagement à l'université de Strasbourg. Il a attaché le service une auxiliaire de vie pour une heure par jour, il pourrait prendre de notes et pour certains cours il demande de service de la Mission handicap un preneur de notes. Il utilise deux fauteuils roulants, (manuel et électrique) avec lesquels est parti en Irlande. Selon lui, l'accompagnement accordé par le service de la Mission de handicap à Strasbourg est très proche de ce qui a été accordé pour lui à Dublin. Reste à savoir, que le niveau d'accessibilité aux bâtiments et au logement dans la résidence universitaire est beaucoup mieux. La sensibilisation à la problématique de handicap est très élevée en Irlande, notamment, chez les principaux acteurs, personnels, responsables, étudiants et surtout professeurs qui était un peu difficile pour lui à Strasbourg.

Maintenant, nous allons exposer les témoignages des deux étudiants européens et étrangers qui sont toujours accompagné pour les années à venir par le service de la Mission handicap, dans le but de démontrer l'efficacité d'accompagnement proposé par le service de la Mission d'intégrer des étudiants qui n'ont jamais eu un véritable accompagnement dans leurs pays d'origine et aussi pour tester le niveau de sensibilisation chez les différents acteurs ?

Le témoignage d'une étudiante italienne, aveugle, qui a déjà reçu d'accompagnement en Irlande, en 2009. Par contre, l'accompagnement a été presque inexistant dans son université d'origine de Bologne, en Italie. Comment voit-elle les méthodes d'accompagnement proposées par le service de la Mission handicap en 2010 ?

Arrivée en 2010 à Strasbourg dans un programme d'échange de M1 entre 9 universités européennes un an après le fusionnement de trois universités de Strasbourg et la création de service de Mission handicap, elle est passée le premier semestre dans l'université de Sienne-Italie, ensuite, elle est venue à Strasbourg pour passer 4 mois de janvier jusque la fin d'avril, le M1 termine, soit par mémoire ou un stage de trois mois.

Le choix d'université d'échange révèle dans la plupart de temps l'ambition d'étudiante, choisit la France et l'université de Strasbourg pour étudier Sciences politiques de l'Union européenne est une grande opportunité, notamment, avec l'existence des grandes Institutions européennes dans la région. Il faut souligner que la communication entre les différents services de handicap européens n'a pas été établie à cette époque, l'université d'origine Sienne n'avait aucune information sur les démarches accomplies, ni l'accompagnement, ni l'aménagement accordé pour les étudiants aveugles par l'université de Strasbourg à ce moment là. Les personnels de service de la Mission handicap nous a confié qu'ils étaient ravis d'avoir s'occupé d'elle pour continuer ses études à Strasbourg.

L'expérience a été trop difficile pour la jeune étudiante, notamment, quand elle s'est présentée devant le service de la Mission handicap sans rendez-vous et sans que le service de son université d'origine ait prévu la Mission handicap de son arrivée à Strasbourg. Il faut noter que le manque d'information de l'un des facteurs de service handicap dans le cas d'échange complique la situation d'étudiant handicapé aussi, et ainsi, le service de la Mission handicap qui devait accueillir l'étudiante. Elle était accompagné par le service de handicap de Strasbourg pour être logé dans l'une des résidences universitaire, cette résidence a été un peu loin, mais c'était la seule solution jusque que le service de la Mission handicap a pu saisir les choses. Arrivée sans parvenir le service de la Mission handicap n'a pas permis le service de mettre en place les aménagements nécessaires pour être accompagnées et guider par un instituteur d'orientation dans la ville. Impossible d'engager un preneur de notes au cours à son arrivée, donc elle était dépendante de ses collègues de classe, obligée de recourir à leurs aides chaque fois, à cette époque, elle n'était pas question d'intégration plus que d'essayer de réussir.

Concernant l'aménagement pédagogique : le service de la Mission a pu finalement après deux semaines de l'accorder les aménagements nécessaires pour les étudiants aveugles, un preneur de notes au cours, une assistante d'études, technicien pour scanner en cas de besoin de livres. L'enseignant chargé des étudiants handicapés, par sa présence et son encouragement, il a pu l'aider de mieux intégrer au sein de l'université et de réussir son année. Elle nous a souligné qu'elle avait besoin un mois et demi sur le quatre mois d'échange pour s'installer à Strasbourg, un période jugé longue par rapport le période de mobilité.

La réussite d'accompagnement et d'aménagement accordé par le service de la Mission handicap de Strasbourg a poussé la jeune étudiante de continuer ses études en M2 des Droits

de l'Homme, Affaires Humanitaire, à Strasbourg. En fait, la présence de service de la Mission handicap a été la principale raison de cette décision, elle nous a confié que : *« nous avons le sentiment avec la présence et la prise en charge accordé par de service de la Mission handicap d'être comme des étudiants à part entière et nous ne sommes pas réduits à notre handicap »*.

Pour son deuxième année à Strasbourg, elle a été bien intégrée dans le milieu universitaire, seulement le manque des moyens financières n'a pas permis de l'accorder de formation de mobilité, le service a fait appel auprès de certains partenaires bénévoles pour l'accompagner en ville.

L'aménagement pédagogique : Il était difficile d'entamer les démarches de reconnaissance de son handicap en France, une procédure qui a besoin des conditions spéciales même pour les étudiants européens⁷⁹. Elle était prise en charge comme l'année précédente par le service de la Mission handicap, l'un des personnels de service l'a accompagné pour ses cours dès le premier jour, une assistante d'études a été allouée par le service de la Mission handicap, certains étudiants ont porté volontaire pour l'aider pour ses recherches dans la bibliothèque et de l'accompagner pour terminer ses l'inscription en Master. Les assistantes d'études ont été payées par le service de la Mission handicap, d'autre aménagement a été réalisé grâce la fondation des étudiants handicapés de l'université.

Les enseignants de Master ont été constitués des enseignants internationaux ce qui a été bénéfique pour les étudiants handicapés, la majorité des enseignants ont été sensible à la problématique de handicap, donc, ils prennent les mesures nécessaires pour envoyer les cours aux étudiants dans les formats adaptés à leur handicap sur les conseils de service de la Mission handicap. Les étudiants handicapés avaient la possibilité de prendre contact directement avec les enseignants, soit après le cours directement, soit par email ou téléphone en cas de besoin, les enseignants se réunissent une fois par semaine avec les étudiants handicapés pour constater que leur niveau d'information égale à leurs collègues de classe.

La passation d'examen : il faut noter les tous les étudiants en droit ont eu des problèmes pour l'aménagement de passation d'examen, donc, c'est normal que l'administration impose ses conditions aux étudiants handicapés ou pas. C'était le cas avec l'étudiante, l'administration a proposé de passer ses examens à l'aide d'un secrétaire

⁷⁹) <https://www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Demarches/Reconnaissance-du-handicap-la-marche-a-suivre>

d'examen, une solution inconvenable et jugée comme un moyen non-équitable, en préférant de passer ses examens avec son ordinateur occupé avec une lecture d'écran, une technologie qui a bénéficié pendant son séjour en Irlande, et il n'existe pas à cette époque au service de la mission handicap. Cette proposition a été refusée par l'administration qui a jugé que l'étudiante compte de tricher en utilisant un outil d'informatique, d'attention entre l'étudiante et les responsables d'examen ont abouti qu'elle a refusé de passer ses examens à l'aide d'un secrétariat d'examen. Le directeur de Mater très compréhensif à la problématique de handicap a accepté que l'étudiante non-voyante peut utiliser un outil d'informatique avec lecture d'écran pour ses examens écrits à condition d'avoir un examinateur surveille son ordinateur pendant l'examen, ainsi, le droit de passer un deuxième examen en oral. L'utilisation d'outil d'informatique pour la passation d'examen est plus convenable pour les étudiants aveugles plus d'un secrétariat d'examen, l'outil d'informatique ne gêne pas la pensée.

Après sa réussite en M2 des Droits de l'homme, Affaires humanitaire, elle est inscrite à nouveau en Doctorat à l'université de Strasbourg intitulée : « l'accès à l'éducation de personnes handicapées », dans le même temps elle travaille au sein d'une organisation non-gouvernementale pour l'aide humanitaire d'urgence à Bruxelles.

Deuxième témoignage d'une étudiante étrangère, aveugle également, M2 de langues appliquées, anglais à Strasbourg : venant d'un pays où l'accompagnement et l'aménagement n'a pas le même sens que nous connaissons en France, l'unique aménagement accordé a été la possibilité de passer certains examens en oraux. L'envie d'avoir un diplôme européen a été sa principale motivation, notamment, la politique adoptée par le gouvernement depuis 2005 est l'une des raisons qui pousse de plus en plus les étudiants européens et étrangers en situation de handicap de venir en France. L'accompagnement et l'aménagement accordés, ainsi les aides techniques et matériels ouvertes par le service de la Mission de handicap pour les étudiants souffrant des déficiences visuelles les donnent grande possibilité de réussir leurs études supérieures. L'accessibilité de la ville est l'un des éléments importants pour cette ville européenne, à proximité de l'Allemagne, l'une de plus grande puissance économique européenne.

Le rôle de professeurs dans la vie des étudiants handicapés :

Les enseignants ne sont que des êtres humains, parmi les êtres humains il y en a qui sont plus au moins sensible en ce qui concerne les problématiques de handicap, plusieurs facteurs sont essentielles pour mieux intégrer les étudiants handicapés dans leurs nouvelles vie à l'université, les étudiants étrangers n'échappent pas de cette règle. Les étudiants handicapés ne sont pas une préoccupation pour certains les professeurs, ce qui mets beaucoup plus de pression sur leurs épaules.

On pourrait distinguer entre des types de comportements vis-à-vis d'un étudiant handicapé de la part des professeurs : des professeurs qui sont plus attentifs, et qui essaient d'encourager et de aider les étudiants handicapés de s'intégrer au sein de l'université, les entretiens nous démontrent que les Directeurs des études et les enseignants chargés des étudiants handicapés sont les premiers qui viennent à leurs secours, ainsi, beaucoup d'autres enseignants participent à l'intégration des étudiants handicapés au sein de l'université. Mais malheureusement, certains enseignants pensent que leurs rôles s'arrêtent une fois le cours est terminé, ils n'ont pas le temps ni pour discuter ni de demander si quelqu'un a des questions concernant le cours. Pire encore, certains enseignants se contentent d'écrire sur le tableau même sans parler, donc, Comment peut-on demander une étudiante aveugle d'assister son cours ? Comment peut-on faire quand certains enseignants n'ont pas eu la volonté d'adresser les paroles pendant une année scolaire pour une étudiante aveugle ? Pourquoi certains enseignants n'accordent pas l'autorisation pour les étudiants avec des déficiences visuelles de passer leurs examens en oraux ? Ou passer les examens en utilisant leurs ordinateurs avec une lecture d'écran ? Faut-il toujours faire recours aux directeurs d'information pour avoir une autorisation ? Pourquoi les professeurs ne prennent pas leurs responsabilités face aux étudiants handicapés et les aident d'intégrer dans le milieu universitaire ? La prise de conscience et la responsabilité pourraient nous éviter beaucoup des dépens inutiles, et de les orienter dans un autre domaine pour mieux faciliter la vie de ces étudiants, notamment, que la plupart des étudiants handicapés essaient d'être de plus en plus autonomie et de développer leur indépendance pour se préparer au mieux pour le futur.

La relation entre des étudiants : D'après l'enquête, il faut mener des opérations de sensibilisation auprès des tous les étudiants de l'université, la majorité des étudiants handicapés ont eu de bons liens sociales avec les étudiants étrangers, ce qui n'est pas le cas avec leur camarades français qui évitent d'entraîner une relation directement avec eux. Peut-

être l'amélioration et la généralisation de système de « tutorat » pourrait jouer un rôle important pour renforcer les liens entre les étudiants handicapés et les étudiants valides.

A la conquête de l'indépendance : Beaucoup des étudiants handicapés cherchent d'avoir de plus en plus leurs indépendance face à leurs familles, afin de tracer le chemin de leur vie. Nous avons rencontrés ceux qui ont quitté la France pour se rendre en Irlande, en Allemagne et en Italie pour s'éloigner de la prise de la famille et ceux qui sont passé l'atlantique ou méditerranée pour venir étudier en France. Vivre une expérience à l'étranger au cours de la formation est devenu l'un des objectifs pour choisir leur information, environ 10/12 des étudiants sujet de l'enquête habitent tout seul loin de la famille et ils ont fait leur propre choix de mener leur vie loin de maison familial, d'autres sont quitté la France pour vivre dans la ville où sont passés leurs première expérience à l'étranger.

Concernant la question de logement : le rôle joue par l'assistante sociale dans la recherche d'un logement adapté pour les étudiants handicapés est très important afin de les aider d'intégrer plus rapidement, notamment, les places réservées dans les résidences universitaires ne sont pas suffisantes. Malgré, les manques de places, les logements disponibles sont de plus en plus adaptés aux besoins des étudiants atteints des déficiences visuels et lourdement handicapés.

L'importance de travail en partenariat avec les associations des personnes handicapées : il faut avouer que les moyens financiers actuels ne permettent pas les services de la Mission de handicap dans la plupart de temps de prendre en charge toute la formation nécessaire pour la mobilité des étudiants en situation de handicap, notamment, atteints de déficiences visuelles, d'où il vient l'importance de trouver des partenaires formés qui peuvent aider les étudiants handicapés dans leur intégration dans la société. Certaines des associations des personnes handicapées sont bien qualifié de jouer ce rôle important dans la quotidienne des étudiants handicapés, d'aider les étudiants de pratiquer les activités sportives, sociales et culturelles.

L'Association les Auxiliaires des Aveugles est l'une des association qui travaille en partenariat avec les services de la Mission handicap des plusieurs universités en province, ainsi, avec le service de la Mission handicap et la Maison de Protection des Personnes Handicapées, l'association a pour objectif de faire la liaison entre les étudiants atteints des déficiences visuelles et les bénévoles engagé pour les aider.

Les bénévoles, dits « auxiliaires », peuvent avoir pour une mission de former les étudiants aveugles sur la mobilité, les accompagner pour les sorties sportives, culturelles ou pour finir leurs démarches administratives, ainsi, ils peuvent être des assistantes d'études ou pour la passation d'examen.

La contribution des associations dans la vie des personnes handicapées, peut être bénéfique, notamment, quand ces dernières sont étrangers et ils ne bénéficient pas de formation d'adaptation ou de mobilité dans leur nouvelle environnement. « **Les services d'accompagnement à la vie sociale, une façon de vivre comme les autres** » est l'une des associations qui a un rôle important dans l'intégration des étudiants handicapés étrangers dans la société strasbourgeoise. L'un de rôle principal de cette association est de pousser les étudiants handicapés de sortir de leur isolement, et le développement de leur personnalité.

D. Allemagne

1. Cadre législatif :

La loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne (« *Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland* ») du 23 mai 1949 dans son article 3, paragraphe 3, phrase 2, a insaturé le principe constitutionnel de l' « Egalité de traitement » et l'interdiction de toutes discriminations basées ou fondées sur le handicap. Ainsi, L'« *Allgemeines Gleichbehandlungsgesetz AGG* », une loi allemande en application des engagements de l'Allemagne au niveau européen, la loi dite, « Egalité de traitement ». Dans ces paragraphes 19 et 20, prohibe tous les actes « d'inégalité de traitement » dans les relations sociales et civiles, quelque soit la basée de cette inégalité, de cette loi traitent de la protection contre les traitements inégaux dans les relations civiles. Le législateur allemand a utilisé la notion « *Benachteiligung* », c'est-à-dire « l'inégalité de traitement », ce qui a poussé certain de considérer que la loi de parle pas de discrimination, mais nous pensons que l'inégalité de traitement est liée à la discrimination. Notamment, en ce qui concerne les relations civiles, accès à l'emploi, protection sociales ou l'accès à certaines prestations sociales comme le logement.

La loi de « *Gesetz zur Gleichstellung behinderter Menschen* » du 27 avril 2002 sur la réglementation d'« égalité des personnes handicapées », dans le domaine de droit public,

concernant la responsabilité de gouvernement fédéral, cette loi est la mise en œuvre de l'interdiction de toutes sortes des discriminations en vertu de l'article 3, paragraphe 3, phrase 2, de la loi fondamentale « *Nul ne peut être discriminé en raisons de son handicap* »⁸⁰. Selon la loi la discrimination existe : « *lorsque les personnes handicapées et non handicapées sont traitées différemment sans raisons impérieuses et ainsi les personnes handicapées sont touchées directement ou indirectement une participation égale de la Société dans la vie* »⁸¹. Un deuxième principe, de la loi est l'obligation de rendre tous les établissements publics accessible pour les personnes handicapées moteurs, et l'engagement des entreprises ferroviaires d'établir des programmes généraux d'accessibilité sur tous les réseaux, et aussi l'obligation de consulter les organisations représentantes des personnes handicapées. Sans oublié, l'accessibilité à la technologie de l'information, de l'Internet, de l'informatique et information visuelle, et la mise à leur disposition tous les matériels nécessaires pour pouvoir accéder à la communication, et tous sources d'information utile à leur vie.

La notion de « réinsertion dans le monde de travail » a une grande importance dans la politique actuelle de l'Allemagne sur l'intégration de personnes handicapées à l'emploi. Le système de « *Réadaptation et participation des personnes handicapées* »⁸² a été mise en plus pour développer l'autonomie des personnes handicapées et de combattre contre la pauvreté. Le gouvernement fédéral allemand, comme c'est le cas au Québec, a négocié avec les entreprises l'engagement de recruter 06% des personnes handicapées, cet engagement est complété par le droit de « versement d'un complémentaire », et la « protection contre tous les licenciements abusifs »⁸³.

Le législateur allemand dans l'article 10 du livre I^{er} du Code Social de l'Allemagne concernant l'intégration des personnes handicapées dispose que : « *toute personne subissant un handicap physique, mental ou psychologique, ou risquant de le subir, indépendamment de sa cause, a le droit social à l'assistance nécessaire pour prévenir, éliminer ou diminuer le handicap, éviter son aggravation et pallier ses effets, ainsi que pour lui garantir un poste dans la société, notamment dans le marché du travail, selon ses tendances et ses capacités.*

⁸⁰)

http://www.behindertenbeauftragte.de/DE/Themen/RechtlicheGrundlagen/Behindertengleichstellungsgesetz/Behindertengleichstellungsgesetz_node.html

⁸¹) § 7 par. 2 BGG.

⁸²) « Réadaptation et participation des personnes handicapées », « *Rehabilitation und Teilhabe* ». La Protection Sociale, Ministère fédéral de la Santé et de la Sécurité sociale, Allemagne. Département de la relation public, Stand : 01.01.2005

⁸³) Ibid.

Cette disposition constitue la base de la politique de réhabilitation allemande, fondée sur quatre principes :

- 1. Le principe de normalisation et d'indépendance, favorisant aux personnes handicapées une vie autonome et ne dépendant pas des prestations sociales et des réglementations spéciales pour les handicapés.*
- 2. Le principe de finalité, selon lequel toute personne handicapée a droit à être assistée selon ses besoins, indépendamment de la cause de son handicap.*
- 3. Le principe d'intervention précoce, afin de minimiser le degré et les effets du handicap et de compenser les effets inévitables.*
- 4. Le principe de l'assistance individuelle, en fonction de la situation concrète de chaque personne handicapée ou à risque »⁸⁴.*

Concernant la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées, de 2006, le gouvernement fédéral de l'Allemagne est l'un de rares pays qui a ratifié la Convention et protocole facultatif dès le 30 mars 2007. Le 24 février 2009 le ministre fédéral du Travail et des Affaires sociales a remis le dépôt de l'instrument à New York, et depuis le 26 mars 2009 la Convention et le Protocole facultatif vont parties intégrale de législation d'Etat Fédérale et devraient être respectées. Donc, toutes les dispositions de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées de 2006 sont contraignent en Allemagne⁸⁵, le ministère fédéral travaille en coordination pour la mise en application au niveau national. Le gouvernement fédéral a pris toutes les dispositions nécessaires pour mettre en place les principaux points de la Convention, en matière du monde de travail, de l'éducation et de la mobilité des personnes handicapées. L'Allemagne est considérée l'un des promoteurs de ce projet au sein de l'Union européenne, l'un de représentant que Conseil des Personnes Handicapées Allemand a fait partie de la délégation qui a négocié toutes les étapes de la Convention des Unies. Selon, les témoignages que nous avons recueillis l'Allemagne est sur la bonne voie et de grandes améliorations attendues dans les années à venir.

2. Organisation du service :

En Allemagne, l'enquête touche trois services de la Mission handicap, l'un de ce service nous avons rendu visite sur place, et entretenu avec les responsables et les personnels

⁸⁴) Helena GALLO, « Politiques nationales européennes et handicap », Master HANDI université Paris 8, Sous la direction de M. Jaime Lopez Krahe. Citation en ligne sur : http://www2.univ-paris8.fr/ingenierie-cognition/master-handi/liens/rapport_gallo/profr/allemande.html#marleg

⁸⁵) Concernant les dispositions de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées, Voir, Supra p.

travaillant sur la problématique de handicap est celui de l'Institut de technologie de Karlsruhe « *Karlsruher Institut für Technologie* » (KIT), le deuxième service concerne Hochschule Offenburg, Université de sciences appliquées, nous avons reçu le témoignage de l'un de des étudiants français qui a effectué une année de mobilité dans la ville, le troisième service est celui de l'une de plus grande université allemande, l'Université technique de Munich « *Technische Universität München* », (TUM).

a. l'université de Hochschule Offenburg :

Le Service de la Mission handicap de l'Hochschule Offenburg⁸⁶ est probablement attaché au Service des Relations Internationales dans cette université de petite taille, 4 096 étudiants en 2013⁸⁷. Le site de l'université n'indique pas l'existence de tel service comme les autres universités allemande, ainsi, lors de l'entretien avec Thibaut en mobilité dans l'université pour son M2 de l'Ecole de Management de Strasbourg, il nous a bien indiqué qu'il était le premier étudiant handicap dans l'université.

Le choix de l'université a été fait pour des raisons familiales et pratiques, les grands parents de Thibaut habitent dans cette région agriculture, et très proche de Strasbourg environ 35km de distance, ce qui peut faciliter son évacuation en cas de complication de santé. L'université est située au cœur d'une région rurale, ces bâtiments principaux sont quasi-inaccessible pour les étudiants en fauteuil roulant, c'est le cas de Thibaut sauf qu'il peut marcher difficilement, ainsi pour les étudiants aveugles.

Aménagement pédagogique : Premier étudiant en fauteuil roulant qui fréquente l'université en 2013-2014, les aménagements proposés ont été les aménagements de la carte appliqué dans toutes les universités allemandes, il n'avait pas une vraie évaluation des besoins pour Thibaut. Il n'avait pas besoin d'aménagement spécial pour ses cours, uniquement son ordinateur portable logiciel en français, car il s'est trouvé que la Mission de handicap a lui proposé un ordinateur logiciel allemand, ce qui a été refusé de sa part, deuxième aménagement concernant la passation d'examen, 50% de temps majoritaire, et là encore, il a renégocié le temps majoritaire pour avoir le même temps comme à Strasbourg 1/3 temps pour ses examens, l'un de point fort de système loin de service handicap, les étudiants peuvent renégocier le temps d'examen avec leurs professeurs selon leurs véritables besoins.

⁸⁶) <http://www.hs-offenburg.de/>

⁸⁷) https://www.destatis.de/DE/Publikationen/Thematisch/BildungForschungKultur/Hochschulen/StudierendeHochschulenEndg2110410137004.pdf?__blob=publicationFile

Sensibilisation à la problématique de handicap : le niveau de sensibilisation à la problématique de handicap à l'université de Hochschule Offenburg est quasi inexistant entre les étudiants de l'université, pour cause les étudiants de l'université n'en ont jamais eu de contact ou des relations directes avec des étudiants handicapés pendant leur cursus. Il s'est trouvé que Thibaut a été confronté d'une situation difficile, ou peut-être de discrimination fondée sur le handicap. Outre, l'un de ses collègues de classe a quitté sa place soudaine quand il a compris que Thibaut est handicapé, ce qui était trop difficile d'accepter, notamment, pendant les deux premiers mois. Peu de temps après Thibaut a pu faire des amis et de sentir mieux intégrer dans cet établissement, son collègue s'est excusé après et ils sont devenus amis quelque temps plus tard.

Les professeurs sont beaucoup plus sensibles à la problématique de handicap, certains investissent pour que les étudiants handicapés soient au même niveau de leurs collègues de classe, une réunion d'une heure chaque semaine a été destinée aux étudiants handicapés de l'université, à savoir Thibaut, pour comprendre au mieux leurs besoins. Les professeurs accordés aussi une heure de soutien par semaines pour les étudiants handicapés. Le service des Relations Internationales a joué un rôle important dans la vie de Thibaut pendant son séjour à Offenburg.

Accessibilité de la ville et moyens de transport : la ville d'Offenburg est une région rurale, le niveau d'accessibilité pour les personnes handicapées en fauteuil roulant dans la ville est très difficile, le centre historique de la ville est presque impossible d'accéder pour les personnes handicapées. Thibaut est parti avec son fauteuil roulant électrique qu'il a utilisé rarement, notamment, quand il est accompagné par ses amis, sinon, il a utilisé sa voiture ou un taxi pour se rendre à l'université et dans la ville. Les moyens de transport sont difficiles pour les personnes handicapées moteurs, de travaux d'amélioration le niveau d'accessibilité sont en cours, mais il reste difficile à réaliser le niveau souhaité d'un peu de temps.

Logement : il n'existe pas une résidence universitaire attachée à l'université de Hochschule Offenburg, chaque étudiant est responsable de trouver son propre logement selon ses besoins. Ainsi, aucune proposition de logement faite par l'université, la majorité des étudiants habitent en colocation privée. Les logements de la ville ne sont pas aménagés pour accueillir des personnes lourdement handicapées, ni des aveugles d'ailleurs. Tous les immeubles anciens de la ville ne sont pas équipés d'un ascenseur, ni de rampe d'accès pour la

plupart des logements, certains établissements publics ne sont pas encore mis de rampe d'accès pour les fauteuils roulant.

Il a habité en colocation dans appartement en 1^{er} étage sans ascenseur avec 2 étudiants. Il a fait appel au service d'une auxiliaire de vie à Offenburg à plein temps, trois fois par jour inclus midi à l'école afin de lui donner son déjeuner. L'auxiliaire de vie a bien participé à son intégration dans la société allemande, et ainsi de développer son indépendance face-à-face de ses colocataires, notamment, qu'il était difficile sans son aide de monter ses cours au 1^{er} étage, car chaque fois, il était obligé de mettre ses affaires à l'entre de l'immeuble jusqu'à son arrivée. Il avait besoin environ de 3000 euros par mois pour gérer sa vie, l'auxiliaire de vie sur Offenburg coûte environ 1700 euros par mois, par contre, ça coûte 2500 euros par mois en France. Le loyer n'est pas trop cher en Allemagne, un étudiant pourrait trouver un logement en colocation ou chez habitant pour 250 euros par mois.

Activités sociales, culturelles et sorties : Dans cette ville de 9000 habitants, les activités a été quasiment rares, et les étudiants ont été obligés de déplacer dans les villes voisines pour faire la fête, pour y aller au cinéma, etc. Les étudiants lourdement handicapés rencontrent plus de problèmes pour se pratiquer des activités sociales et culturelles avec les écoles, car ils ont besoin beaucoup plus temps pour réaliser leur travail scolaires.

Thibaut quant à lui, comme il n'y avait pas des activités proposées sur la région ou par l'université à Offenburg, il a essayé de garder ses activités associatives sur Strasbourg. Il a pris le risque de se rendre chaque mercredi soir après les cours à Strasbourg chez sa mère pour pratiquer la natation et passer la nuit, avant d'être conduit par sa mère à 6h pour Offenburg. Mais au bout d'un moment, il était trop difficile de garder le rythme, notamment, pour sa mère qui devrait s'occuper de son retour le jeudi matin à Offenburg.

La passation d'examen : il a passé tous es examens en utilisant son ordinateur avec logiciel français, avec 1/3 temps majoritaire sur sa demande. Il a bien réussi ses études à Offenburg, ainsi d'obtenir son Master 2 en Management ce qui a lui permis d'avoir un stage au sein du Conseil d'Europe, et aujourd'hui, il s'occupe un poste dans la même Institution.

b. L'Institut de technologie de Karlsruhe :

L'Institut de technologie de Karlsruhe⁸⁸ est une université de taille moyenne, On estime aujourd'hui le nombre d'étudiants à l'université de 24 528 étudiants et le nombre d'étudiants étrangers de 4 192 étudiants. Il est le résultat de fusionnement de l'université de Karlsruhe et Le Centre d'études pour les malvoyants. Le fusionnement du « Centre d'études pour malvoyant » avec l'université de Karlsruhe a donné la possibilité pour le Centre de faire les travaux nécessaires pour mieux accueillir les étudiants handicapés. Nous avons des entretiens sur place avec Mr. Gerhard Jaworek et Mme Karin Müller. Un entretien téléphonique avec Mme Angelika Scherwitz-Gallegos responsable de service handicap chargée d'étudiants.

Aménagement pédagogique et aides techniques : Le Centre s'occupe essentiellement des étudiants aveugles et malvoyants, donc, pour préciser l'aménagement convenable à chaque étudiant, les étudiants sont invités de se rendre au service de la Mission handicap pour évaluer leurs besoins, selon l'histoire de chacun et les difficultés rencontrées dans son environnement de formation. L'analyse prend en compte la nature de formation suivie, ses capacités et la possibilité qu'il y a d'autres déficiences que les déficiences visuelles. L'étudiant doit avoir un certificat confirme ou approuve son handicap et la nature sa maladie de la part de son médecin, l'étudiant qui ne dispose pas d'un certificat, rédige en anglais pour les étudiants étrangers, va être dirigé vers la Médecine Préventive de l'université, pour préciser quels sont les aménagements convenable à sa situation, tous les aménagements sont discutés avec les étudiants concernés.

Tous les cours de la formation sont enregistrés, soit par l'université ou soit par un étudiant chargé par l'université de faire l'enregistrement, ensuite, ils sont envoyés aux étudiants aveugles et malvoyants, soit par email ou mise en ligne sur le site du cours. Le service de la Mission handicap peut aussi transférer les livres nécessaires pour la formation des étudiants aveugles et malvoyants pour un lecteur de livres DAISY et audio très performant, ainsi, la numérisation des livres au format électronique pdf, ce qui les rendent utilisable, grâce Plage braille et une sortie vocale. Le service de la Mission de handicap dispose aussi un grand atout, une imprimante braille, une imprimante 3D à reconnaissance vocale, ce qui peut permettre les étudiants aveugles et malvoyants de connaître la forme d'une graphique tactile, grâce au dispositif parlant. Les nouveaux étudiants aveugles et malvoyants

⁸⁸) <http://www.kit.edu/index.php>

ont le droit d'avoir une formation de mobilité payée par le système de Santé Sociale (*Social Support Health System*), cette formation est assurée par des professionnelles de la mobilité des personnes atteintes des déficiences visuelles. L'information est accordée pour les étudiants atteints des déficiences visuelles une voie pour toute la vie, entre 15 à 50 heures selon état et la capacité de chaque étudiant. Le formateur doit apprendre et expliquer les étudiants aveugles et malvoyants, comment ils pourraient se déplacer entre les différents bâtiments de l'Institut, ainsi, entre l'Institut et le lieu de leurs résidences. Les étudiants atteints des déficiences visuelles étrangers ne peuvent pas bénéficier de telle formation avant de faire la reconnaissance de leur handicap selon la loi allemande, faute de manque de la reconnaissance de handicap au niveau européen. Le service de la Mission de handicap pourrait prêter les étudiants étrangers les matériels et les outils techniques et informatiques qui ont besoins pour ses études jusque qu'ils peuvent faire déclaration de leur reconnaissance de handicap et d'avoir les matériels nécessaires par l'Etat. Les étudiants handicapés atteints des déficiences visuelles ont le droit de temps majoritaire d'examen de 50% de temps. Le Centre est complètement accessibilité pour les étudiants handicap moteur, ainsi dans les salles de cours, et la bibliothèque pour faciliter l'intégration des étudiants dans le milieu universitaire.

Sensibilisation à la problématique de handicap : l'Institut de technologie de Karlsruhe mène de compagnes de sensibilisation à la problématique de handicap entre les étudiants de son établissement et dans la ville de Karlsruhe où il existe un partenariat entre l'Institut et la mairie pour gérer cette compagne. Sans oublier, que parmi les institutions de KIT, il existe le Centre d'études pour les étudiants malvoyants qui jouent un rôle important dans l'éducation et la formation des étudiants atteints des déficiences visuelles. L'Institut organise de réunion chaque mois entre tous les étudiants pour parler à la question de handicap, ainsi, des sorties organisées par le service de la Mission handicap entre tous les étudiants de l'Institut. Les professeurs jouent un rôle très important dans l'intégration et la réussite des étudiants handicapés dans leur cursus universitaires, de réunion organise chaque semaine avec les étudiants handicapés, de contact direct avant de commencer le cours et après le cours au cas où les étudiants ont des difficultés de comprendre, des cours de soutien une fois par semaine dans les matières choisi par les étudiants concernés. Renégociation de temps d'examen lors de l'examen en cas des difficultés techniques ou l'examen nécessite plus de temps pour comprendre les questions, la majorité des professeurs et enseignants acceptent la négociation et accordent le temps demande par l'étudiants. Reste à savoir, que certains enseignants ne sont pas de même avis et n'acceptent pas d'accorder que le temps accordé par

le service de la Mission de handicap. Sachant que l'Institut attire de plus en plus des étudiants étrangers et européens depuis certaines années, et ils ont développé une stratégie de partenariat pour venir à l'aide aux étudiants étrangers en cas de problèmes pour améliorer leur condition de vie, notamment que le coût d'études pour les étudiants handicapés est très élevé en comparaison à leur collègues.

Accessibilité de la ville et des transports publics : pour lutter contre l'inaccessibilité de certains endroits dans la ville où les étudiants handicapés sont hébergés, le service de la Mission de handicap de l'université de Karlsruhe a conclu un partenariat avec la mairie de ville de Karlsruhe pour transférer les étudiants handicapés non et malvoyant de leurs résidences à l'université et vice-versa. En outre, les étudiants disposent d'une carte digitale de la ville et de l'Institution qui peut les aider de s'orienter dans la ville et de se localiser entre les bâtiments de l'Institution.

L'Institut est engagé également avec la ville de Karlsruhe dans un projet de l'amélioration d'accessibilité afin de rendre la ville en elle-même et l'université plus accessible pour les étudiants handicapés visuels, moteurs, ainsi, pour les personnes sourds. Un grand projet d'accessibilité pour mettre toutes les chances et les moyens au côté des personnes handicapées avoir plus d'autonomie et de s'intégrer dans la société plus rapidement.

Le service handicap travaille également en partenariat avec les associations des personnes handicapées, les bénévoles de ces associations pourraient intervenir dans la vie des étudiants handicapés, afin de les aider dans la vie quotidienne, faire de courses, aider aux démarches administratives, accompagner pour les sorties sportives et culturelles, ou d'indiquer aux nouveaux les routes entre leurs résidences et l'Institut, notamment, à ceux qui n'ont pas encore bénéficié de formation de mobilité et aux étudiants étrangers, et les autres endroits nécessaires pour leur vie au quotidienne.

L'accessibilité à l'information : l'Institut dispose d'une grande salle d'informatique au service des étudiants handicapés pour pouvoir étudier ou de chercher d'information sur l'Internet, ainsi, plusieurs sites destinés de donner d'informations sur la vie en Allemagne et les études et les procédures administratives vers les différentes administrations allemandes, notamment, pour les étudiants handicapés étrangers qui souhaitent faire une demande de titre séjour, ou la reconnaissance de leur handicap pour bénéficier d'allocation de handicap, nous avons consulté avec les responsables le site « *Studentenwerk* » l'un de ces sites d'information

où existe toutes les informations sur les universités allemandes et la préparation de séjour en Allemagne, ce site est rédigé en anglais et français.

Rencontres culturelles, sociales et sorties : l'Institut de technologie de Karlsruhe comme la majorité des universités allemandes sont engagées dans de processus d'intégration des étudiants handicapés dans le milieu universitaire, donc, pour donner plus des possibilités pour les étudiants handicapés d'avoir contact direct avec les autres étudiants, le service de la Mission de handicap organise des rencontres entre les étudiants handicapés pour se discuter, de s'organiser et de connaître leurs problèmes communs et leurs besoins pour mieux intégrer dans la société et dans le milieu universitaire. Pour mieux motiver les étudiants handicapés et de ne pas se différencier avec les étudiants valides, les réunions organisent par le service handicap rassemblent à la fois les étudiants handicapés et les étudiants valides. Ces rencontres vont être l'occasion pour que les étudiants handicapés d'entrer en contact direct avec les autres, ainsi de pouvoir tester leurs capacités de prendre les paroles en publics et de faire connaissance avec leurs collègues et d'essayer de comprendre l'opinion des autres étudiants concernant leurs handicaps, et d'expliquer aux autres quelle la nature de leurs handicaps et que le handicap ne limite pas leurs capacités d'être comme les autres si ils ont l'aménagement nécessaire pour compenser le handicap. Le service organise des sorties entre les étudiants dans la ville de Karlsruhe et dans les villes voisines pour que les étudiants handicapés auront plus des chances de connaître la ville et de faire de nouveaux amis.

La passation d'examen : l'aménagement pédagogique organise la passation d'examen pour chaque étudiant selon sa situation et son état de santé, le temps majoritaire d'examen est de 50% de temps pour tous les étudiants handicapés, ce temps pourrait se voir à la baisse sur la demande d'étudiant 1/3 temps, également les étudiants ont la possibilité de renégocier le temps avec leurs professeurs pendant les examens, certains ont pu avoir jusqu'à 100% de temps majoritaire en cas des problèmes de compréhension ou beaucoup des graphiques, possibilité d'avoir une salle isolé pour les personnes atteints des troubles de concentration, les salles sont occupées par brises d'électricité pour les appareils des étudiants, les tables sont aménagement pour que les étudiants pourraient se présenter avec leurs fauteuil roulant.

Témoignages : l'intégration des étudiants étrangers :

Michael est un étudiant d'origine russe, aveugle suite un accidente, *Moscow State University of Instrument Engineering and Computer Science*, diplômé de BTS de Science

Compteur. Le choix d'Allemagne revient à l'avance réaliser dans le domaine des nouvelles techniques et des sciences computer. Son objectif de s'intégrer dans la société allemande et de continuer jusqu'à avoir un Master en sciences computer et IT.

Aménagement pédagogique accordé est le même comme nous avons souligné précédemment. Il bénéficie également de tous les technologies proposés par l'Institut pour ses étudiants, tous les documents de cours dans des formats adaptés, la possibilité de numérisation de livres et l'envoi des documents de la part des professeurs dans les formats adaptés, une lecture d'écran, ou l'imprimante de 3D, 50% de temps majoritaire pour examen, tous les examens sont écrits, et la possibilité de passer certains examens en oraux.

Pour mieux s'intégrer dans la société et milieu universitaire, les étudiants étrangers passent d'abord un cours de la langue allemande de 6 à 8 mois, les étudiants aveugles ou malvoyants recevaient les matériels nécessaires pour leurs travaux, ce qui prend un peu de temps, mais ils déclarent contents de bénéficier d'un tel service.

Les étudiants handicapés étrangers devoient faire la reconnaissance de leurs handicaps auprès de service handicap de l'université de KIT, service de reconnaissance (SZS). Après les étudiants étrangers ont le droit d'assister un cours d'allemand gratuit pendant leurs études, tous les matériels qui ont besoin pour leurs travaux et pour adaptés les cours à leurs besoins sont gratuit.

Pour apprendre les étudiants aveugles et malvoyants comment se déplacent entre les bâtiments de l'université, l'université est dans l'obligation de faire appel à des professionnels de la mobilité pour les personnes aveugles et malvoyants, un service qui coûte trop cher pour l'université. L'université fait appel également au service de Santé sociale afin d'aider les étudiants de payer ce service et qu'il soit pris en charge par l'Etat allemande. Les étudiants étrangers ne pourraient pas bénéficier de cette formation sauf à un titre dérogatoire.

L'aménagement de temps d'examen : il a 50% de temps majoritaire, il a pu négocier le temps pour son examen de mathématique l'année dernière, cette règle est appliquée sur les étudiants quelque soit le degré de leur déficience visuelle, donc 50% de temps pour 20% ou de 80%, c'est qui n'est pas juste selon lui. Il juge que les étudiants aveugles devraient avoir plus de temps que les étudiants malvoyants, car les étudiants aveugles ont besoin plus de temps pour lire l'examen à l'aider d'une lecture d'écran, cette opération devrait la répéter plusieurs fois pour bien comprendre chaque question. Certains matières comme mathématique

ils ont besoin beaucoup plus de temps pour l'examen, car il y a beaucoup des formules. Les étudiants peuvent toujours parler à leur professeurs afin de demander plus de temps jusqu'à 100% de temps d'examen. Il utilise seulement une lecture d'écran installée dans leur Notebook, la lecture d'écran ne peut pas lire certains formats de pdf et ppt, ses formats ne sont pas compatible avec la lecture utilisé pour le moment, le service handicap intervient dès qu'il est possible pour changer ses formats aux formats compatible comme txt et doc.

Les professeurs essaient tant qu'il est possible de les aider. Mais certains professeurs sont trop chargés et oublier d'envoyer les documents nécessaires ou dans les formats compatible avec leur lecture, dans ce cas, les étudiants devraient les rappeler. Certaine fois, ils ont une réponse rapide, mais dans le période chargé de l'année ils ont dans l'obligation de prendre contact plusieurs fois pour avoir une réponse, notamment, quand ils demandent d'aménagement spécial ou d'un matériel spécial pour leurs cours.

Activités culturelles, sociales et sorties : Dans l'université de Karlsruhe, il y a plusieurs groupes et communautés pour les étudiants handicapés pour se réunir et d'échanger leurs expériences dans les différents domaines de sciences computer et IT, ces groupes permettent les nouveaux étudiants de prendre contact avec l'administration pour avoir les matériels nécessaires pour les études, et aussi les informations dans le domaine de travail. En dehors de l'université, il pratique le sport et participe dans le workshop et les conférences organisées par l'université, pour le moment, il n'a aucun contact avec les associations de personnes handicapées.

Logement et accessibilité de la ville : Actuellement, il habite 30 km loin de son université pour ne pas payer un loyer trop cher, il prend le tramway pour se rendre à l'université, l'unique problème qu'il devrait changer le tramway et plusieurs stations de tramway ne sont pas occupées d'une balise d'informations pour les personnes aveugles. Donc, il est obligé de poser la question chaque fois aux personnes pour avoir les informations sur le prochain tramway. La résidence universitaire (*Wohnheim in German*), ses chambres sont double, pas aménagement pour les étudiants aveugles, en plus, pas de chambre individuelle. La ville effectue depuis certain temps de travaux pour améliorer l'accessibilité et le tramway est concerné, donc, le tramway n'est pas toujours à l'heure et certaine fois, il est obligé d'attendre beaucoup plus de temps qu'il est prévu. Le niveau d'accessibilité pour les personnes atteintes des déficiences visuelles a besoin d'amélioration pour être accessible, beaucoup de

difficulté de s'orienter, causée par le manque des balises et des tableaux de signes pour aider les personnes aveugles de s'orienter dans la ville.

Il utilise la canne blanche toujours pour déplacer, il propose d'occuper les stations de tramway et bus par des balises et de systèmes d'annoncer le tramway et les bus avant son entrée dans la station en indiquant le numéro et la direction. Ce système ne coûte pas généralement trop cher et va améliorer l'indépendance de personnes aveugles et malvoyants, et également, l'utilisation de certaines lumières spéciales pour les personnes malvoyants pour les aider d'orienter et de connaître la direction. Il est possible de faire emprunter un Smartphone de service handicap doté d'une carte graphique de la ville pour améliorer son intégration. Un poste d'information pour donner réponse à leur question concernant l'accessibilité de la ville est à leur disposition dans l'université.

Cantine ou restaurant universitaire : difficultés pratiques de manger dans le restaurant universitaire vu les nombreux des étudiants qui le fréquentent dans la journée, notamment, il n'y a pas d'assistance dans le restaurant pour l'aider pour choisir et s'installer.

Deuxième témoignage : Lucas, de Curitiba, au Brésil, Sciences computer, Université fédérale de Paraná en Curitiba. L'université de Paraná, le service de la Mission de handicap ne change rien dans la vie des étudiants handicapés, en effet, aucun aménagement ni d'aide accordé aux étudiants handicapés. Le problème principal n'y avait pas aucun formateur ni spécialiste de formation pour la mobilité des étudiants aveugles, besoin d'utiliser le clavier de son ordinateur, il a décidé de partir à l'étranger pour apprendre des nouvelles méthodes. La question de mobilité des étudiants handicapés n'a jamais été traité par le service handicap de pays d'origine, l'accessibilité pour les étudiants aveugles ne faisait pas priorité, il n'y pas de spécialiste en la matière ni dans les sociétés privées ni dans les fonctions publiques.

Pour mieux améliorer son niveau dans le domaine des études de Sciences computer, il a été obligé de faire lui-même recherche pour retrouver une université spécialisée dans les nouvelles technologies et plus accessible pour les étudiants aveugles et malvoyants. La KIT était un choix judicieux, un Institut spécialisé dans la nouvelle technologie et sciences computer pour les personnes atteintes des déficiences visuelles.

Apprendre une nouvelle langue et d'étudier dans une université renommée qui possède plus des ressources et des matériels nécessaires pour améliorer la vie des étudiants aveugles. L'Institut de technologie de Karlsruhe a été un objectif pour améliorer son avenir. Obtenu une

bourse d'études auprès de l'université de Paraná, il a pris contact avec l'université de KIT pour préparer son départ et avoir plus d'information sur les méthodes utilisées par l'université de KIT. L'existence d'un partenariat entre l'université d'origine et l'université de KIT a facilité sa tâche, il a pu effectuer son inscription à l'université de KIT avant son départ.

Grâce aux informations de service handicap de KIT deux mois avant son arrivée, il a pu de trouver un logement à côté du campus universitaire. Pour la première fois, Il a connu le sens d'aménagement pour les étudiants aveugles et des matériels d'assistance, des ordinateurs occupés avec logiciels et lecture d'écran, de Plage brailles. Il n'a pas pu de bénéficier de formation de mobilité et d'accessibilité par les professionnels travaillant pour le compte de l'université. Il a utilisé son ordinateur équipé par NVDA et Orca. Concernant les applications et les nouvelles technologies n'avait pas un Smartphone, donc il n'a pas pu utiliser ces nouvelles technologies d'accessibilité ni dans la ville, ni dans les moyens de transports publics ni sur le campus. Il utilisé son chien pour aveugles qui est venu avec lui de son pays d'origine.

Pendant ses études à l'université de KIT, il avait beaucoup des documents à lire et à travailler pour ses études, des sujets très intéressants sur les nouvelles technologies de sciences computer et sur l'accessibilité pour les personnes handicapées atteintes des déficiences visuelles. Il apprécie le niveau d'études dans l'université KIT, et était très motivé pour avoir plus d'information dans son domaine d'études. Il a utilisé seulement NVDA pour lecture de textes. Il avait bien développé une grande autonomie qu'il n'avait plus besoin d'aide humain pour ses travaux, ni pour ses cours, ni pour les examens, car il avait la possibilité d'enregistrer les cours et les professeurs les envoient également les cours dans les formats adaptés.

La passation d'examen : le service de la Mission de handicap de la KIT a lui accordé les aménagements accordés par l'université tous les étudiants, à savoir 50% de temps majoritaire, qui était suffisant pour lui. L'application d'aménagement pour l'examen a été beaucoup mieux pour lui, car il avait la possibilité de passer ses examens en oraux. Pour l'évaluation des ses examens, il a pu avoir des bonnes notes pour les matières qui a pu avoir les documents adaptés avec suffisamment avant l'examen. Malheureusement, pour certaines matières dont les documents adaptés ont été envoyés en retard par les professeurs, il n'y a pas pu les travailler bien pour avoir les notes espérées.

Activités culturelles sociales et sorties : De son arrivée, il avait des réunions qui ont été organisées chaque week-end pour donner les informations pratiques pour les nouveaux étudiants de l'université. En dehors de ces réunions d'information, il n'y avait pas d'autre activité sociale ou culturelle, il avait pour objectif d'étudier de plus en plus pour avoir plus d'information sur le système de la mobilité et les méthodes d'accompagnement.

Logement et accessibilité de transport : A son arrivée à la station de train à Karlsruhe, il était accueilli de son arrivée à la gare par l'un des personnels de service de handicap de l'université de KIT. Il était difficile de trouver un logement adapté à sa situation et proche de l'université, donc, il était obligé d'habiter dans une résidence universitaire dehors de la ville de Karlsruhe. Cette résidence n'était pas trop accessible pour les personnes aveugles, l'accessibilité des rues a été trop difficile, et pas de panneaux d'orientation. Après il a pu changer son logement avec une chambre normale sans aucune accessibilité pour les personnes aveugles, ni adapté à ses besoins. Cette chambre a été plus proche au campus universitaire, et il pouvait se rendre à l'université à pieds.

Il a utilisé quotidiennement le métro pour se rendre à l'université, pour apprendre les chemins, il fait recours à ses amis pour montrer les chemins entre sa résidence et l'université, après au fur et à mesure, il a réussi de mémoriser les chemins quotidiens. L'accessibilité au niveau de train a été suffisante pour connaître la station d'arrivée, par contre, pour prendre le train, il avait un problème d'orientation dans les grandes stations car le niveau d'accessibilité pour les personnes aveugles n'a pas été suffisante, et il ne pourrait pas comprendre la destination de prochain train, et, il devait faire appel aux personnes dans la station pour connaître la destination de train. Il était également difficile de s'orienter car il manque les signes pour les personnes aveugles.

C. L'Université technique de Munich

Le nombre des étudiants à l'université technique de Munich est 38 000 étudiants en 2014-2015, les étudiants étrangers sont environ 20% des étudiants, c'est-à-dire, 7600 étudiants. L'université est dans les 9 plus grandes universités allemandes depuis l'année 2006. Nous n'avons pas d'entretien avec des responsables ni avec des personnels de service de la Mission handicap de l'université technique de Munich, nos informations ont été recueillies lors d'un entretien avec un étudiants français qui a effectué une mobilité de 6 mois 2013-2014

dans la région. Dorian, français, Université Paris-Dauphine, M1 langues appliquées allemand, Diabétique. C'était probablement, son première expérience loin de sa famille, il a choisi une ville accessible dont sa famille pourrait le rejoindre plus facilement en cas de problème, la ville de Munich capitale du Land de Bavière a été un choix pour toute la famille.

Aménagement pédagogique et outils technologiques et applications : le service de la Mission de handicap de l'université de Munich est doté d'une véritable équipe de plus de dizaine des personnes, des chercheurs, professeurs, physiciens, architectures, sportifs, et administratives et Service de la Médecine Préventive. Les étudiants handicapés sont accueillis par le service de la Mission de handicap pour étudier leurs cas, évaluer leurs besoins, ainsi, des analyses les difficultés de chaque étudiants sans mettre d'avance une méthode générale, le domaine d'études et l'environnement des études et les difficultés de matières, la capacité d'étudiant de monter ses difficultés, ainsi, ses limites d'activités, le domaine de spécialisation plus tard pourrait influencer l'aménagement accordé d'un étudiant à l'autre. Les étudiants handicapés pourraient présenter leurs certificats de médecin traitant, rédigé en anglais, sinon, le service de la Mission de handicap les envoient à leurs arrivée de consulter la Médecine préventive pour commencer préparer l'aménagement pédagogique de chaque étudiants handicapé selon sa situation, et son état de santé, son spécialité.

Il faut dire que l'université technique de Munich a bien investi pour bien intégrer les étudiants handicapés dans le milieu universitaire, tous les cours de l'université dans les grandes amphithéâtres sont enregistrés vidéo et audio et, ensuite, mis en ligne au plus tard une heure après le cours, les étudiants handicapés pourraient les avoir sur leurs emails, les cours dans les petites salles sont également enregistrés par des étudiants chargés par l'université. Tous les cours sont envoyés par les professeurs en formats adaptés pour les étudiants handicapés, les étudiants handicapés pourraient demander au service de la Mission de handicap de changer les formats de documents selon ses besoins. La numérisation de livres nécessaires pour les cours et études, d'assistance technique pour photocopie et de scanner des livres, la possibilité d'avoir des séances de lecture individuel. Plusieurs salles d'informatiques occupées avec des ordinateurs destinées aux étudiants handicapés pour venir travailler dans l'université. Des places réservées dans la bibliothèque pour les étudiants handicapés selon leurs troubles. Des photos de tableaux sont mises en ligne pour que les étudiants qui n'ont pas pu assister les cours, ainsi, des descriptions des photos pour les étudiants non-voyants. L'application d'un système de « tutorat » bien efficace entre les étudiants handicapés et les anciens étudiants. L'université a utilisé les moyens forts pour palier la différence entre les

étudiants dans l'université, et pour confirmer que la diversité des personnes est une force et un aspect de l'université technique de Munich, « *VMI Diversity App* »⁸⁹ est une application destinée aux étudiants handicapés pour s'intégrer dans leur environnement, une carte graphique qui traite les informations de l'université et capable d'indiquer aux étudiants handicapés, ce qu'il cherche et où se trouve. Cette application peut être utilisée pour l'accessibilité dans l'université, indiquant le chemin de WC, les chaises disponibles dans la salle de la bibliothèque et les tables longues si il a besoin, l'université prêt les étudiants handicapés un Smartphone pour pouvoir profiter de cette application, ainsi, les autres applications sur la ville de Munich pour mieux intégrer dans la société allemande. Les étudiants handicapés ont le droit comme c'est le cas dans toutes les universités allemandes de 50% de temps majoritaire pour ses examens.

Sensibilisation à la problématique de handicap et le rôle de professeurs : pour que les étudiants handicapés sentent qu'ils sont dans leur environnement, l'université tente d'aider les étudiants handicapés de faire face aux obstacles d'études pour pouvoir obtenir leur diplôme. Des réunions sur la question de handicap sont organisés par l'université pour se discuter sur les défis que les étudiants doivent faire face dans leurs quotidiennes et la nécessité d'avoir soutien non seulement de personnels de service de handicap, mais la solidarité de tous les étudiants afin qu'ils poussent s'intégrer au sein de l'université. Donc, pour mieux activer cette solidarité et sensibiliser les étudiants à la question de handicap, l'application de système « tutorat » entre les étudiants donne les étudiants les informations sur la vie des étudiants handicapés et leurs difficultés. Des rencontres avec les professeurs et les étudiants handicapés pour expliquer leurs difficultés et proposés les moyens nécessaires pour les monter, les professeurs tentent de poser souvent les questions chaque cours si ils ont de problèmes avec cours ou pas. Des réunions pour tester les niveaux des étudiants handicapés pour assurer qu'ils sont dans le même niveau des autres étudiants, sinon les professeurs proposent des cours de soutien.

Par contre, en France, certains professeurs voient dans l'aménagement de cursus des étudiants handicapés inégalité avec les étudiants valides. Lors des examens, certains professeurs ont refusé d'accorder le plan d'aménagement de cursus concernant les étudiants handicapés, ils ont demandé aux étudiants handicapés de justifier auprès d'eux la raison pour laquelle ils bénéficient de tel avantage ? Est-il accepter de mettre un étudiant handicapé dans

⁸⁹) <https://apps.wiki.tum.de/VMI+Diversity>; Annexep.

telle situation devant ses collègues ? Pourquoi certains professeurs accusent de tricher un étudiant qui bénéficie d'un aménagement de temps à cause de son handicap ? Pourquoi les enseignants dans les autres pays européens acceptent les choses comme telles ? Il y a une Médecine préventive et des conseillers d'orientation qui sont capables de préciser si l'étudiant a besoin d'aménagement spécial ou pas, l'handicap ne doit pas être comme une punition implicite pour les étudiants handicapés. En réalité, certains de nos professeurs ne sont pas sensibles à la cause de handicap, et ils n'ont pas attentifs aux problèmes rencontrés par les étudiants handicapés, certains considèrent que les étudiants handicapés bénéficiant des avantages qui ne devraient pas l'avoir et en y aller plus loin en considérant que les personnes handicapées n'ont pas une place dans l'éducation supérieure dans certains domaines.

Logement : en France, nous avons constaté le manque de logement proposé les étudiants handicapés, ce qui les obligent de rester chez leurs parents, ou habitent probablement loin de l'université et d'autres étudiants n'ont pas d'autres choix que de faire le Master sur deux ans.

L'université technique de Munich propose de logements sur des sites internet adressent aux étudiants de l'université en collaboration avec des particuliers qui souhaitent accueillir ou de mettre en location leurs logements, chambres chez habitant. Des offres particulières sont également mises en ligne par les propriétaires sur le site de l'université. Certaines agences de location sont spécialisées dans les logements étudiants travaillent en collaboration avec l'université. Il faut noter que les étudiants en mobilité pendant le deuxième semestre peuvent affronter des difficultés de trouver une place dans la résidence universitaire. Par conséquent, ils se logent dans des logements qui ne sont pas adaptés pour les étudiants handicapés, ce problème peut avoir conséquence sur le séjour des étudiants. En ce qui concerne les étudiants handicapés qui partent au début de l'année scolaire, ils existent une grande possibilité de trouver un logement adapté ou d'être logés dans la résidence université. Donc, pour éviter le problème de logement à l'étranger, il est indispensable que les étudiants s'organisent pour partir au premier semestre. Il faut faire la réservation son logement au moins deux mois en avance avant le départ à l'étranger, de bien choisir le placement de logement par rapport de transport public qui est normalement bien servi dans les grandes villes et par rapport l'accessibilité pour les personnes lourdement handicapées. Il faut éviter dès que possible les Institutions ou établissement situent dans les milieux agricultures et sauf si ces établissements disposent de son propre campus résidentielle.

L'accessibilité de la ville et l'université de Munich: L'accessibilité de l'université de Munich est jugée plus accessible que Paris, comme nous l'avons souligné précédemment l'université à développer sa propre application « *VMI Diversity App* »⁹⁰ pour rendre l'université accessible devant tous les étudiants handicapés et quelle soit la nature de leurs troubles. Les moyens de transports dans la ville est très ponctuels, l'organisation est très importante dans la ville, et pour se déplacer d'une ville à l'autre, ou vers les régions alentours. Les moyens de transports dans la ville ont été conçus pour faciliter la vie de ses habitants et des personnes handicapées et, afin de les aider d'intégrer dans la vie sociale (rampe d'accès, ascenseurs, escaliers automatiques). Aujourd'hui, des étudiants souhaitent de voir que le métro de la ville de Munich circule 24/24 pour éviter d'autres prise au pièges de taxis, malgré que les autres moyens de transports comme les bus ou noctambus circulent régulièrement chaque 30 minuit toute la nuit.

Activités culturels, sociales et sorties : L'université technique de Munich ; Au niveau de contact ; tout commence par une réunion ou plusieurs avec le responsable de service des Relations Internationales avec les étudiants étranger à l'université de Munich afin de les expliquer le programme culturel, social et sorties de l'année. Après cette réunion dont le responsable donne toutes les détails nécessaires sur les activités proposés pour les étudiants internationaux, la prise de contact passe par la suite par email dans lequel le service propose les prochaines activités de mois, ainsi, le formulaire d'inscription en ligne.

Les responsables de service n'hésitent pas de prendre contact avec les étudiants pour résoudre les difficultés, et qu'elles peuvent les empêcher d'assister à des tels événements. Les personnels de service sont disponibles tout le temps et tout échange avec les étudiants a une réponse au plus tard dans la journée, ce qui n'est pas malheureusement le cas en France où on peut attendre un ou plusieurs jours pour avoir une réponse de certains responsables de service. Tous les changements ou les modifications sur les événements sont communiqués aux étudiants au moins une semaine d'avance. La prise en charge dans tels événements a été jugée parfaite par les étudiants qui ont assisté plusieurs événements organisés par l'université.

Des rencontres entre les étudiants handicapés et les anciens étudiants handicapés de l'université qui sont des cadres supérieurs ou des hautes fonctionnaires d'Etat ou avec des politiciens travaillant sur la question de handicap dans le gouvernement. L'université invite de professionnels handicapés qui ont réussi leur vie grâce à leurs compétences et leurs travaux

⁹⁰) Annexe 3, p. 135.

pour donner de cours. L'objectif est d'expliquer aux étudiants la réalité sur la vie d'un étudiant handicapé dans la société, et comment doit-il faire pour mieux s'intégrer dans le monde de travail et la société ? Plusieurs séminaires sont organisés par l'université au moins 4 cours, de 3 à 4 heures chacun, et deux sorties d'entreprise pour rencontres avec les personnes sur place et de parler sur la question d'insertion dans le monde professionnel. Ainsi, les difficultés et les solutions accordées par les entreprises afin d'accélérer l'insertion personnelles de personnes handicapées.

Passation d'examen : Les procédures d'examen doit prendre en considération le type et l'ampleur d'un handicap. 50 % de temps majoritaire pour ses examens, si l'étudiant prouve qu'il ou elle est incapable de passer un examen, ou une partie de l'examen, en raison d'une longue durée ou un handicap physique chronique, des aménagements spéciaux peuvent être agencés de telle sorte que l'extension du temps pour passer l'examen ou la restructuration de la procédure d'examen⁹¹.

Cantine université : La qualité de nourriture est beaucoup mieux par rapport la qualité dans la cantine universitaire à dauphine. Un grand équilibre entre la qualité/prix a été constaté par les étudiants français qui avaient l'occasion de la fréquenter.

E. Irlande

1. Cadre législatif :

« *Employment Equality Act* » du 1998, sur l'« égalité dans d'emploi » a interdit toutes les discriminations entre les personnes fondée sur le handicap, en matière d'accès, la participation et la formation en matière d'emploi. Cette loi a été modifié en 2004 par « *Equality Act* », loi de l'« égalité dans l'emploi » une loi protectrice contre toutes les discriminations contre les personnes basée sur leurs handicaps, la loi a pour objectif de lutter contre la pauvreté des personnes handicapées et d'améliorer leurs situations afin d'intégrer dans monde professionnel. La loi nationale de 1999 a crée pour la première fois la « *National Disability Authority* »⁹², « Agence Nationale pour les Personnes Handicap », cette institution

⁹¹) Paragraph 19 of the TUM General Academic and Examination Regulations (APSO);
<http://www.tum.de/en/studies/advising/barrier-free-education/accommodating-disabilities-during-examinations/>

⁹²) <http://nda.ie/>

a pour but de surveiller toutes les discriminations contre les personnes handicapées, ses rapports sont envoyés directement pour les ministères concernés pour appliquer les règles d'égalités entre tous les citoyens, il est obligatoire de prendre son avis sur toutes les textes concernant les personnes handicapées. En 2005 sur la proposition de l'« Agence Nationale pour les personnes Handicapées », une loi pour permettre aux personnes handicapées de mieux intégrer dans la vie sociale et dans le monde de l'emploi et d'améliorer la situation économique des personnes handicapées en luttant contre la pauvreté. Cette loi prévoit également l'amélioration de l'accessibilité des tous les bâtiments publics, et tous les biens d'Etat, le gouvernement irlandais est obligé de rendre tous les services publics accessible devant les personnes handicapées, notamment, en fauteuil roulant, ainsi, l'accessibilité d'information pour toutes les personnes atteintes de handicap, information visuelle, informatique, accès d'Internet et de rendre tous les documentations de l'administration accessible en ligne. En 2006, la loi 46/2006 pour lutter contre la discrimination, à son tour la loi à définir la discrimination interdite par le législateur qui est fondée sur le handicap, et en essayant de favoriser l'insertion des personnes handicapées dans l'emploi, n'est pas considérée une discrimination au sens de la loi, la discrimination positive pour favoriser l'intégration des personnes handicapées dans le monde professionnel, la loi lutte aussi contre la pauvreté des personnes concernés. Enfin, l'Irlande a signé la Convention Relative aux Personnes Handicapées, de 2006, le 30 mars 2007, mais le gouvernement Irlandais a refusé de ratifier la Convention jusqu'à nos jours. En 24 février 2013, lors de Forum « Européen des Personnes Handicapées », plusieurs Organisations non-gouvernementales des personnes handicapées, ainsi la « Fédération Irlandaise »⁹³ ont lancé un appel pour le gouvernement irlandais pour ratifier la Convention des Unies, ainsi, de mettre une stratégie dès maintenant pour son application dans les années à venir, malheureusement, le gouvernement irlandais n'a pas encore prêt de prendre une telle décision.

2. Organisation de service :

Nous n'avons pas eu des entretiens direct ni avec les responsables ni avec les personnels de service handicap à l'université de *Le Trinity College Dublin*, nous disposons uniquement le témoignage d'un étudiant français qui était en mobilité pour l'année 2013-2014, handicapé moteur, utilisé fauteuil roulant électrique et manuel, université de Strasbourg.

⁹³) http://www.edf-feph.org/Page_Generale.asp?DocID=13855&thebloc=31970

Lors de son entretien avec le service de la Mission de handicap de *Trinity*, il a présenté son certificat produit en France par son médecin, et celui produit par la Médecine Préventive de l'université de Strasbourg. Il avait discuté avec le chargé de la Mission handicap l'aménagement pédagogique, le service a lui accordé une assistance à la « saisies d'informatique » pour taper ses textes qui a été payée par le service de *Trinity* et Strasbourg, les cours ont été filmé en vidéo et audio, ensuite, envoyés aux étudiants handicapés, soit sur le site du cours, soit par email dans les formats adaptés, selon la situation d'étudiant. Il a bénéficié aussi d'un logiciel de reconnaissance vocale. Pour l'aménagement de ses examens 1/3 temps majoritaire a été lui accordé sans aucun problème, il faut dire que son handicap n'a aucune influence sur le résultat.

L'accessibilité de la ville et de transport publics : la ville de Dublin est considérée comme bien accessible pour les étudiants en fauteuil roulant, Victor a utilisé son fauteuil toujours pour se déplacer entre sa résidence et l'université. L'université a été bien accessible en utilisant des monte-charges dans toutes les entrées où il n'y a pas d'ascenseurs. Tous les bâtiments de l'université, ainsi, la bibliothèque sont bien accessibles, les bâtiments publics sont de plus en plus accessibles pour toutes les étudiants handicapés. Les moyens de transports sont accessibles pour les personnes en fauteuil roulant, les trains sont bien accessibles, ainsi les bus, il y a également de faire appel au service d'un taxi spécialisé pour transférer des personnes de mobilité réduite, les personnes handicapées pourrait s'installer directement avec son fauteuil.

Logement : Il était logé dans une chambre dans la résidence universitaire, la chambre est environ 30M² adaptée à ses besoins, grande espace avec des meubles accessible à quelqu'un en fauteuil roulant. La salle de bain adaptée pour les personnes lourdement handicapées, ainsi la cuisine adaptée. Au moins un étudiant paie un peu près de 700 à 800 euros par mois pour une chambre. L'immeuble est accessible pour toutes les personnes handicapées avec un fauteuil roulant, des ascenseurs et des portes automatiques. L'accessibilité de logement est jugée beaucoup mieux qu'en France.

Activités culturelles, sociales et sorties : Des réunions sont organisé avec les étudiants handicapés étrangers de leurs arrivées, pour parler à leur séjour en Irlande et ensuite, le service de la Mission handicap prend de contact avec les étudiants principalement par e-mail pour communiquer les détails de programmes, les étudiants auront le choix de participer aux activités selon leur choix. En cas de problème, les étudiants handicapés pourraient

prendre contact avec l'organisateur pour trouver des solutions adaptées. En général, Victor a préféré de sortir plus avec ses amis, et dans les soirées organisent entre tous les étudiants sans qu'elles soient limitées sur les étudiants handicapés.

Aujourd'hui, nous pouvons conseiller les étudiants handicapés de mieux partir dans un pays anglo-saxons, car ses pays ont bien avancé au niveau de l'accessibilité et tentent de prendre en charge les étudiants handicapés.

III. Présentation et développement de Site

A. Présentation de Site

1. Contexte du site :

Depuis son adoption en 2006 par l'Organisation des Nations Unies (ONU), la « Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées » (CRDPH), la signature a été ouverte pour les pays membres le 30 mars 2007, et l'union européenne a ratifiée la (CRDPH) en 2010, les établissements d'enseignements supérieur des pays membres sont engagés dans le cadre de collaboration avec des pays étrangers pour, d'échanger mutuellement les stratégies d'accompagnement afin d'enrichir les pratiques des autres pays, ainsi, d'inciter et de favoriser la mobilité internationale des étudiants handicapés. Pour autant, il ne faut pas crier rapidement victoire et d'attendre que le nombre des étudiants handicapés qui partant dans l'avenir en mobilité serait proche de celle de leurs collègues valides, les étudiants handicapés ont beaucoup de problème avec l'accessibilité dans la plupart des grandes villes européennes, par exemple, le métro Parisien. Donc, comment peut-on demander à eux de partir à l'étranger pour effectuer une partie de leurs formations ou un stage de fin d'études, ainsi, de profiter de leurs vies, si nous ne les donnerons pas cette possibilité, et dans le même temps, plusieurs établissements et des villes européennes ne déplorent pas tous les moyens nécessaires pour soumettre aux obligations de mise en accessibilité dans le cadre de CIDPH.

Dans ce contexte et pour répondre aux enjeux de mise en œuvre de la CIDPH en Europe et en France que nous essayerons de développer une plate-forme collaborative (site web), qui vise à répondre sur les impacts de CIDPH sur les attentes des étudiants en situation

de handicap, ainsi, les pratiques de modalités d'accompagnement à travers leurs témoignages et retour d'expériences.

2. Objectifs du Site :

Le Site est destiné de mettre à la portée de tous les étudiants en situation de handicap des informations pratiques concernant :

- Les actualités des réglementations et les modalités d'accompagnement des étudiants handicapés dans les principales destinations de mobilité des pays européens.
- La politique individuelle ou collective menée par les différents établissements universitaires, ainsi, les différentes villes européennes pour assurer l'intégration et d'améliorer la qualité de l'accompagnement accordés aux étudiants handicapés.
- Contribuer à l'effectuation d'une cartographie des relations établies sur la problématique de handicap avec les différentes universités européennes impliquées.
- Sensibiliser les différents acteurs sur la question de la mobilité international afin d'enrichir les pratiques nationale et de favoriser la mobilité des étudiants handicapés.
- Orienter les étudiants vers les destinations adaptés à leurs besoins et leurs états de santé, en prenant en compte l'accessibilité des locaux universitaires : campus, logements, transport, lieux de restauration, etc.
- Le déroulement d'études dans les établissements et les méthodes d'orientation utilisées pour aider les étudiants dans leur choix et de faciliter leurs démarches pendant la préparation des cursus international.
- Le site n'est qu'une image qui reflète de développement de système de réseau de partenariat associatif et institutionnel dans le but d'augmenter la chance de mobilité chez les étudiants handicapés.

Nous avons donné notre réseau le nom de : « **HandiMob** » une plate-forme collaborative, qui promouvrait la chance aux étudiants ayant effectuées une mobilité au cours de la formation ou à la fin d'études à l'étranger de faire un relevé de terrain en partageant les points positifs et négatifs de leurs expériences. Ce qui va permettre aux nouveaux étudiants d'éviter de rencontrés les mêmes problèmes.

Faire circuler les informations entre les membres de réseau, ainsi, les expériences concernant la vie sociale dans une ville étrangère, l'accessibilité, le logement, les transports publics et le milieu universitaire. Pour élaborer les contenus, les expériences, le retour des expériences... Reste à savoir, que la possibilité de partage peut être collective ou individuelle.

Les expériences partagées sur la plate-forme pourraient servir l'amélioration de la mise à jour de nos informations recueillies, ainsi, d'enrichir et de compléter notre enquête sur l'état de lieux de l'accompagnement des étudiants handicapés en Europe et à l'international.

3. Etude de l'existant :

Pendant notre travail, nous avons constaté l'existence de trois sites traitant le sujet et de proposer d'accompagnement, cependant, certains de ces sites sont plutôt adressés à un nombre d'étudiants limités, comme de Travelscope⁹⁴ de l'université de Lyon et soutenu par l'université de Grenoble Alpes qui s'est adressé aux étudiants handicapés de ces deux universités.



Figure 1 : Page d'accueil Travelscope

Nous avons quelques observations concernant le site de Travelscope : Il s'agit d'un site statique, avec un seul menu horizontal déroulant développé en JavaScript qui n'est pas décelable par Jaws. La navigation avec Jaws ne fonctionne pas correctement, les images n'ont pas des textes alternatifs, le site est quasi-inaccessible pour les étudiants aveugles. Le site ne dispose pas d'un moteur de recherche par un mot clés. Un seul lien permet aux internautes d'envoyer des courriels électroniques pour les témoignages et les suggestions, Aucune zone sur le site cliquable (logo) pour retourner à la page d'accueil.

⁹⁴) <http://travelscope.universite-lyon.fr/>

Un deuxième site de vocalisation locale est le Site de l'« Association Haute-Normandie HandiSup »⁹⁵ qui apporte de soutenir aux jeunes handicapés normandes et des étudiants en situation de handicap d'accéder à l'enseignement supérieur, ainsi d'avoir un projet professionnel dans l'avenir. Depuis l'année 2010 grâce un partenariat financier avec le Crédit Agricole Normandie-seine, l'association a pu aider certains étudiants normandes de partir à l'étranger pour effectuer un stage d'études ou court séjour. Le contenu de site est très intéressant, la rédaction des articles simple et compréhensible, plusieurs témoignages pratiques et réels (vidéos, blogs, photos), ainsi, des étudiants handicapés ayant effectués un séjour d'études à l'étranger sont apportés leurs expériences dans le site : Irlande, Espagne, Etats-Unis, Angleterre, Suède, Québec, Belgique.



Figure 2 : Page d'accueil HandiSup

Au niveau design : il s'agit d'un site moderne attractif avec des pages très longues, le site ne dispose pas d'un bouton de retour en haut ce qui rend la navigation un peu difficile.

La couleur dominant est la couleur rouge et le site propose l'affichage alternatif aux personnes daltoniennes.

Le site ne dispose pas d'un moteur de recherche par un mot clés, ni de fil d'Ariane pour que l'internaute se repères par rapport aux autres pages.

Le site n'a pas un plan de site pour accéder à l'information rapidement, par contre, presque tous les liens de sites sont placé au pied de page, ce qui apparaît comme un alternatif au plan du site.

La navigation avec le lecteur d'écran Jaws n'est pas correcte au niveau de menu déroulant principale, le logiciel n'arrive pas à lire le sous menu qui est développé avec JavaScript.

⁹⁵) <http://www.handisup.asso.fr/>

Le troisième site est ce de Ministère d'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (HandiU)⁹⁶, qui continue des informations pratiques destinées aux élèves et aux étudiants à la fois, ainsi, l'insertion de jeunes diplômés dans la vie professionnelle et le maintien de l'emploi.



Figure 3 : Page d'accueil HandiU

4. Publics cibles :

Les publics concernés par notre site sont essentiellement :

- Les étudiants en situation d'handicap qui désirent d'effectuer au cours de la formation d'études ou un stage de fin d'étude stage à l'étranger.
- Les étudiants entrant d'une mobilité internationale et souhaitant simplement de partager ou de participer à l'évolution de site, en publiant leurs témoignages et leurs expériences pendant la période mobilité.
- Les responsables et les chargés de service de la Missions handicap de toutes les universités européennes qui auront la possibilité de donner leurs conseils, les différentes modalités d'accompagnement, les relations établies entre universités, les nouvelles solutions preuves pour certains problèmes et les réglementations en vigueur concernant les modalités d'accompagnement des étudiants étrangers.

⁹⁶) <http://www.handi-u.fr/>

- Toutes les associations partenaires de service de la Mission handicap, et actives dans le domaine d'accompagnement des étudiants handicapés, d'aider les étudiants de faire leurs démarches administratives, de sorties culturelles et sociales, de la mobilité dans la ville pour les étudiants qui n'ont pas le droit de formation de mobilité, de préciser les logements accessibles dans la ville, selon, la situation et le handicap des étudiants, de proposer de stage au sein de leurs associations.....
- Les enseignants qui n'ont pas pris compte des problèmes des étudiants handicapés dans leurs universités, ainsi, la famille et les parents des étudiants, les ergothérapeutes.

5. Arborescence :

Notre site contient plusieurs pages, la navigation entre ces pages est réalisée à l'aide de plusieurs types de navigation proposés aux utilisateurs, figure 4- Structure initiale de site, figure 5- Arborescence générale de site et figure 6- Structure générale de réseau collaboratif.

Menu Haut	
Logo : Titre de notre site (Description de site : Slogan de notre site)	
Menu principal	
Fil d'Ariane	Espace membre ➤ Connexion ➤ Inscription
Contenu principal de la page	Zone de recherche (Moteur de recherche)
	Zone des modules droite
Zone menu du bas et copyright	

Figure 4 : Structure initiale de site

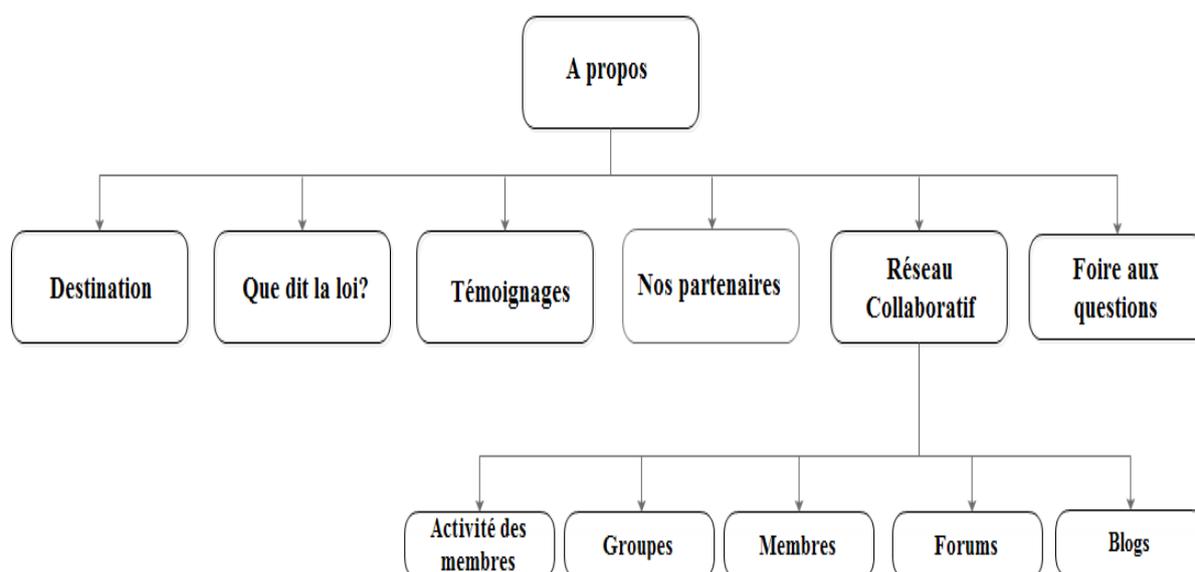


Figure 5 : Organigramme général de site

Menu haut :

Le menu haut est un menu statique avec lequel nous pouvons : Aller au contenu, aller au menu, naviguer dans le site à l'aide du plan du site.

Menu principal :

C'est un menu horizontal principal qui contient : une page À Propos : pour présenter l'objectif de notre site et nos actions, une page Destination : qui contient les informations pratiques sur les modalités d'accompagnement des différents pays, une page Que dit la loi ? Pour présenter les réglementations en vigueur concernant les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur dans chacun des pays, une page Témoignages : des étudiants ayant effectué une mobilité d'étude à l'étranger, une page Nos partenaires : pour présenter tous nos partenaires Associatifs et Institutionnels, un lien vers la plate-forme collaborative pour visiter les différentes activités des membres, et une page Foire aux questions : pour répondre aux questions les plus fréquentes à la préparation d'une mobilité d'étude à l'étranger.

Zone de module droite (Widget droite) :

La zone de navigation latérales contiennent des liens vers les formulaires de Devenir Membre et de rester connecter au réseau collaboratif **HandiMob**, un Moteur de Recherche pour que le visiteur puisse trouver des informations par le Mot clés, et d'autre contenu qui facilite la navigation des utilisateurs entres les différentes pages.

Menu de pied de page :

Le menu bas contient une présentation de l'association, les mentions légales, un formulaire de contact et de CUG, ainsi, tous les liens de site pour pouvoir avoir une idée globale de site et la possibilité d'accéder directement à la page qui les intéresse sans passer par d'autre navigation.

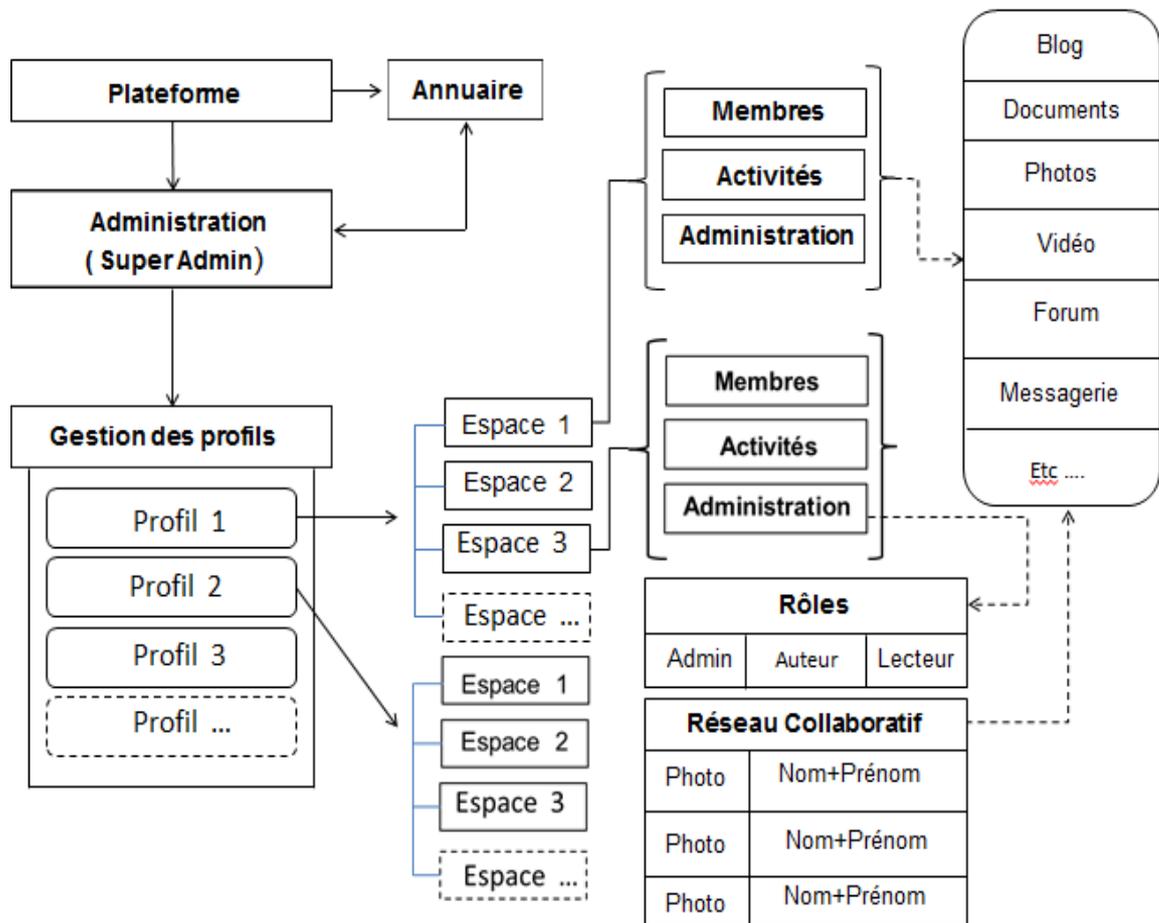


Figure 6 : Structure générale de réseau collaboratif

La figure 6 montre la structure générale de notre réseau collaboratif, un portail pour le public à l'accès de visualiser le flux des activités des membres, la liste des derniers membres inscrits, les groupes et les sujets de discussions dans les forums et une liste de tous les blogs des membres à visiter. L'accès au portail interne du réseau **HandiMob** est réservé aux personnes inscrites via un formulaire, en cliquant sur les liens Inscription/Connexion. Ces derniers comportent un lien qui permet de rediriger vers une page d'inscription si l'utilisateur ne dispose pas de compte. Une fois les champs du formulaire d'inscription sont bien remplis et enregistrés dans la table membre de la base de données, l'inscrit recevra un email récapitulatif lui demande la validation de son inscription. L'utilisateur se connecte à son

interface en saisissant son identifiant et son mot de passe, une fois connectée l'utilisateur peut modifier son profil, changer son avatar, publier un article, commenter une publication des autres membres, partager une vidéo, une photo, créer un groupe et un sujet de discussion dans le forum, demande d'adhérer dans un groupe, entrer en discussion avec les amis, créer son propre blog.

L'administrateur a une interface sous forme d'un annuaire pour gérer le plate-forme collaborative HandiMob aux plusieurs personnes, il a tous les droits pour créer des profils et attribuer des rôles, changer les paramètres de profils, changer leur rôle : un deuxième administrateur, l'éditeur, l'auteur, le contributeur et l'abonné. Afficher les utilisateurs, supprimer les utilisateurs.

Notre réseau collaboratif HandiMob est basé sur quatre piliers : Informer, Témoigner, Echanger, Partager. L'objectif de créer un petit réseau collaboratif HandiMob destiné à la modalité d'accompagnement des étudiant handicapés, état des lieux en Europe et à l'international, est le reflet de succès et l'impact positif qui ont les grands réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google Plus,...) sur la société actuelle.

Le Réseau collaboratif **HandiMob (Handi Mobilité)** a pour objectif aussi :

- Créer un répertoire des lieux recommandés géré par les utilisateurs, pour éditer une carte cartographique avec des recommandations sur des universités et des villes accessibles, des services d'accompagnement.
- Enrichir et évoluer le contenu de site par le retour d'expérience sur les modalités d'accompagnements des étudiants dans l'enseignement supérieur.
- Développer les liens sociaux entre les membres de différentes cultures.
- Rendre la communication plus fluide entre l'étudiant, l'association et le chargé de service de la Mission handicap dans les établissements universitaires.
- Sensibiliser les personnes sur le droit des étudiants handicapés d'étudier à l'étranger afin d'enrichir les pratiques au niveau national et de favoriser la mobilité internationale des étudiants handicapés.
- Aider les prochains étudiants de choisir une destination accessible (logement, universitaire, transport, restauration,...) par des conseils pratiques et réels, afin d'éviter les aventures méconnues.
- Faciliter le partage d'expériences entre les membres et trouvées les difficultés rencontrés plus rapidement.

6. Charte graphique (aspect visuel du site) :

L'une des parties la plus importante dans un Site Web est le choix d'Aspect Visuel de Site, ces critères de choix doivent prendre en considération l'accessibilité pour les personnes malvoyantes tout en gardant une attractivité au site. De ce fait, nous avons essayé de bien choisir les couleurs de site, notamment, le niveau de « contraste entre l'arrière plan » et les couleurs utilisées pour le contenu des pages web du site, le type et la taille de la police, offrir aux utilisateurs de site la possibilité d'agrandir la police sans perte de qualité et de lisibilité, ainsi, des pages alternatives pour le confort d'écran, et de prendre une « dimension de fenêtre qui s'adapte à l'écran »⁹⁷ des utilisateurs. Reprenant les « conventions la plupart du temps utilisées sur les réseaux sociaux et la création d'un logo »⁹⁸.

B. Développement de site

1. Choix technologies :

Nous avons choisi le **CMS WordPress**, les extensions **Buddypress** et **bbPress** en tant que des outils de conception de Site, ces outils répondent aux besoins exprimés dans notre cahier de charge.

Il faut souligner que **WordPress**⁹⁹ est le logiciel le plus utilisé au monde actuellement par les développeurs de site et nous l'avons choisit pour les arguments suivants :

- WordPress est un outil efficace et simple.
- WordPress propose plus 12 500 extensions (plugins) pouvant répondre aux besoins de notre travail, en outre, de permettre d'ajouter les ponctualités souhaités pour l'évolution du site.
- Créer un réseau de sites en utilisant la fonctionnalité **MultiSite**, cette fonctionnalité permet aux utilisateurs de site, de créer leurs propres blogs, ainsi, l'administrateur peut créer un site en multilingues.

Nous avons choisit également **BuddyPress**¹⁰⁰, un plugin, qui peut être installé sur WordPress pour le transformer en une plate-forme de réseau social, en étendant les

⁹⁷) Anne-Laure QUATRAVAUX, Dominique QUATRAVAUX, Sandrine BURRIEL, « Réussir un site web d'association.. avec des outils libres: Mis à jour pour Spip 1.9 », Éditions EYROLLES, 2007, p. 44

⁹⁸) Ibid.

⁹⁹) Plus de détails, Voir, Xavier BORDERIE, Francis CHOUQUET, Amaury BALMER, « WordPress: Toutes les clés pour créer, maintenir et faire évoluer votre site web », 3^{ème} édition, 2013.

fonctionnalités de WordPress MultiSite. BuddyPress est conçu pour permettre à toutes les communautés, par exemple, écoles, entreprises, sport équipes, etc... de créer et développer leur propre « outil de réseau social » ou de communication.

Enfin, nous avons fait recours à **bbPress**¹⁰¹ en tant que un gestionnaire de forum.

2. Fonctionnalités du site :

Le site web de notre projet est développé, en principe, et composé de deux sites Internet en utilisant la fonctionnalité de multi-sites proposée par WordPress, ainsi, les différentes fonctionnalités d'utilisation suivantes :

2.1. Le guide :

Le premier est un site d'informations contient des articles, des pages, des documents à télécharger. Les différentes ressources de site sont accessibles à l'aide de menus, des Widgets, des liens de pied de page, un moteur de recherche permet également d'accéder aux informations. Toutes ces informations disposent de la description des différentes réglementations en vigueur concernant les modalités d'accompagnement du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger, et notamment, dans les pays européens considèrent comme des destinations principales pour les étudiants handicapés français. Des témoignages, conseils pratique et les différentes étapes pour choisir une destination adaptée à son handicap.

2.2. Réseau collaboratif HandiMob :

Le deuxième est un site pour pouvoir avoir une communauté collaboratrice de partage, de témoignages et d'échange d'informations entre ses membres. Les différentes situations d'utilisation sont les suivantes:

Gestion de comptes utilisateurs :

L'administrateur a contrôle et accès à tous les niveaux de l'administration du site. Il a les « pleins pouvoirs » ! Le droit d'ajouter des intervenants dans la gestion du site, en tant que rôle éditeur, rôle auteur, ou rôle contributeur dont chacun d'eux à des restrictions. Chacun de ces personnes recevra alors un message lui proposant de confirmer son ajout.

¹⁰⁰) Tammie Lister, *"BuddyPress Theme Development"*, PACKT LiB, Open Source, 2013

¹⁰¹) Plus de détails, Voir, A-L. QUATRAVAUX, D. QUATRAVAUX, S. BURRIEL, « Réussir un site web d'association », op. cit., Éditions EYROLLES, 2007, p. 268.

L'administrateur et toutes les personnes impliquées dans la gestion de site auront le droit de valider ou de refuser l'inscription de certaines personnes ou groupes dans la plateforme collaborative, afin de préserver le bon déroulement et fonctionnement de site.

Créer son profil :

Un formulaire est mis à la disposition des visiteurs pour s'inscrire dans la plateforme collaborative en tant que nouveaux membres, les visiteurs seront invités de fournir certaines informations de profil, ces informations vont permettre aux autres membres de réseau de s'identifier entre eux, ainsi de prendre contact ensemble, de partager leurs témoignages et les centres d'intérêts communs...

Paramètres du compte : remplacement

Les membres de HandiMob sont autorisés à modifier leurs comptes depuis leurs profils.

La page d'activité des membres :

Cette page représente le mur général de réseau **HandiMob**, en affichant toutes les dernières activités des membres : commentaires, articles, nouveaux sites, nouveaux messages, nouveaux membres, nouveaux groupes, etc.

Connexions entre amis

Pour être informé des activités des autres membres de réseau collaboratif, les membres sont invités de connecter avec les autres membres en tant qu'ami. C'est un choix à chaque membre de connecter ou pas avec les autres membres, aucune obligation d'être connecté aux autres.

Elargir son réseau :

La possibilité d'effectuer des recherches concernant les profils de différents membres inscrits sur le réseau, ainsi, les différents sujets de discussion à l'aide des moteurs de recherche intégrés dans les pages d'activités des membres, des groupes, des membres, des forums. Le membre aura la possibilité d'inviter un membre, de rejoindre un groupe ou chercher un sujet de discussion selon ses besoins.

Messagerie :

La messagerie interne permettra tous les membres d'échanges entre eux, par exemple, entre les différents membres d'un groupe, ou entre tous les membres individuellement. La

messagerie dispose d'une fonction « *Alerte* », un message sera adressé à tous les membres peut s'afficher à la « **Une** du site ». Ainsi, la publication de messages pourrait être accompagnée par des vidéos de témoignages, des photos ou des liens utiles qui s'affichent à la une des activités des membres. La messagerie donne la possibilité de discuter instantanées entre membres en privé.

Créer un blog :

Le réseau HandiMob permet aux personnes inscrites de pouvoir partager leurs centres d'intérêt avec les autres membres, notamment, en ce qui concerne la question et le droit de mobilité des étudiants handicapés à l'international. Ces personnes peuvent par l'intermédiaire de Web site intègre dans le réseau collaboratif, Blog personnel, de connecter avec les autres membres en partageant en ligne, des articles sur le sujet, soit rédigé par lui-même, soit des articles général sur le droit de mobilité, ou les modifications de loi dans certains pays. Les autres membres auront le droit de commenter ou de porter des réponses si les lignes de partage sont ouvertes à la discussion générale.

Forum :

Les forums sont les lieux des rencontres et d'échanges entre tous les membres de réseau, il aura la possibilité d'avoir un forum de travail pour chaque groupe, ainsi, un forum général qui va permettre à tous les membres de discuter, de traiter ou d'aborder n'importe quelle question. Chaque membre pourra proposer un sujet de discussion dans le forum concerné, ou de poser une question, faire recourir à l'aide des autres membres, exprimer ou donner son avis sur le sujet d'actualité. Les « forums sont modérés a posteriori »¹⁰² par le webmaster. Les autres membres pourraient répondre sur le sujet de discussion chacun, en fonction de leur « disponibilité et compétences », bien sûr, les membres sont sollicités de ne pas donner de fausses informations.

La page « Forums » affiche :

- Les sujets du forum général
- Les sujets des forums liés à un groupe de travail

Groupes de travail :

Possibilité de constituer des groupes dans un espace réservé sur le site avec ses propres membres, ses forums, ses documents pour aider les personnes qui ne parlent pas les langues

¹⁰²) Gaël VILLENEUVE, « Les Débats télévisés en 36 questions-réponses », éditions, Presse universitaire de Grenoble (PUG), septembre 2013.

principale de discussion à l'une d'avoir leur propre groupe d'une autre langue étrangère. Les langues principales seront français/anglais avec la possibilité d'utiliser l'allemand comme troisième choix.

3. Référencement :

Le référencement est très important pour améliorer la visibilité de site dans le moteur de recherche. On a utilisé la technique dite « le référencement naturel »¹⁰³, car les moteurs de recherche basent sur une technique de « robot » qui balade sur l'internet, et qui vont disséquer les pages de site pour en ressortir des « mots clés » pertinents et les stocker dans de « gigantesque bases de données »¹⁰⁴.

On a pris en considération les éléments suivant au faire à mesure de développement de site :

- La rédaction simple des pages de site,
- Une politique de mise à jour régulière de site,
- Lier le site avec d'autres sites partenaires et associatifs,
- Valider le code par les normes de **W3C** (En utilisant les éléments **XHTML** comme **<h1>**, **<h2>**, **<h3>** pour les titres et l'utilisation de l'attribut **ALT** pour les images) en respectant au maximum possible les normes d'accessibilité.
- Utilisation des mots clés dans les articles et les pages est une technique très efficace pour « le référencement naturel » de site.
- Une structure de navigation simple et ergonomique de site et un plan de site.
- Utiliser les libellés pour les liens.
- Utilisation de la « balise méta description »¹⁰⁵ pour les pages.
- Promouvoir le site en élargissant la communauté collaborative en créant de compte spécial sur les différents réseaux sociaux, Facebook, Twitter et Google+.

¹⁰³) Daniel ROCH, « Optimiser son référencement WordPress: Référencement naturel (SEO) », Editions EYROLLS, 2015, p. s et S ; Bruno, « Le référencement naturel : Comment optimiser le référencement de votre son site internet », Livre numérique, Editeur, Kadysz.

¹⁰⁴) Ibid.,

¹⁰⁵) Daniel ROCH, « Optimiser son référencement WordPress », op. cit., 2015, p. 86.

4. Outils d'accessibilité du site :

Liens d'évitement (Ancres) :

Des liens d'évitement de navigation interne sont placés au niveau supérieur des différentes pages du Site web : Aller au menu, Aller au contenu et Aller en bas de page.

Un autre lien qui se situe en bas de page permet d'aller en haut de page. Les liens d'évitement permettent d'« accéder plus rapidement à des zones précises » de la page. Ces systèmes de navigation sont « particulièrement utiles pour les utilisateurs non ou malvoyants »¹⁰⁶ utilisant un lecteur d'écran et les utilisateurs à mobilité réduite.

Plan du Site :

Pour le plan du site, nous avons utilisé l'extension, Ce lien sert à proposer une liste totale du contenu aux visiteurs ou aux utilisateurs de site pour pouvoir prendre une idée globale des contenus. Ils pourraient accéder directement à la page voulue sans passer par d'autre navigation, en cliquant sur le contenu qui les intéresse.

Le Plan du site a un rôle important dans le « référencement du site » en donnant aux « robots d'indexation » le chemin des différentes pages du site¹⁰⁷.

Champ de recherche :

Nous avons proposé un champ de recherche pour que les visiteurs et utilisateurs de site puissent trouver en évidence le mot recherché.

Fil d'Ariane :

Un fil d'Ariane est très important pour les internautes afin de les aider à la navigation sous forme de savoir et de localiser où se trouvent dans le site de la page actuellement consultée dans le site web. Il permet aux « utilisateurs de garder une trace de leur emplacement à l'intérieur »¹⁰⁸ de des pages du site Web.

Nous avons utilisé l'extension = pour générer ce « fil d'Ariane », ainsi ajouté le code suivant dans le fichier header.php dans les fichiers de WordPress.

```
<div id="main" class="clearfix">
```

```
<!--Ajout d'un fil d'ariane--> <?php if ( function_exists('yoast_breadcrumb') ) {  
yoast_breadcrumb('<p id="breadcrumbs">','</p>'); } ?>
```

```
<div id="container" class="clearfix">
```

¹⁰⁶) Jakob NIELSEN, Hoa LORANGER, « Site Web : priorité à la simplicité », Publié par CampusPress, 2006, 138.

¹⁰⁷) Daniel ROCH, « Optimiser son référencement WordPress », op. cit., 2015, p. 5 et S.

¹⁰⁸) Philippe ALLARD, « Gérer la communication numérique communale: Guide pratique 2.0 à destination des communes », edipro, 2015.

Adopter la navigation pour les Smartphones, tablette :

Actuellement, avec la révolution technologique en matière de la communication et le développement des tablettes et les Smartphones, ces outils technologiques sont devenus indispensables aux personnes à travers le monde, leur vente ne cesse pas à croître entre tous les âges. Nous avons adapté le Web Site à la navigation sur les différents systèmes utilisés par les grandes sociétés de productions de Smartphones et tablette, à savoir, Android, iPhone et BlackBerry, grâce à une extension ; son principe de fonctionnement est de tester le support matériel du visiteur, si ce dernier est un Smartphone, le site sera affiché de manière spécifique pour s'adapter au Smartphone.

Affichage alternatif :

Ce plugin permet à une variété de problèmes d'accessibilité commune dans des thèmes WordPress, WP accessibilité de trouver un certain nombre de fonctions d'accessibilité :

-Ajouter une barre d'outils de basculer entre un contraste élevé, en gros caractères, et (en niveaux de gris) vues de votre thème saturées.

-Ajouter une « description longue » pour les images¹⁰⁹. Utilisez « Description » le champ de l'image pour ajouter de longues descriptions¹¹⁰.

Lecteur d'écran : (pour aveugles)

Le test de site avec le logiciel de lecteur d'écran Jaws, montre que le site est bien accessible d'une manière satisfaisante pour les personnes aveugles et malvoyantes.

5. Sécuriser notre site :

Pour sécuriser et faire face contre toutes les attaques extérieures, nous avons opté à une stratégie de sécurité basant sur de bonnes mesures de sécurité :

Lutter contre le spam :

Un des fléaux actuel de l'internet est le spam : ce sont tous ces emails et ces messages indésirables que l'on reçoit. En autorisant les commentaires dans le site, il y a forte possibilité de recevoir des commentaires en spam.

¹⁰⁹) Armony ALTINIER, Dominique BURGER, « Accessibilité web : Normes et Bonnes Pratiques pour des sites plus accessibles », Editions EYROLLS, 2012, p.97 et S.

¹¹⁰) Ibid.

Les commentaires indésirables :

Les administrateurs de site auront la possibilité de déclarer certains commentaires comme indésirables, ces commentaires indésirables sont supprimés, de la liste. Ainsi, WordPress détectera automatiquement les prochains commentaires venant de cette source et ils seront aussi déclarés indiscernables.

Détecter les Spam :

WordPress offre la possibilité de détecter les commentaires envoyés en spam, dans les réglages des paramètres, nous avons indiqué que le commentaire contient plus de X liens, serait non-publié et devrait être modéré.

Liste noire pour les commentaires :

La possibilité d'interdiction d'une série des mots clés qui serait ajoutée à une « liste noire ». A partir de là, dès qu'un commentaire utilise un de ces mots clés, il serait automatiquement déclaré indésirable.

Utilisation de l'extension Aksimet :

Aksimet est une extension « Anti-Spam » qui est livrée d'office avec WordPress. Une fois que tout est en place, cette extension permet de vérifier avec les services en ligne d'Aksimet, si les commentaires sont des Spams ou pas. Nous disposons un compte pour utiliser ce service en ligne.

Utilisation d'un Captcha :

Un captcha est une protection efficace contre les « robots automatisés » qui créent des Spams dans les commentaires et les formulaires d'inscription. L'installation de l'extension **MyCaptcha** permet d'ajouter cette fonctionnalités de lutter contre les Spams à Wordpress.

Protection de Multi-sites par le plugin Jetpack :

Nous avons activé Jetpack Protect ! Pour protéger le site, on a activé Jetpack sur l'ensemble de notre réseau MultiSite, ainsi, on a activé Protect sur le site principal. C'est un excellent plugin officiel de Wordpress.

Mise à jour de site :

Il faut mettre à jour le site, pour pouvoir avoir les tous derniers correctifs des failles de sécurité.

Utilisations des mots de passe sécurisés :

Le mot de passe de l'interface administrateur contient des lettres, des chiffres et des symboles spéciaux.

Sauvegarder une version de site :

Nous devons sauvegarder les éléments suivants à chaque intervention et mise à jour de site :

- La base de données MySQL,
- Le compte FTP.

Failles de sécurité

Pour toute faille de sécurité, on a utilisé le plugin « WP Security Scan »¹¹¹ qui dispose d'outils très pratiques pour identifier, les points vulnérables et les failles de sécurité. Il nous indiquera, notamment, le CHMOD¹¹² de nos répertoires et le CHMOD conseillé.

6. Statistique de site :

Le plugin Jetpack de WordPress contient une fonction pour mettre en avant les statistiques de site, Les « stats WordPress.com » simplifient la « compréhension des mesures les plus populaires » grâce à une interface claire et ergonomique. C'est un excellent plugin officiel de WordPress permettant « la gestion de ses statistiques de visites en termes de visiteurs, de pages vues, de pages les plus consultées et surtout des termes de recherches renvoyant directement sur le site »¹¹³.

¹¹¹) Adam D. SCOTT, « WordPress for Education », Editions PACKT LiB, Open Source, 2012, p. 117.

¹¹²) « Change mode, changer les permissions ».

¹¹³) Anne-Sophie LARGER, Pauline ROUSSEAU, Marion WALSH, La Mesure d'Audience sur Internet : Un Double Objectif, M2 Médias et Publics, 2015 ;
<file:///C:/Users/moi/Downloads/Dossier%20mesure%20d'audience%20.pdf>

V. Conclusion

Assurer la diversité dans l'enseignement supérieur est l'un des grands défis de nos universités, notamment, nos universités ne seront pas seulement affrontées aux problématiques de handicap des troubles ou déficiences traditionnelles, mais, aujourd'hui, elles devraient se préparer pour des nouvelles problématiques plus difficiles et qui demandent des réflexions et des méthodes d'accompagnement plus innovantes et plus adaptées avec les situations des problématiques des « **populations étudiantes émergentes** ». Certes, le travail de terrain nous a démontré que des universités françaises ont pu réaliser de grand progrès dans l'accompagnement des étudiants atteints des déficiences traditionnelles, dans le même temps, d'autres universités ont de problèmes de monter la problématique.

Malgré, qu'il ne faut pas ni ignorer ni nier que les services canadiens et québécois ont pris un grand avance sur la situation d'intégration des étudiants handicapés en France et en Europe, mais, il faut évidemment avouer que la culture et la politique d'intégration mènent au Québec pendant de trentaines d'années ne sont pas comparable à celle mène par la France et Europe récemment, car il est difficile de demander des universités françaises et européennes de réaliser dans quelques années, ce qu'il était réalisé pendant trentaines d'années. Aujourd'hui, des universités françaises et européennes ont adopté des méthodes capables de déterminer leur perspectives prioritaires avant de développer et de mettre en place des solutions innovatrices, en utilisant des outils originaux pour effacer et pallier les problématiques de handicap et accorder à chacun les aménagements adapter à ses besoins. La question n'est pas de demander quelles sont les meilleures universités dans l'application des méthodes ou des systèmes d'accompagnement plus performants, mais de réunir tous les professionnels pour imaginer les meilleurs moyens de travailler ensemble pour dessiner l'image que nous voulons de donner demain à nos conseillers d'intégration, ainsi, que pour leur service.

La réalisation de notre travail de terrain a permis de cerner plusieurs points forts dans le travail de nos services universitaires, mais aussi des points sensibles principalement sur le rôle des services universitaires et leur organisation. Les services sont invités d'adopter une culture plus ouverte dans la définition de concept principal de l'intégration, afin de préciser et de réfléchir sur les perspectives d'avenir qu'ils devraient développer. Il est absolument nécessaire qu'ils dépassent ce qu'ils existent aujourd'hui pour revoir et réfléchir en quoi sont-

ils capable de présenter pour les étudiants demain. Ce qu'au travers d'une telle pensée futuriste que les services seront capables d'évaluer le meilleure chemin pour leur avenir.

Des grandes universités européennes ont donné les moyens nécessaires pour développer leurs systèmes d'intégration dans une vision futuriste, en donnant les étudiants handicapés toutes les chances de se sentir comme une personne entière. L'université technique de Munich est l'une des universités européennes qui ont adopté pour une vision d'intégration fondée sur la technologie moderne pour développer l'autonomie des étudiants handicapés. Donc, les universités françaises n'ont pas besoin d'emprunter un système qui a fait ses preuves dans un autre pays comme le cas de système québécois, mais besoin de réflexion collective et commune de tous les acteurs de l'intégration mettre en place des méthodes et des actions communes permettant aux étudiants handicapés de poursuivre les études supérieur dans les meilleures conditions. L'Association des Professionnels d'Accompagnement du Handicap dans l'Enseignement Supérieur (*Apache*) l'un des partenaires de ce travail de terrain impliquée dans la question de réflexion générale sur l'intégration dans le milieu universitaire en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement et de la recherche supérieur devrait avoir un statut officiel plus élevé qu'une association selon la loi 1901 et l'adhéression de tous les professionnels de l'orientation et de l'intégration devraient obligatoirement de faire partie pour qu'ils ont la chance de se discuter et de changer sur les méthodes développés et à développer dans l'avenir pour assurer les meilleures conditions de l'intégration dans la société française. Il est incompréhensif qu'un étudiant handicapé se voit ses méthodes d'accompagnement et d'aménagement se changent complètement en changeant d'université dans la même région, l'individualisation de travail de conseillers d'orientation d'intégration ne pourrait pas mettre en place une réflexion d'avenir mais une simple méthode provisoire pour aider les étudiants d'accrocher leur diplôme sans développer leur autonomie et leur indépendance.

Il est indispensable aujourd'hui de déterminer les principaux acteurs de l'intégration des étudiants handicapés dans le système français, pour savoir qui seraient demain responsables d'élaboration des méthodes de l'intégration, ainsi, de les intégrer dans les processus de l'amélioration de système français, et de mettre en clair devant toutes les universités les moyens nécessaires pour travailler conjointement pour l'intégration des personnes handicapées dans la société française.

Le travail des conseillers d'orientation dans les universités françaises ne devraient pas s'arrêter sur les méthodes d'accompagnement pour réussir ses études et d'avoir un diplôme, mais il faudrait d'y aller plus loin que ça, en développant l'autonomie des étudiants handicapés pour s'intégrer dans la société. Donc, l'autonomie doit être l'un des atouts de travail des conseillers d'orientation pour préparer les étudiants handicapés pour leur vie dans la société et pour leur avenir professionnel.

Les enseignants sont l'un des acteurs principaux de l'intégration qui doivent être présent dans les procédures de mettre en place les méthodes convenables pour le système français. Le travail de terrain a démontré la nécessité d'intégrer les enseignants dans le système, car sans eux aucuns aménagements accordés par les services universitaires ne seront pas appliqués et mise en œuvre. Notamment, les entretiens ont démontré la résistance de certains enseignants devant les aménagements et les modalités, même certains refusent l'idée d'accorder des aménagements ou la prise en charge des étudiants handicapés par les services universitaires, selon les témoignages. Il est souhaitable d'élargir dans l'avenir l'état des lieux sur la question de la mobilité et l'intégration des étudiants handicapés pour comprendre également l'enseignants et d'avoir leur vision sur les travaux et les méthodes proposés pour l'intégration qui conduit à encourager la mobilité au cours de la formation à l'étranger. Car, il est impossible de demander aux étudiants de partir en mobilité à l'étranger quand ils ne pourraient pas s'intégrer dans leurs propres universités en cause le principal acteur de l'éducation et d'intégration, les enseignants. Des campagnes de sensibilisation sur le handicap et le rôle des différents acteurs devraient être obligatoire au sein de l'université et pendant les concours de recrutement, de mettre en place des dispositions engageant tous les acteurs de respecter et de travailler ensemble pour déterminer les processus de mise en place l'aménagement. Des décisions devraient être prononcées contre tous les acteurs qui ne respectent pas leurs engagements, car le but de travailler conjointement avec les autres acteurs est de trouver les aménagements qui répondent aux mieux aux besoins des étudiants et de prendre en compte les enseignants.

Le modèle québécois montre la possibilité des institutions universitaires, ainsi, toutes les institutions d'état d'adapter aux besoins de leurs citoyennes et de les aider de mieux intégrer dans la société, sans se sentir différents aux autres citoyennes. La mise en accessibilité toutes les institutions et établissements universitaires sont les preuves de la volonté collective d'intégrer les étudiants handicapés au sein de l'université. Cet exemple a trouvé l'application dans certains établissements européens, telle Université technique de

Munich où les étudiants handicapés pourraient s'orienter vers les endroits adaptés à leur besoins en consultant l'application d'accessibilité d'université, connaître les toilettes, les chaises, les salles, les tables adaptés sans poser la question. Aujourd'hui, les dépens liés à la prise de notes de cours sont de plus en plus élevée, il est souhaitable d'utiliser des supports technologiques pour les cours, utilisation de formats adaptés pour les besoins des étudiants aveugles et malvoyants, pdf, PowerPoint par les enseignants, ainsi, l'enregistrement automatiques de tous les cours dans l'université sous formats vidéo et audio, ceci permettra aux étudiants handicapés d'accéder aux supports technologiques déjà utilisés dans d'autres pays. La question devrait être ouverte à la discussion en France, notamment que des tels supports sont déjà mis en place dans plusieurs pays en Europe et à l'international.

Il est convenable dans ce cas, que chaque université prend les mesures nécessaires pour s'installer les matériels pour l'enregistrement et de renforcer l'équipe de prise en charge la communication avec les étudiants handicapés pour mettre en place les méthodes d'envoi des documents, soit en mettant en ligne sur le site de l'université ou par email aux étudiants concernés dans les formats adaptés à leur handicap.

Adapté aux besoins des étudiants handicapés accélèrent leur intégration et les encouragent de prendre les décisions difficiles pour partir en mobilité, les étudiants handicapés sont avant tout des êtres humains comme les autres et ils devraient se sentir leur être en entière pour réfléchir comme les autres.

▪ **Discussion et perspectives :**

-Le système de tutorat : il est indispensable de revoir la mise en place le système de tutorat, beaucoup des étudiants voient que le système a besoin d'amélioration, et de sensibilisation de tuteurs.

-La nécessité de créer un Fond spécial pour les bourses destinées aux étudiants handicapés, car il est impossible qu'un étudiant handicapé passe deux ans pour préparer son départ, les décisions de financement des étudiants handicapés devraient être prises au plus tard juillet.

-Elargir les études d'état de lieux pour prendre en compte les enseignants et les tuteurs, les étudiants recrutent pour la prise de notes, ainsi les intervenants extérieurs comme auxiliaire de la vie.

-Améliorer l'accessibilité à la communication en permettant aux étudiants de remplir leurs demandes en ligne avant de passer dans les locaux des services de la Mission handicap, ce qui encouragera certains étudiants de déclarer leurs handicaps, car aujourd'hui, une partie des étudiants handicapés ne sollicitent pas l'aide des services

-La sensibilisation contre les préjugés contre les étudiants handicapés et de démontrer leurs compétences et de mérites devant la société.

Bibliographie

Ouvrages, manuels, Convention Internationale et Lois :

Adam D. SCOTT, « WordPress for Education », Editions PACKT LiB, Open Source, 2012, p. 117.

Alain BLANC, « Le désordre des apparences », Paris, Editions Armand Colin, 2006

André MOREL, « La Charte québécoise : un document unique dans l'histoire législative canadienne », « De la Charte québécoise des droits et libertés : Origine, nature et défis », Montréal, Thémis, 1989.

Anne-Laure QUATRAVAUX, Dominique QUATRAVAUX, Sandrine BURRIEL, « Réussir un site web d'association.. avec des outils libres: Mis à jour pour Spip 1.9 », Éditions EYROLLES, 2007, p. 44.

Armony ALTINIER, Dominique BURGER, « Accessibilité web : Normes et Bonnes Pratiques pour des sites plus accessibles », Editions EYROLLS, 2012, p.97 et S.

Bruno, « Le référencement naturel : Comment optimiser le référencement de votre son site internet », Livre numérique, Editeur, Kadysz.

Charles GARDOU, « Le handicap au risque des cultures », Edition érès, 2012.

Charles GARDOU, Yves JEANNE et Denis POIZAT, « Education inclusive, enjeux et perspectives », Reliance Revue, n° 22, Éditeur, Érès, 2007.

Danielle MOYSE, « Pour une révolution du regard : phénoménologie du regard porté sur les corps hors norme », 2010.

Daniel ROCH, « Optimiser son référencement WordPress: Référencement naturel (SEO) », Editions EYROLLS, 2015, p. s et S.

France HOULE, « Arrêt Baker : Le rôle des règle administratives dans la réception du droit international des droits de la personne et en droit interne » Queen's L. J. 2002, p. 513.

Helena GALLO, « Politiques nationales européennes et handicap », Master HANDI université Paris 8, Sous la direction de M. Jaime Lopez Krahe.

Gaël VILLENEUVE, « Les Débats télévisés en 36 questions-réponses », éditions, Presse universitaire de Grenoble (PUG), septembre 2013.

Hermann DUCHESNE, Nathalie BELAMNGER, « Des écoles en mouvement, inclusion d'élèves en situation de handicap en éprouvant des difficultés à l'école », Ottawa, Edition Presse universitaire d'Ottawa, 2010, p. 4-5.

Henri-Jacques STIKER, « Les métamorphoses du handicap De 1970 à nos jours », Presses Universitaires Grenoble (PUG), Collection, Handicap Vieillesse Société, mars 2009 p. 208-209-210.

Jakob NIELSEN, Hoa LORANGER, « Site Web : priorité à la simplicité », Publié par CampusPress, 2006, 138.

Jean-Pierre GAGNIER, Richard LACHAPELLE, « Pratiques Emergentes en Déficience Intellectuelle : Participation et Nouveaux Rapports », Presse de l'université de Québec (PUQ), 2002.

Laurence BURGORGUE-LARSEN, « L'apparition de la Charte des droits fondamentaux dans la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés », Note sous Parlement c. Conseil, 27 juin 2006, AJDA, 4 décembre 2006, n°41/2006, pp. 2286-2288.

Muriel GARON, « Pour une approche intégrée de la discrimination systémique : convergences et contributions des sciences sociales et du droit », R.D.U.S., n°17, 1986, pp. 194-242.

Nicole DUPLÉ, « Droit constitutionnel : Principes Fondamentaux », 3^e édition collection « Le Manuel de l'étudiant », Montréal, Wilson & Lafleur, 2007.

Philippe ALLARD, « Gérer la communication numérique communale: Guide pratique 2.0 à destination des communes », edipro, 2015.

Philippe SANCHEZ et Henri-Jacques STIKER, « Justice pour les personnes handicapées », Presses Universitaires de Grenoble (PUG), 2014.

Sylvain LE MAY, « Handicaps émergents à l'université : Défis et pistes de solution », Pédagogie Collégiale, Vol. 25 n° 4, 2012, pp. 23-26.

Tammie Lister, "*BuddyPress Theme Development*", PACKT LiB, Open Source, 2013.

Xavier BORDERIE, Francis CHOUQUET, Amaury BALMER, « WordPress: Toutes les clés pour créer, maintenir et faire évoluer votre site web », 3^{ème} édition, 2013.

Vincent PAGÈS, « Maxi-fiches. Handicaps et psychopathologies », 2^e éd. DUNOD, 2015, p. 10 et S.

Rapports et Lois.....

« Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » du 10 décembre 1948 (Assemblée générale des Nations Unies).

« Convention européenne des droits de l'homme », Rome, le 4 novembre 1950.

« Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif », signée à New York le 30 mars 2007.

Conseil de l'Europe, « Egalité et insertion des personnes handicapées », « Commission sur l'égalité et la non-discrimination », Projet de résolution et projet de recommandation adoptés à l'unanimité par la Commission le 3 décembre 2014 à Paris.

« Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne », Adoptée le 7 décembre 2000.

« Traité de Lisbonne » de 2007.

« Charte canadienne des droits et libertés » 1982 fait partie fondamental de la « Constitution canadienne du 17 avril 1982 ».

« Le Bilan des 25 ans de la Charte Québécoise des droits et libertés », Études réalisés par la Commission Des Droits De La Personne ET Des Droits de la Jeunesse, Sous la direction de Pierre BOSSET, 2003.

« Loi canadienne sur les droits de la personne » L.R.C. (1985), ch. H-6, visant à « compléter la législation canadienne en matière de discrimination ».

« Réadaptation et participation des personnes handicapées », « *Rehabilitation und Teilhabe* », La Protection Sociale, Ministère fédéral de la Santé et de la Sécurité sociale, Allemagne. Département de la relation public, Stand : 01.01.2005

Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d' « Orientation en faveur des personnes handicapées »

Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de la « scolarisation dans les classes ordinaires »

Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »

Décret n°2007-15-74 du 6 novembre 2007 Modifiant l'annexe 2-4 du « Code de l'Action Sociale et des Familles », établissant le « Guide-barème pour l'évaluation des Déficiences et Incapacités des Personnes Handicapées »

La loi assurant « l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale » (L.R.Q., c. E-20.1, a. 1)

Loi fédérale sur « L'égalité des personnes handicapées » du 27 avril 2002, BGBl. I, p. 1467

Deutscher Bundestag, imprimé 15/4538, *Gesetz zum Schutz vor Diskriminierung (Antidiskriminierungsgesetz – ADG)* (loi relative à la protection contre la discrimination, 2006)

« *Gesetz zur Gleichstellung behinderter Menschen* » du 27 avril 2002

Loi sur l'équité en matière d'emploi L.C. 1995, ch. 44, visant d'établir « l'égalité en milieu de travail »

l'Employment Equality Act 2006, a établi une définition de handicap

La National Disability Authority (NDA) 1999

Disability Act 2005

The Ontarians with Disability Act (2002)

The Accessibility for Ontarians with Disabilities Act (2005)

Sitographie :

<http://www.uqam.ca/>

<https://www.unistra.fr/index.php?id=16897>

<http://polehandicap.dauphine.fr/>

http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=relais_handicap&np=ACCUEIL

<http://www.kit.edu/index.php>

<http://www.hs-offenburg.de/>

<https://www.tum.de/>

<http://www.unibo.it/it>

https://www.tuwien.ac.at/tuwien_home/

<http://www.jku.at/content>

<http://www.zhaw.ch/en/zurich-university-of-applied-sciences.html>

<http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/66/8/20668.pdf>

http://cache.media.handi.u.fr/file/Mediatheque/25/0/CharteUniversiteHandicap4mai2012_235250.pdf

<http://www.cge.asso.fr/>

<http://aqicesh.ca/>

<http://www.coe.int/T/DGHL/Monitoring/SocialCharter/Presentation/ESCRBooklet/French.pdf>

<http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?navid=24&pid=608;>

http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf

[http://europa.eu/pol/pdf/consolidated-treaties_fr.pdf;](http://europa.eu/pol/pdf/consolidated-treaties_fr.pdf)

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+COMPARG+PE-460.981+01+DOC+PDF+V0//FR&language=FR>

<http://www.ccdonline.ca/fr/international/un/canada/crpd-first-report#sec-quebec>

http://vie-etudiante.uqam.ca/medias/fichiers/vous-etes_etudiant-situation-handicap/guide-soutenir-etudiants-sit-handicap.pdf ; 2014

<http://www.social-sante.gouv.fr/informations-pratiques,89/fiches-pratiques,91/handicap-interlocuteurs-et,1898/les-maisons-departementales-des,13326.html>

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-du-4-octobre-1958/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789.5076.html>

http://www.behindertenbeauftragte.de/DE/Themen/RechtlicheGrundlagen/Behindertengleichstellungsgesetz/Behindertengleichstellungsgesetz_node.html

<http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?navid=24&pid=608;>

https://www.destatis.de/DE/Publikationen/Thematisch/BildungForschungKultur/Hochschulen/StudierendeHochschulenEndg2110410137004.pdf?__blob=publicationFile

<http://www.cfhe.org/upload/accueil/ratificationUE.pdf>

<http://www.cfhe.org/convention.html>

<http://www.un.org/french/disabilities/countries.asp?id=1300>

http://www.atelier.net/trends/articles/un-smartphone-suffit-orienter-malvoyants_423907

http://paris.daad.de/bourses_et_subventions.html

<https://www.daad.org/>

<https://apps.wiki.tum.de/VMI+Diversity>

<http://www.tum.de/en/studies/advising/barrier-free-education/accommodating-disabilities-during-examinations/>

<http://nda.ie/>

http://www.edf-fepf.org/Page_Generale.asp?DocID=13855&thebloc=31970

<http://travelscope.universite-lyon.fr/>

<http://www.handisup.asso.fr/>

<http://www.handi-u.fr/>

Annexes :

Annexe 1

Séjour à l'étranger

Nom et prénom	
E-mail	
Age	
Pays (ou ville)	
Le diplôme en cours	
Le dernier diplôme obtenu	
le nom de l'université d'origine	
Pays d'origine	
Le pays d'échange (Le pays d'accueil)	
le nom de l'université d'échange (d'accueil)	
L'objectif du séjour (cours, conférence, terrain ou stage)	
la durée du séjour	
Type de financement (Erasmus etc. ...)	
le moyen de transport	
Les difficultés en transport	
Logement (adapté ou non-adapté)	
Les difficultés en Logement	
l'accompagnement de voyage	
Les difficultés avec l'accompagnement de voyage	
le budget mensuel	
Votre avis	
D'autre problème rencontré	

Annexe 2

Questionnaires étudiants idées générales

Questionnaire détaillés disponible sur site HandiMob en bilingue français/anglais a été utilisé pour l'enquête pour les responsables et personnels de service ainsi, les étudiants handicapés :

-Motif de mobilité :

-Cette mobilité était-elle obligatoire dans le cursus ou fortement conseillée ou était cet un choix uniquement personnel ?

-Décision et difficultés de mobilité

-Le rôle des Professeurs et enseignants

-Université d'échange (accueil), choix et décision :

-Accompagnement des démarches :

-Voyage depuis pays d'origine : préparation, moyens de transport, accueil

-Logement (université d'échange ou d'accueil), résidence universitaire, logement en privé

Ville de résidence à l'étranger (d'accueil), accessibilité, cartographique, transport, coût de vie, culture locale

-Université d'échange, accessibilité, prise en charge, cartographique, moyen de technologique employé

-Nourriture, cantine universitaire, restaurant partenaire de l'université

-Suivi des enseignements, aménagement pédagogique, Moyens technologiques employés, aménagement d'examen, documentation adaptés, accessibilité à l'information et de communication, évaluation d'examen.

Annexe 3

« VMI Diversity App » Université technique de Munich

